



Plan de vigilance 2025



SOMMAIRE

1. Périmètres, activités et gouvernance du plan.....	4
A. Périmètres retenus dans le cadre de ce plan de vigilance.....	4
B. Les activités concernées par le plan de vigilance.....	5
C. Gouvernance du plan de vigilance	7
2. Cartographie des risques du Groupement.....	8
A. Cartographie des enjeux et des risques par pôle d'activité.....	9
B. Top 10 des risques bruts transversaux du Groupement.....	12
3. Notre approche en matière de développement durable.....	14
A. Une démarche historiquement engagée avec une organisation dédiée.....	14
B. Une stratégie volontariste autour de 3 piliers et de 7 combats	15
C. Des enjeux clés identifiés dans le cadre d'une analyse de double matérialité	17
D. Une politique d'achats responsables	20
E. Des engagements dans le cadre d'initiatives avec de multiples parties prenantes	22
F. Une démarche de certification et de labellisation.....	25
G. Une approche basée sur des référentiels reconnus	266
4. Focus sur quelques thématiques.....	26
A. Développer l'économie circulaire	26
B. Réduire l'usage des plastiques	31
C. Assurer une gestion durable de la ressource en eau	37
D. Réduire notre empreinte carbone	41
E. Assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs	45
F. Assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap	49
5. Notre plan de vigilance pour les activités logistiques	52
A. Identification des risques et enjeux clés pour les activités logistiques	52
B. Procédures d'évaluation des fournisseurs.....	55
C. Mesures d'atténuation des risques.....	55
6. Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement	60
A. Une approche structurée autour de notre démarche d'achats responsables	60
B. Garantir l'absence de déforestation et de conversion d'écosystèmes à haute valeur de conservation ou à hauts stocks de carbone	65
C. Lutter contre la surpêche et améliorer les systèmes d'aquaculture	74
D. Assurer un bien-être animal pour tous les animaux.....	87
E. Faire respecter les droits humains.....	91
F. Offre carnée qualitative et végétalisation	93
G. Encourager une agriculture responsable	95
7. Dispositif d'alerte.....	97
8. Évaluation et suivi	98

Le **GroupeMENT Mousquetaires** est un groupement de plus de **3 100 chefs d'entreprise** indépendants (Le « Groupement ») qui exploitent plus de **4 300 points de vente**, principalement en France mais aussi en Belgique, en Pologne et au Portugal, avec 7 enseignes réparties dans **3 Métiers** :

- Alimentaire : Intermarché, Netto,
- Équipement de la maison : Bricomarché, Brico Cash, Bricorama,
- Mobilité: Roady, Rapid Pare-Brise.

Propriétaires de leur point de vente et entièrement responsables de leur gestion, les chefs d'entreprise sont également copropriétaires du Groupement (Les « **adhérents** »).

La société « **Les Mousquetaires** » est la société mère (« La **Société** ») de **l'ensemble des structures d'appui** du Groupement (*au service des points de vente*), c'est-à-dire les différents sièges, mais aussi les entrepôts logistiques, ou encore les unités de production agroalimentaires.

Ce « **Plan de Vigilance** » répond aux obligations contenues dans la loi française 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Il contient des **mesures de vigilance raisonnable** destinées à prévenir les risques d'atteintes graves aux Droits Humains et Libertés Fondamentales, ainsi qu'à la santé, la sécurité et l'environnement, dans le cadre d'une **obligation de moyens**.

L'approche du Groupement concernant le devoir de vigilance est **alignée avec la démarche globale engagée en matière de développement durable** formalisée dans le rapport annuel de développement durable accessible sur le [site internet du Groupement](#).

Depuis son origine, le Groupement s'appuie sur **des valeurs et des principes forts** qui guident son fonctionnement et son développement. Ces principes sont le fondement de ses politiques et de ses actions en matière de développement durable et de conformité mais également de prise en compte et de respect des **parties prenantes**.

Le Groupement promeut le respect de l'ensemble des Droits Humains et Libertés Fondamentales internationalement reconnus et se réfère en particulier à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, et aux Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Ce document expose le **Plan de vigilance du Groupement Mousquetaires prévu par la loi**. Il présente les approches, les processus et les méthodes utilisés au sein du Groupement, les mesures additionnelles prises dans le cadre du Plan de vigilance ainsi que les politiques, actions et mesures de performance mises en œuvre pour déployer ce plan.

En 2025, nous avons poursuivi les nombreux projets que nous mettons en œuvre pour répondre aux engagements et aux objectifs que nous nous sommes fixés. Nous avons également réalisé un exercice de cartographie des risques par activité avec une hiérarchisation des enjeux au niveau du Groupement.

1. Périmètres, activités et gouvernance du plan

A. Périmètres retenus dans le cadre de ce plan de vigilance

Ce plan de vigilance concerne **les filiales de la Société** contrôlées directement ou indirectement (les « Filiales ») ainsi que ses **fournisseurs et sous-traitants** avec lesquels la Société et ses différentes Filiales entretiennent une « **relation commerciale établie** » au sens de la définition développée par la jurisprudence française.

Les sociétés exploitant les points de vente sont détenues par les adhérents, sans lien capitalistique avec la Société Les Mousquetaires et ne sont donc pas prises en compte dans le cadre de ce plan de vigilance.

L'ensemble des préconisations du Groupement en matière de développement durable sont recommandées et mises à la disposition des points de vente indépendants.

À titre d'exemple, **des guides et outils accompagnent les points de vente dans leurs démarches qualité et développement durable**. Ils sont rédigés et diffusés depuis 1995. Diffusant les bonnes pratiques, c'est un maillon essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable : ces guides leur donnent du sens et les aident à les concrétiser. À titre d'exemples, on peut mentionner le « Guide ICPE PDV », les « Guides des déchets » pour toutes les enseignes et des fiches « Eau ». Nous procédons également à la mise à jour en continu du guide « Santé Sécurité Accessibilité Sûreté » (toutes enseignes). En 2025, nous avons notamment diffusé les guides QVCT Alimentaire et Équipement de la Maison. Un guide des subventions existantes a également été mis en ligne (par thématique et par région).

Dans le cadre de ses activités, le Groupement Mousquetaires est en **relation avec de nombreuses parties prenantes de natures très diverses** (*clients, fournisseurs, prestataires, sous-traitants, partenaires...*) dans des contextes très variables, tant pour les **activités de distribution** et **d'immobilier** que pour **Agromousquetaires**, que ce soit en **France** mais également dans les **pays** où nous sommes présents ou avec lesquels nous sommes en relation (*Sourcing, matières premières...*).

Au-delà des spécificités de chaque catégorie de tiers, l'appellation de fournisseurs / prestataires recouvre une **disparité importante à plusieurs niveaux** :

- Taille de l'entreprise : multinationales, filiales locales de multinationales, ETI, PME, agriculteurs...
- Périmètre d'intervention : international, national, régional, local
- Nature des produits : matières premières, produits finis
- Nature de la relation : permanente, trading, spot...
- Modalités d'achats : Groupement, « contrat cadre », national, local

Le terme « fournisseurs » recouvre ainsi **des situations très différentes** :

- Des **fournisseurs de produits de marques**, également dénommées « marques nationales », qui représentent une part importante du chiffre d'affaires réalisé par le Groupement et dont la plupart sont également soumis à la loi sur le devoir de vigilance.

- Des **fournisseurs de produits à marque propre** qui fabriquent des produits sur la base d'un cahier des charges, une part importante de ces produits étant fabriquée par la filiale Agromousquetaires.
- Des **fournisseurs de prestations et de frais généraux** qui interviennent en support aux différentes activités.

Le Groupement ayant plus de leviers sur les marques propres, **les actions sont naturellement plus développées sur cette catégorie de produits.**

Intermarché met le mieux-être des consommateurs au cœur de ses engagements. Ce modèle confère à Intermarché la capacité de s'adapter en permanence aux attentes des clients comme aux nouveaux enjeux sociétaux, pour « mieux produire » et « mieux manger ».

- « Mieux produire », c'est soutenir une production française et responsable.
- « Mieux manger », c'est aider les Français à manger un peu mieux tous les jours.

Il convient également de souligner que **les PME représentent une part importante de nos fournisseurs** mis en avant pour les plus proches de nos points de vente, c'est-à-dire moins de 70 kms, par notre programme « Producteurs d'ici » et représentant près **de 15 000 partenariats locaux** en France.

Créé en 2017, le « Club Privilège PME » unit Intermarché, Netto et une vingtaine de fabricants de produits à leurs marques propres avec, pour vocation, de soutenir et de valoriser durablement des pratiques agricoles et industrielles vertueuses.

B. Les activités concernées par le plan de vigilance

Au-delà des fonctions centrales (achats, marketing, finance, qualité...), la Société et ses filiales interviennent dans **3 activités principales**.

Activités logistiques

La **logistique est un élément essentiel pour les points de vente Mousquetaires**, tous des points de vente de proximité. Afin de stocker, de transporter au moindre coût et de livrer les points de vente, les Mousquetaires ont créé **leur propre organisation logistique**.

Par rapport aux autres distributeurs, les Mousquetaires se distinguent donc par leur logistique intégrée, qui permet de maîtriser et de faire évoluer tout au long de la chaîne d'approvisionnements le niveau de prestation et les coûts associés, ainsi que de bénéficier d'un savoir-faire en propre.

Les Mousquetaires sont aujourd'hui **un acteur majeur de la logistique** avec 45 bases logistiques dont 39 en France. La flotte compte plus de 2 300 camions.

Les activités logistiques du Groupement sont organisées en deux entités :

- **ITM Logistique Alimentaire International (LAI)** a pour mission d'acheminer des produits dans les points de vente des enseignes alimentaires (**Intermarché, Netto**), répartis sur tout le territoire français. ITM LAI exploite 30 sites dont 23 en propre et 7 prestés.
- **ITM Logistique Équipement de la Maison International (LEMI)** est l'entité dédiée aux produits non-alimentaires. ITM LEMI exploite 4 sites dédiés au non-alimentaire.

ITM LAI et ITM LEMI interviennent principalement dans le **secteur de l'entreposage et du transport routier de marchandises**.

Réception, stockage, préparation des commandes et optimisation du remplissage des semi-remorques constituent le quotidien des métiers de l'exploitation. Les équipes assurent la fluidité de la chaîne logistique, **de la réception des produits à la livraison en points de vente**.



Très tôt après la création du Groupement, les Mousquetaires ont fait le **pari d'assurer leur indépendance d'approvisionnement en développant leurs propres usines de production**.

La première usine du pôle agroalimentaire du Groupement a ainsi été acquise en 1974 (Société Alimentaire de Guidel - SAG).

A fin 2025, plus de 50 unités de production (UP) composent Agromousquetaires et offrent aux consommateurs la possibilité de trouver au meilleur prix des produits sûrs, sains et de qualité, fabriqués exclusivement en France.

Ces unités permettent non seulement de maîtriser les processus de fabrication, ainsi que la qualité et le prix des produits, mais aussi toute la chaîne d'approvisionnement. Principalement destinés aux points de vente du Groupement, les produits d'Agromousquetaires sont proposés en marques propres et s'adaptent en permanence aux évolutions du marché.

Agromousquetaires est ainsi le premier fabricant de marques propres en France, avec plusieurs filières **réparties en 5 pôles** :

- Pôle **Bœuf** : Bœuf Traditionnel, Produits Elaborés, Valorisation
- Pôle **Porc** : Porc frais, Charcuterie
- Pôle **Mer** : Pêche, Produits de la mer
- Pôle **Saveurs** : Lait, Boissons non alcoolisées, Vins
- Pôle **Végétal** : Céréales, Culinaires

Agromousquetaires, c'est aussi une démarche qui va « de la fourche à la fourchette » en collaboration avec de nombreux acteurs (*associations, ONG, chercheurs, industriels, etc.*) qui permet de jouer un **rôle majeur dans la transformation des modes de production** : bien-être animal, pêche durable, agroécologie, etc.

Le maintien du tissu agricole français, la sauvegarde des ressources naturelles et, d'une manière générale, le développement durable constituent les fondations de nos engagements de producteurs responsables.



Au service des points de vente et foncière intégrée du Groupement, IMMO Mousquetaires est la filiale en charge de la conception, de la réalisation et de la gestion des projets immobiliers du Groupement.

Cette filiale est responsable de la construction, de la rénovation et de l'agrandissement et de la cession des sites : points de vente, unités de production et bases logistiques. Elle intervient en partenariat avec des acteurs locaux, intégrant selon les besoins des fonctions commerciales, tertiaires et/ou résidentielles à ses programmes.

C. Gouvernance du plan de vigilance

Un à deux jours par semaine, **chaque adhérent codirige le Groupement** en participant à l'une de ses structures communes, par exemple la logistique, les achats, le marketing, la performance opérationnelle, l'agroalimentaire, le développement durable... c'est le **concept du « tiers temps »** cher au Groupement, un concept unique dans la grande distribution ; à l'œuvre dès la fondation du Groupement il y a plus de 50 ans. Ainsi, les chefs d'entreprises Mousquetaires, chacun dans son/ses point/s de vente, sont indépendants - et gèrent dans l'interdépendance leurs outils communs, au service des magasins.

Le pilotage du plan de vigilance est assuré par la Direction Qualité RSE (« DQRSE ») qui regroupe des fonctions stratégiques dans ces domaines de compétences, veille, d'expertise, de développement de bonnes pratiques et de contrôle dans les domaines de la qualité, la sécurité alimentaire, la sécurité, la santé, les achats responsables, l'économie circulaire, la relation clientèle ainsi que la RSE.

La formalisation et la mise en œuvre de ce plan de vigilance résulte d'une **démarche collaborative** associant de nombreuses fonctions du Groupement en particulier la « Direction Conformité et Éthique » ainsi que les équipes des différentes entités concernées.

Une commission stratégie RSE mise en place en 2023 est portée par la Société Les Mousquetaires (« **SLM** »), la DQRSE et les RSE métiers. Elle prépare la stratégie RSE des 5 à 10 ans à venir et vise à accélérer le déploiement de la démarche à tous les niveaux du Groupement. La Commission vient ainsi **en appui de notre raison d'être** : « Être engagé sur les territoires pour apporter au plus grand nombre le mieux vivre au quotidien ».

2. Cartographie des risques du Groupement

Conformément aux exigences de la loi, cette cartographie vise à identifier les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Elle est présentée à l'échelle de différents pôles d'activité du Groupement qui entrent dans le périmètre de ce plan de vigilance, puis hiérarchisée à l'échelle transversale du Groupement dans le Top 10 des risques bruts.

Conformément aux principes de périmètre exposés en Section 1.A du présent plan, la cartographie porte exclusivement sur les activités AMONT au service des points de vente, portées par la Société Les Mousquetaires (SLM), société mère consolidante, et ses filiales contrôlées directement ou indirectement. **Les points de vente indépendants sont détenus par les adhérents, sans lien capitalistique avec la Société, et ne sont donc pas pris en compte dans le périmètre de cette cartographie.**

La cartographie est structurée par **pôles d'activité AMONT** pour identifier les risques au plus près des chaînes d'exposition réelles (*industrielle, logistique, prescriptrice, foncière, support*).

Cette **approche opérationnelle et fonctionnelle** - plutôt qu'une segmentation par entité juridique isolée - permet de rattacher chaque risque à un pilotage identifié et de tracer une correspondance claire entre l'analyse consolidée à l'échelle du Groupement (Top 10 des risques bruts) et les analyses spécifiques détaillées présentées dans d'autres parties (*Plastiques, eau, logistique, filières d'approvisionnement*).

Les **9 pôles** couvrent ainsi l'intégralité du périmètre AMONT - soit la Société Les Mousquetaires (SLM) et ses principales filiales consolidées :

- **4 pôles opérationnels :**
 - **Agromousquetaires** (industriel et pêche) : 10 000 collaborateurs, plus de 50 unités de production, 15 navires de pêche, 5 pôles (Bœuf, Porc, Mer, Saveurs, Végétal).
 - **Logistique amont** (LAI + LEMI) : 9 000 collaborateurs, plus de 30 bases exploitées en direct ou prestées, plus de 2 300 camions.
 - **Immo Mousquetaires** : foncière intégrée, murs et parkings d'environ 450 points de vente, projets de construction, rénovation et acquisitions immobilières.
 - **Filiales internationales** (Belgique, Pologne, Portugal) : Structures d'appui aux enseignes locales - réglementations locales.
- **3 pôles d'appui aux points de vente et centrales d'achats :**
 - **ITM AI** (Alimentaire International) : Centrales d'achats alimentaires, marketing MDD alimentaire, services d'appui aux enseignes.
 - **ITM EM** (Équipement de la Maison) : Centrales d'achats non-alimentaires, marketing MDD bricolage/jardinage/outillage.
 - **ITM Mobilité** : Centrales d'achats mobilité, marketing MDD automobile.

- **1 pôle vente à l'international - ITM Export** commercialise l'ensemble des gammes alimentaires et non alimentaires du Groupement Mousquetaires sur tous les continents par terre, air et mer (45 000 références, 50 pays, plus de 50 magasins partenaires)
- **1 pôle Fonctions Groupe** : ITM Entreprises (holding et fonctions centrales / Groupe : Direction Juridique, Direction Financière, DRH ...), ITM ANM (Achats Énergies et Non Marchands), STIME (informatique), SILVE (filiale Qualité et RSE, opérant les filières REP)

A. Cartographie des enjeux et des risques par pôle d'activité

La cartographie a été élaborée à partir de **plusieurs sources d'information croisées** :

- Les cartographies opérationnelles détaillées présentées aux Sections 4 (activités logistiques) et 5 (filiales d'approvisionnement) du plan ;
- Les remontées internes des filiales et des directions métiers du Groupement, dans le cadre du dispositif de suivi du plan de vigilance ;
- Les évaluations externes indépendantes sollicitées par le Groupement, notamment Ethifinance dont l'analyse a été lancée en novembre 2025 ;
- Les rapports institutionnels et sectoriels de référence ;
- Les orientations issues de la matrice de double matérialité.

Les résultats de la cartographie ont également fait l'objet d'une **revue par les experts métiers et les équipes de la DQRSE**.

Au sein de chaque colonne, les enjeux / risques sont numérotés par ordre de matérialité décroissante - les éléments en gras constituent les enjeux / risques principaux du pôle, les suivants les risques complémentaires.

Les risques présentés sont les risques bruts identifiés à l'échelle du pôle. Les mesures de prévention et d'atténuation des risques figurent aux Sections 3, 4, 5 et 6 du plan. Pour les risques d'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, **la gravité prime sur la probabilité dans la construction de la criticité brute**.

Pôle d'activité AMONT	ENJEUX ET RISQUES		
	Droits humains et libertés fondamentales	Santé & Sécurité	Environnementaux
1. Agromousquetaires (pôles industriels et pêche)	1. Conditions de travail des saisonniers et intérimaires (heures, dignité, cadences) 2. Négociation collective et dialogue social sur sites industriels et navires 3. Diversité et égalité F/H sur postes de production 4. Respect des Conventions OIT dans les filières agricoles partenaires	1. Accidents du travail (machines, chutes, coupures) sur postes découpe/désossage 2. Manutentions manuelles, TMS et pénibilité 3. Sécurité sanitaire alimentaire et traçabilité (contaminants, allergènes, résidus, rappels produits) 4. Risques chimiques (Salaisons, Marées) et exposition au froid	1. Bien-être animal - abattoirs et élevages partenaires 2. Émissions GES scope 1 (fluides frigorigènes) + eau et rejets industriels 3. Déforestation importée sur les commodités agricoles amont (soja aliment animal, bœuf, palme) 4. Surpêche et biodiversité marine (Pôle Mer) 5. Déchets organiques et valorisation (SAVE, Estener)

Pôle d'activité AMONT	ENJEUX ET RISQUES		
	Droits humains et libertés fondamentales	Santé & Sécurité	Environnementaux
		5. Sécurité maritime des marins-pêcheurs	
2. Logistique amont (ITM LAI + ITM LEMI)	1. Respect des heures de conduite et temps de repos des chauffeurs (chronotachygraphe) 2. Conditions de travail chez les transporteurs sous-traitants 3. Dialogue social et négociation collective 4. Emploi et maintien des personnes en situation de handicap	1. Risques routiers - chauffeurs et flotte logistique 2. Manutentions manuelles, TMS et pénibilité sur bases logistiques 3. Risques quais, engins de manutention et automatisation 4. Exposition thermique (froid entrepôts, canicule quais)	1. Émissions GES transport scope 3 2. Consommation énergétique des entrepôts (chaîne du froid) 3. Pollutions locales (fuites carburant, hydraulique, effluents) 4. Biocarburant B100 HX, panneaux PV, bornes VL
3. Immo Mousquetaires	1. Conditions de travail dans les chantiers de construction et rénovation confiés en sous-traitance BTP 2. Traçabilité de la sous-traitance BTP (travail dissimulé, détachement, rangs 2 et 3) 3. Concertation avec les collectivités locales et les communautés riveraines	1. Sécurité des chantiers de construction et rénovation (BTP - sinistralité forte) 2. Sécurité incendie des bâtiments (ERP, entrepôts, matières combustibles) 3. Amiante et matériaux dangereux dans les bâtiments anciens (DTA obligatoire) 4. Sécurité des personnes lors de la maintenance	1. Consommation énergétique des bâtiments 2. Rénovation énergétique du patrimoine bâti existant et écoconstruction (HQE, matériaux biosourcés) 3. Impact sur la biodiversité locale, imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales
4. Filiales internationales (ITM Belgium, ITM Polska, ITM Portugal)	1. Dialogue social local et respect des cadres nationaux 2. Diversité et inclusion (selon droits nationaux)	1. Risques psychosociaux (sièges locaux) 2. Risques opérationnels des sites logistiques et administratifs adaptés au contexte pays	1. Consignes emballages en lien avec les réglementations nationales 2. Économie circulaire (obligations spécifiques par pays) 3. Empreinte carbone locale (transport, énergie)
5. ITM AI	1. Travail forcé, travail des enfants et travail dissimulé dans les filières agricoles amont sourcées hors UE (café, cacao, thé, palme, épices) 2. Conditions de travail et dignité dans les filières agricoles amont (dépendance économique, salaires décents) 3. Équité des relations commerciales avec les fournisseurs (Loi Égalim)	1. Risques psychosociaux (siège, centrales d'achats) 2. Sécurité sanitaire des populations / riverains des usines et/ou dans les filières agricoles amont (Pollutions de l'eau, des sols...)	1. Déforestation importée sur commodités MDD alimentaires (soja, palme, cacao, café) 2. Émissions GES scope 3 des filières MDD alimentaires (matières premières, transport amont, fin de vie) 3. Gaspillage alimentaire au niveau des MDD

Pôle d'activité AMONT	ENJEUX ET RISQUES		
	Droits humains et libertés fondamentales	Santé & Sécurité	Environnementaux
6. ITM EM	1. Travail forcé, travail des enfants et travail dissimulé dans les filières d'import, en particulier dans les pays à risque 2. Traçabilité insuffisante des sous-traitants indirects (rangs 2+ de la chaîne de valeur) 3. Respect des Conventions fondamentales de l'OIT dans les usines partenaires 4. Conditions de travail et dignité dans les filières industrielles hors UE 5. Protection des lanceurs d'alerte	1. Sécurité des bâtiments des usines fournisseurs et sous-traitants 2. Risques psychosociaux (siège) 3. Sécurité sanitaire des populations / riverains des usines (Pollutions de l'eau ...)	1. Déforestation importée sur le bois d'œuvre et les matières premières bricolage 2. Substances chimiques préoccupantes et extrêmement préoccupantes (REACH) 3. Émissions GES scope 3 des filières d'import non-alimentaires (transport maritime, sourcing lointain) 4. Gestion de fin de vie des produits (peintures, produits chimiques) 5. Empreinte carbone import et emballages
7. ITM Mobilité	1. Traçabilité des matières premières critiques des batteries (lithium, cobalt, nickel - enjeu droits humains dans les mines, RDC pour le cobalt) 2. Travail forcé et conditions de travail dans les filières d'import mobilité (pièces automobiles, accessoires)	1. Exposition des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement à des chimiques dangereuses (lubrifiants, produits d'entretien, huiles) 1. Exposition des salariés à des chimiques dangereuses (lubrifiants, produits d'entretien, huiles) 3. Sécurité des travailleurs des filières d'approvisionnement en matières premières critiques	1. Reprise et recyclage des batteries véhicules électriques (montée du marché EV) 2. Gestion des substances chimiques dangereuses (lubrifiants, produits d'entretien, huiles) 3. Émissions GES scope 3 (chaîne d'approvisionnement mobilité, transport) 4. Recyclage pneumatiques et fin de vie (rechapage / recrusage) 5. Consignes verre 2025 (pare-brise) ; fluides frigorigènes climatisation véhicules
8. ITM Export	. Travail forcé, travail des enfants et travail dissimulé dans les pays partenaires en particulier dans les pays à risque		1. Empreinte carbone du transport export (multimodal terre / air / mer) 2. Emballages et conformité environnementale des pays de destination 3. Gestion de fin de vie des produits selon les cadres réglementaires locaux

Pôle d'activité AMONT	ENJEUX ET RISQUES		
	Droits humains et libertés fondamentales	Santé & Sécurité	Environnementaux
9. Fonctions Groupe (ITME, ITM ANM, STIME, SILVE)	1. Discrimination et enjeux d'inclusion dans les fonctions transverses (F/H, PSH, origine, âge) 2. Protection des données personnelles (collaborateurs, clients...RGPD) 3. Conditions de travail des prestataires (nettoyage, gardiennage, restauration collective...)	1. Risques psychosociaux 2. Sécurité des collaborateurs des prestataires intervenant sur sites (<i>nettoyage, gardiennage, restauration collective...</i>) 3. Sédentarité et postes sur écran	1. Trajectoire de décarbonation. Transition énergétique, eau et biodiversité 2. Filières REP et économie circulaire (SILVE - Emballages, Papiers, Bricolage/Jardinage, Matériaux de construction, Textiles) 3. Empreinte numérique (STIME - data centers, obsolescence matériel informatique) 4. Achats responsables de fournitures et prestations

B. Le top 10 des risques bruts au niveau du Groupement

L'ensemble des risques recensés au niveau des pôles ne peut pas faire l'objet d'un pilotage centralisé au même niveau.

La hiérarchisation vise à **identifier les risques les plus critiques à l'échelle du Groupement**, sur lesquels un suivi transverse (*Direction Générale, DQRSE, Métiers*) et une priorisation des moyens sont nécessaires.

Cette hiérarchisation a été construite en **quatre temps** :

- Identification des risques par pôle ;
- Cotation de chaque risque, exprimée en qualificatifs (Basse, Modérée, Élevée) plutôt qu'en chiffres, pour préserver la lisibilité et une appréciation contextualisée ;
- Consolidation à l'échelle du Groupement des risques communs à plusieurs pôles, en évitant les redondances ;
- Sélection des dix risques bruts les plus critiques.

La cotation des risques s'appuie sur **deux paramètres principaux : la Gravité et la Probabilité d'occurrence**, alignés en termes d'approche méthodologique sur l'analyse de double matérialité.

- La **Gravité (G)** est cotée de 1 (faible) à 4 (très élevée). Elle intègre l'étendue géographique du risque, son irréversibilité, le nombre de personnes potentiellement affectées ainsi que la nature de l'atteinte (*atteinte aux droits humains et libertés fondamentales, atteinte à la santé et à la sécurité des personnes, atteinte à l'environnement*).
- La **Probabilité d'occurrence (P)** est cotée de 1 (faible) à 4 (très élevée). Elle reflète la fréquence d'occurrence du risque sur la base des incidents internes recensés, des alertes externes signalées par les parties prenantes, des controverses sectorielles documentées et de l'historique de jurisprudence applicable.

→ La **Criticité brute (C)** est calculée comme le produit Gravité × Probabilité (1 à 16). Elle est exprimée en quatre niveaux : Faible (1 à 3), Modérée (4 à 7), Élevée (8 à 11), Très élevée (12 à 16).

Plusieurs critères d'inclusion cumulés ont **guidé la sélection du Top 10** :

- Une **criticité brute au moins élevée** ;
- La **convergence des sources d'information** (*analyses internes, évaluations externes indépendantes, rapports sectoriels de référence, comparaisons avec d'autres acteurs des secteurs d'activité du Groupement*) ;
- Et l'application d'une **priorité à la gravité pour les risques d'atteinte aux droits humains**, en cohérence avec les orientations doctrinales et jurisprudentielles récentes.

La criticité présentée est brute (*indépendante des mesures de mitigation déjà déployées*) de manière à identifier les risques dans leur exposition la plus haute et à ne pas neutraliser artificiellement leur importance par les dispositifs de protection en place. Les mesures d'atténuation sont présentées dans les différentes parties de ce plan de vigilance.

À partir des cartographies pôle par pôle, le Groupement a hiérarchisé les 11 risques bruts les plus critiques à l'échelle transversale.

Rang	Risque	Domaine	Criticité brute
1	Conditions de travail, dignité, travail forcé, travail des enfants et travail dissimulé - filières d'approvisionnements amont en particulier pour le hors UE	Droits humains	Très élevée
2	Déforestation importée (<i>soja, bœuf, palme, cacao, café, bois, caoutchouc</i>)	Environnement	Très élevée
3	Émissions de GES scope 3 majoritaire - chaîne d'approvisionnement	Environnement	Très élevée
4	Risques routiers - chauffeurs et flotte logistique	Santé & Sécurité	Très élevée
5	Manutentions manuelles, TMS et pénibilité	Santé & Sécurité	Très élevée
6	Sécurité alimentaire	Santé et Sécurité	Très élevée
7	Bien-être animal, surpêche et biodiversité marine - élevages, abattoirs, flotte de pêche	Environnement	Élevée
8	Risques psychosociaux et stress au travail	Santé & Sécurité	Élevée
9	Stress hydrique et pollution des eaux	Environnement	Élevée
10	Risques d'inégalités de traitement, de discrimination et enjeux d'inclusion	Droits humains	Élevée

3. Notre approche en matière de développement durable

A. Une démarche historiquement engagée avec une organisation dédiée

Pour les Mousquetaires, l'engagement en faveur du développement durable est une priorité.

Au sein du Groupement, c'est en 1983 qu'est créé le premier laboratoire Mousquetaires – pour former méthodiquement les bouchers à l'hygiène ou faire des études bactériologiques dans les unités de production agroalimentaires et les points de vente.

Cette première étape enclenche une prise de conscience qui donnera naissance en 1996 au « Service Qualité International », qui évolue en « Direction Qualité-Sécurité-Environnement » en 2003 et devient la « Direction Qualité Développement Durable » en 2010 puis la « Direction Qualité RSE » en 2023.

La DQRSE s'appuie également sur **l'équipe DQRSE Région** qui comprend 8 chargés de mission RSE pour accompagner les pdv dans la sensibilisation, la gouvernance et le déploiement des démarches RSE.

Depuis 2010, la Direction Qualité RSE s'attache ainsi à concrétiser l'ambition du Groupement : se développer de manière responsable et promouvoir des modes de vie durables, au travers de leurs rôles de distributeur, de producteur, d'employeur et d'acteur engagés dans leurs territoires. **Un plan global se met en place**, concernant aussi bien les points de vente que les unités de production et les entrepôts logistiques.

Dans le cadre de sa **feuille de route 2025-2028**, la DQRSE s'est donné 4 objectifs :

- Faciliter l'accès aux services de la DQRSE pour les interlocuteurs internes (métiers PDV, bases) ;
- Garantir l'autonomie des utilisateurs internes des outils et méthodes DQRSE en proposant du e-learning ;
- Adopter des pratiques de déplacements responsables en réduisant notre empreinte carbone et en améliorant la sécurité ;
- Maîtriser notre empreinte environnementale en rationalisant l'utilisation et le stockage de nos datas.

À titre d'illustration, les Mousquetaires ont fait de la lutte contre les déchets l'un de leurs combats. Précurseurs avec la création de la « Silve » dès 1995, ils ont mis en œuvre des solutions pour réduire, recycler et réutiliser.

La **Société Industrielle de Logistique et de Valorisation des Emballages (Silve)** naît ainsi de la réglementation de 1994 imposant que tous les emballages usagés soient triés et remis à un récupérateur.

Elle s'attaque alors au recyclage des cartons en équipant les points de vente de presses à carton ; puis à la récupération des plastiques, aux caisses polystyrène et depuis fin 2022 aux bouteilles PET.

Très vite, **le Groupement dépasse ses obligations légales** ; au-delà du tri et de la remise des déchets à un tiers, la Silve internalise la collecte et revalorise certains déchets afin de permettre un recyclage économiquement rentable et donc une valorisation durable, source de préservation de ressources naturelles.

Par ailleurs, le Groupement a formalisé un **Code de Conduite** qui décrit les principes que doit respecter chaque collaborateur des structures d'appui.

B. Une stratégie volontariste autour de 3 piliers et de 7 combats

Les Mousquetaires s'engagent quotidiennement pour relever des défis environnementaux et répondre aux attentes sociétales. Ils ont construit leur **démarche développement durable autour de 3 piliers et des engagements historiques** :

- **Construire une relation forte avec nos clients** : les Mousquetaires s'engagent à construire une relation forte et pérenne avec leurs clients. Ils proposent une offre de produits et de service sûrs, de qualité, tracés et accessibles dans des points de vente irréprouchables.

→ Les engagements Mousquetaires

- 100 % de produits à marque propre sains, sûrs, de qualité, responsables et vendus dans des points de vente responsables.
 - Des engagements responsables sur 100 % des filières ayant un impact sur la déforestation et sur les filières mer et aquaculture sensibles.
 - Déploiement du plan « devoir de vigilance » sur les zones d'approvisionnement à risque.
 - Un projet solidaire et sociétal par catégorie de produits.
- **Porter une attention constante aux collaborateurs** : il n'y a pas de performance économique durable sans performance sociale. Les collaborateurs doivent donc se sentir bien dans leur environnement de travail, avoir de réelles opportunités d'évolution, partager les valeurs du Groupement.

→ Les engagements Mousquetaires

- Déployer un plan d'actions structuré autour de la prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psychosociaux et de la pénibilité au travail. Des bonnes pratiques sont diffusées et des prestataires sont référencés afin de répondre aux besoins des points de vente (prévention ou réparation). Des actions sont également menées pour référencer des mobiliers et des équipements toujours mieux adaptés aux contraintes et plus ergonomiques.
- Améliorer la qualité de vie au travail.
- Faire évoluer les collaborateurs, optimiser leur employabilité en développant leurs compétences et en leur proposant des opportunités d'évolution, au sein des différentes filiales du Groupement.

- **Être un acteur de proximité responsable** : profondément attachés à leurs régions, les Mousquetaires participent à leur développement socio-économique (partenariats équitables et durables avec des producteurs locaux ...) et à la réduction de notre empreinte environnementale.

→ **Les engagements Mousquetaires**

- Souscrire aux principes de l'économie circulaire pour agir sur tous les impacts environnementaux de l'activité des Mousquetaires, depuis la production d'énergie jusqu'au traitement des déchets.
- Réduire l'impact environnemental de tous les flux logistiques et des déplacements des salariés.
- Réduire, réutiliser, recycler : 100 % des déchets valorisables toutes entités.
- Optimiser la consommation énergétique sur tous les sites du Groupement, avec 32 % d'énergies renouvelables et 40 % d'économies d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2014.
- Valoriser les projets développés sur les territoires et préserver l'emploi local

Face à l'urgence climatique et aux nouvelles attentes sociétales, le Groupement a engagé depuis plus de 10 ans des réflexions collectives et une démarche de développement durable, avec **une stratégie, des actions et des convictions fortes** :

1. **Notre avenir sera RSE ou ne sera pas.** Nos activités, nos métiers et nos fonctions transverses sont confrontés à des enjeux essentiels : les saisir, dès à présent, conditionne notre capacité à maîtriser notre pérennité économique, environnementale et sociétale.
2. **Entrepreneurs, nous sommes-là pour engager des changements créateurs de valeur** pour nos clients, pour l'ensemble de nos partenaires et pour nos entreprises, lors de leur développement et de leur valorisation au moment de leur transmission entre adhérents Mousquetaires.
3. **Le choix de la proximité, inscrit dans notre ADN**, concrétisé tant pour nos approvisionnements que pour les modalités de notre commerce, s'est révélé avant-gardiste. Par ce choix, nous avons bâti une organisation et inscrit à notre actif de nombreuses actions. Aujourd'hui, la proximité répond plus que jamais à la nécessité d'être davantage responsable.

En prenant appui sur les 3 piliers et à la lumière des expériences et des échanges tout en étant **conscient de la nécessité de définir des priorités pour être plus efficace**, le Groupement a lancé une **démarche de transformation** autour de **7 combats** :

- **Climat** : Décarbonation (SBTI), eau et biodiversité
- **Transition alimentaire** : Agriculture française pérenne et alimentation saine
- **Économie circulaire** : Réduction, collecte, valorisation des déchets et réemploi
- **Commerçants engagés** : Démarche RSE de nos points de vente
- **Évolution du travail** : Qualité de vie au travail, attractivité et fidélisation
- **Transition énergétique** : Réduction, production et achats
- **Numérique responsable** : PING - Pour une Informatique Nouvelle Génération

Chacun de ces combats est porté par des adhérents sponsors et des leaders métiers, pour engager une véritable transformation. Notre approche est de capitaliser sur l'existant et d'assurer la transversalité Groupement en poussant la mise à l'échelle de certaines solutions métier.

C. Des enjeux clés identifiés dans le cadre d'une analyse de double matérialité

D'un point de vue global, l'identification des enjeux repose notamment sur une **analyse de matérialité RSE** qui a permis d'identifier les enjeux clés pour le Groupement en matière d'environnement et de droits humains. La prise en compte de ces enjeux constitue le socle de toute la démarche de développement durable dans laquelle s'inscrit pleinement notre plan de vigilance.

Après une première analyse de matérialité réalisée en 2016, le Groupement Mousquetaires a souhaité **mettre à jour la liste de ses enjeux RSE prioritaires dans le cadre d'une analyse de double matérialité, réalisée conformément aux recommandations de l'EFRAG pour la CSRD.**

La double matérialité constitue une approche fondamentale pour identifier et hiérarchiser les enjeux de développement durable. Cette méthode examine simultanément deux dimensions complémentaires : d'une part, les impacts que nos activités génèrent sur l'environnement et la société (matérialité d'impact), et d'autre part, la manière dont les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance influencent notre performance économique et créent des risques ou opportunités pour notre entreprise (matérialité financière).

Cette approche nous permet de formaliser une vision globale des défis auxquels nous faisons face, en reconnaissant que notre rôle s'étend au-delà de nos seuls résultats financiers pour englober notre contribution au bien-être collectif et à la préservation de notre planète.

La réalisation de l'analyse double matérialité répond ainsi à **plusieurs objectifs** :

- S'inscrire dans la continuité du rapport RSE et de la démarche de durabilité
- Dialoguer avec ses parties prenantes pour comprendre et répondre à leurs attentes
- Affiner et compléter l'analyse des risques sur la prise en compte des enjeux de durabilité
- Actualiser la trajectoire de durabilité et le plan d'action

Pour mener cette analyse de double matérialité, nous avons déployé une **méthodologie structurée en cinq étapes clés entre février et juin 2024** :

- **L'identification des thèmes ESG pertinents**

Nous avons établi une liste exhaustive de 39 enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en nous appuyant sur les référentiels reconnus et les spécificités de nos secteurs d'activité, ainsi que sur toute la documentation existante.

- **La cartographie des parties prenantes**

Cette étape importante nous a permis d'identifier l'ensemble des acteurs concernés par nos activités : collaborateurs, adhérents, fournisseurs, associations, investisseurs, pouvoirs publics et communautés locales.

- **Une consultation approfondie et inclusive**

La richesse de notre analyse repose sur l'ampleur de la consultation menée :

- 25 entités internes ont été mobilisées à travers des entretiens détaillés
- 350 adhérents ont répondu à notre questionnaire, témoignant de leur engagement sur ces sujets
- 7 entretiens avec des parties prenantes externes
- 11 associations dont la vision et les priorités ont été recueillies au travers de questionnaires et de l'analyse de leurs publications

- **L'identification et l'analyse des impacts, risques et opportunités (IROs)**

Cette phase analytique a permis d'identifier et de noter 173 IROs distincts, chacun étant évalué selon sa gravité, sa probabilité d'occurrence et son potentiel d'impact sur nos activités. Chaque notation a été justifiée pour garantir la traçabilité et la robustesse de notre analyse.

- **La consolidation des résultats dans des matrices de matérialité**

Les données collectées ont été synthétisées dans des matrices permettant de visualiser la position de chaque enjeu selon les deux axes de la double matérialité.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier **30 enjeux matériels**, répartis en trois catégories, tous essentiels pour la continuité et la pérennité de nos activités :

- **Enjeux environnementaux (16 enjeux)**

Changement climatique (ESRS E1)

- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Énergie

Pollution (ESRS E2)

- Pollution de l'air
- Pollution des eaux
- Pollution des sols
- Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires
- Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

Eau & Ressources marines (ESRS E3)

- Eau
- Ressources marines

Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

- Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité terrestre et marine
- Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes
- Incidences et dépendances sur les services Écosystémiques

Ressources & économie circulaire (ESRS E5)

- Utilisation des ressources entrantes
- Conception circulaire des produits et services
- Déchets

- **Enjeux sociaux (10 enjeux)**

Effectifs de l'entreprise (ESRS S1)

- Salaires décents et sécurité de l'emploi des collaborateurs
- Dialogue social avec les collaborateurs
- Santé et sécurité des collaborateurs
- Formation et développement des compétences des collaborateurs

Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

- Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur
- Respect de la dignité et droits fondamentaux des travailleurs de la chaîne de valeur

Communautés affectées (ESRS S3)

- Droits économiques, sociaux, culturels des communautés

Clients & utilisateurs finaux (ESRS S4)

- Informations sur les clients et consommateurs
- Sécurité, santé et nutrition des clients et consommateurs
- Inclusion sociale des clients et consommateurs

- **Enjeux de gouvernance (4 enjeux)**

Conduite des affaires (ESRS G1)

- Culture d'entreprise éthique
- Bien-être animal
- Engagement politique et activités de lobbying
- Gestion des relations avec les fournisseurs

Les matrices de double matérialité révèlent une **hiérarchisation nuancée de ces 30 enjeux**.

Certains émergent comme particulièrement critiques sur les deux dimensions (Matérialité d'impact et matérialité financière) :

- L'atténuation du changement climatique
- L'énergie
- La pollution de l'air
- Le bien-être animal
- L'utilisation des ressources entrantes
- La gestion des déchets
- L'eau
- La santé et sécurité des collaborateurs
- La culture d'entreprise éthique

Cette analyse de double matérialité constitue ainsi la boussole qui nous permet d'allouer nos ressources de manière optimale, de prioriser nos actions et d'engager un dialogue constructif avec l'ensemble de nos parties prenantes sur les sujets qui comptent vraiment pour notre avenir commun.

L'identification des enjeux clés se traduit par l'orientation prise par les Mousquetaires pour renforcer sa vigilance sur **7 combats RSE**.

Les enjeux identifiés s'intègrent dans les différents plans d'action déjà mis en place. Des **analyses plus approfondies** sont également réalisées afin de prendre en compte les spécificités sectorielles et adapter les mesures d'atténuation.

En 2025, nous avons confié à un prestataire externe une **mission de revue critique** (dite « à blanc ») de nos travaux préparatoires CSRD dans le but d'optimiser nos démarches en matière de reporting ESG et de garantir l'auditabilité, la conformité et la cohérence des travaux.

Dans le cadre de notre plan de vigilance, l'analyse de double matérialité RSE est complétée par une **démarche de cartographie des risques spécifique** présentée ci-après. Les **risques liés aux pays d'approvisionnement** sont pris en compte dans le cadre de notre démarche d'achats responsables et de l'analyse des filières.

D. Une politique d'achats responsables

Les approvisionnements sont essentiels pour la performance développement durable d'un producteur distributeur.

À travers leurs filières, les Mousquetaires s'engagent sur les conditions sociales et environnementales de production, notamment par la mise en place de partenariats durables avec leurs fournisseurs et à travers une politique d'achats responsables.

La Direction des Achats et la Direction Qualité RSE veillent à ce que la stratégie d'achat intègre les objectifs et les outils de la **démarche achats responsables**.

Le Groupement Mousquetaires s'est engagé depuis plus d'une décennie dans une politique structurée d'achats responsables, reposant sur une démarche d'amélioration continue avec ses fournisseurs et prestataires. Cette politique contribue à prévenir les risques sociaux,

environnementaux et éthiques dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, en cohérence avec la loi sur le devoir de vigilance.

Élaborée en 2015 et signée par tous les fournisseurs depuis 2018, la **Charte Fournisseurs pour des Achats Responsables**, mise à jour en 2025, formalise les engagements attendus de tous les partenaires du Groupement. Elle repose sur **4 enjeux structurants et 16 engagements** couvrant les domaines suivants :

- **Gouvernance RSE** : formalisation d'une politique RSE, maîtrise de la sous-traitance, dialogue avec les parties prenantes.
- **Droits humains & territoire** : santé et sécurité au travail, respect des droits fondamentaux du travail, gestion des compétences, inclusion, ancrage territorial.
- **Environnement** : lutte contre la déforestation, gestion des déchets et de l'eau, protection de la biodiversité, réduction des émissions de CO₂, éco-conception.
- **Éthique** : lutte contre la corruption, loyauté des pratiques, respect du bien-être animal.

Élaborée à partir des recommandations de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises, elle s'enrichit désormais de :

- L'ISO 26030 sur le développement durable dans la chaîne alimentaire ;
- L'ISO 20400 sur les achats responsables ;
- L'alignement avec les normes ESRS de la directive européenne CSRD.

Cette charte est **signée par l'ensemble des fournisseurs** du Groupement et constitue un engagement formel à respecter les principes du développement durable dans leurs activités.

Une **cartographie des risques** par filière, par zone géographique et par matière première guide l'intensité des contrôles et le niveau d'exigence.

Dans ce cadre, nous avons établi une **liste de pays à risques et de pays interdits de sourcing** en termes de localisation des sites de production et d'approvisionnements matières premières.

Cette liste s'appuie sur :

- Des indicateurs de risque pays comme le [WGI \(Worldwide Governance Indicators\)](#) de la banque mondiale
- Les indicateurs de [l'ESG Risk Compass d'AMFORI](#), construit à partir de plusieurs bases de données publiques telles que le Yale University Index,
- Des risques sectoriels ([données fournies par Maplecroft](#) à Amfori,
- Ainsi que les alertes parties prenantes et la veille interne.

En fonction de la **localisation des sites de production** et des **matières premières utilisées**, le Groupement demande ainsi des garanties supplémentaires.

Pour s'assurer de la conformité des pratiques, le Groupement a mis en place **un système d'évaluation rigoureux** :

- **Évaluation RSE obligatoire**, en priorité via **Ecovadis**, ou à défaut via un référentiel reconnu.
- **Audits sociaux Amfori BSCI** obligatoires pour les pays considérés comme à risque, avec des exigences de conformité différenciées selon le niveau de performance (A/B/C = conforme ; D/E = non conforme).
- **Interdiction du sourcing** dans certains pays à très haut risque, sauf dérogation exceptionnelle validée par le Groupement.
-

Les exigences de la Charte sont systématiquement intégrées :

- Dans les **appels d'offres et cahiers des charges**,
- Lors des **références fournisseurs**,
- Et dans le **suivi régulier des relations commerciales**.

Les plans d'action correctifs peuvent être exigés en fonction des résultats d'évaluation, avec des échéances de réévaluation allant de 6 à 24 mois. Des formations internes sont régulièrement organisées pour les équipes achats et qualité du Groupement afin d'assurer la bonne application de ces exigences.

Les fournisseurs soumis à la **loi sur le devoir de vigilance** doivent transmettre annuellement leur propre plan de vigilance au Groupement. Ceux concernés par la **directive européenne CSRD** doivent publier leurs indicateurs extra-financiers conformément aux standards ESRS.

Enfin, un **dispositif d'alerte** externe et anonyme est mis à la disposition de toute partie prenante pour signaler des manquements aux engagements pris.

La politique d'achats responsables du Groupement Mousquetaires constitue ainsi un levier stratégique majeur pour **traduire concrètement nos engagements en matière de développement durable**.

À travers leurs filières, les Mousquetaires s'engagent sur les conditions sociales et environnementales de production, notamment par la mise en place de partenariats durables avec leurs fournisseurs et une approche structurée d'amélioration continue.

Cette politique s'inscrit pleinement dans notre ambition d'être « **acteur d'un développement responsable et de la transformation sociétale** », en cohérence avec nos 3 piliers stratégiques et nos 7 combats prioritaires.

Le suivi de la mise en œuvre de la Politique d'achats responsables est assuré dans le cadre du **Comité de pilotage « Achats Responsables »** de la DQRSE.

E. Des engagements dans le cadre d'initiatives avec de multiples parties prenantes

Depuis 2012, Intermarché participe à l'initiative « **Business Social Compliance Initiative** » (**BSCI devenu Amfori BSCI**), qui a pour vocation de chercher à améliorer les conditions de travail dans la chaîne internationale d'approvisionnement.

Intermarché a été le premier distributeur français à rejoindre le BSCI en tant que membre et de pouvoir ainsi faire développer ses engagements en matière de responsabilité sociale.

Le système BSCI, basé sur une approche de développement, s'inscrit dans la durabilité et repose sur trois piliers :

- La surveillance des activités via de réguliers audits sociaux indépendants ;
- L'amélioration des conditions de travail par des suivis des plans d'actions proposés par les fournisseurs ;
- L'établissement d'un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes sur la scène européenne et internationale.

La Direction Qualité RSE du Groupement est membre du « Network Committee » d'Amfori pour la France.

Mis en place en 2000, le Code de conduite d'amfori BSCI a été remis à jour en 2021 et diffusé en 2023.

Un programme d'audits sociaux annuels en tant que membre d'Amfori BSCI est établi sur la base de la cartographie des risques pays présentée précédemment.

Sur la base de cette cartographie, des audits sont programmés selon le référentiel Amfori BSCI, lui-même basé sur les conventions internationales de l'OIT et la norme SA 8000 avec un code de conduite construit sur 11 grands principes :

- Liberté d'association et droit de négociation collective
- Comportement éthique dans les affaires
- Rémunération juste
- Santé et sécurité au travail
- Protection spéciale pour les jeunes travailleurs
- Non-discrimination
- Horaires de travail décents
- Pas d'emploi précaire
- Protection de l'environnement
- Pas de recours au travail des enfants
- Pas de travail forcé

Pour faire suite à ces audits, des plans de remédiations sont mis en œuvre dans les usines, et elles peuvent bénéficier de formations et de programmes gratuits dispensés dans leur pays et dans la langue du pays sur les thèmes sur lesquels des non-conformités ont été relevées ou sur lesquels ils peuvent être concernés.

Le Groupement s'est engagé dans le **SBTi** (*Science Based Targets initiative*) avec un courrier d'intention validé en janvier 2024 pour les 4 pays et toutes les entités amont et aval. Le dossier a été déposé en octobre 2025 pour tout le Groupement.

Le Groupement Mousquetaires a aussi décidé de participer à l'expérimentation menée par l'Ademe sur l'affichage environnemental des produits alimentaires en utilisant l'ACV classique sur une centaine de produits. Les travaux de l'Ademe ont généré un rapport scientifique qui a été remis fin 2021 au Gouvernement, puis un deuxième rapport du Comité scientifique remis en décembre 2023. En avril 2025, l'Office Français pour la Biodiversité a publié une note d'analyse sur le sujet.

La priorité de l'ADEME et des pouvoirs publics est d'accompagner le déploiement de l'affichage environnemental en 2026 sur plusieurs secteurs. Le dispositif est finalisé sur le textile et le déploiement est en cours, avec un statut volontaire. Sur l'alimentaire, une consultation technique s'est terminée fin 2025, et a donné suite à une stabilisation officielle de la méthode de calcul du coût environnemental des produits alimentaires par le ministère.

Nous suivons les avancées du gouvernement qui a mis en place un outil, l'écobalyse qui permet de calculer le « coût environnemental » d'un produit, sur la base d'une analyse en cycle de vie.

Nous attendons les recommandations du ministère sur la méthodologie et le label visuel pour les appliquer sur nos produits. Le coût environnemental alimentaire devrait être déployé en France fin 2026 / début 2027.

Relations avec les parties prenantes

Dans le cadre de sa démarche de développement durable le Groupement Mousquetaires interagit avec **de nombreuses parties prenantes selon différentes modalités** :

- **Les partenariats avec des ONG** : le Groupement travaille en lien étroit avec différentes ONG de protection de l'environnement ou spécialisées dans la bientraitance animale. Un partenariat existe notamment depuis plusieurs années avec l'ONG Earthworm, qui l'aide à prioriser ses actions et l'accompagne dans l'analyse et la diminution des risques (environnementaux principalement mais également sociaux) que ce soit pour les ressources terrestres ou marines. Le Groupement Mousquetaires a donc, en cours avec Earthworm, différents chantiers d'analyse des chaînes d'approvisionnements sur plusieurs matières (soja, huile de palme, bois, charbon de bois, soja importé, crevettes, saumon, ...). Les partenariats sont détaillés par filière dans la partie consacrée aux filières d'approvisionnement.
- **Les Comités d'Experts** : une deuxième méthode utilisée par le Groupement pour prioriser ses actions en termes de risque environnemental est la mise en place de comités d'experts. Sur des filières animales ou végétales identifiées à risque, un comité technique de parties prenantes a été créé, incluant des chercheurs, des industriels, des syndicats interprofessionnels et des associations environnementales. Ces instances de concertation sont consultées tous les ans sur l'orientation à donner aux plans de progrès et sur leur avancement.

Les filières identifiées aujourd'hui sont les filières végétales pour l'intégration de référentiels agroécologiques, les ressources halieutiques, l'aquaculture, ainsi que les filières lait et les filières animales avec des engagements sur la bientraitance animale.

En matière d'achats responsables, nous avons par exemple mis en place les comités suivants :

- Comité de pilotage « Mer » : 1 à 2 réunions par an
- Comité de pilotage « BEA petites espèces » (*poulet, canard, dinde, poule pondeuse, lapin*) : 2 réunions par an
- Comité de pilotage « BEA grandes espèces » (*vaches laitières, bœuf / veau, porc*) : 1 réunion tous les 2 ans

Lors de ces réunions, sont abordés différents sujets tels que les actualités filières, la mise à jour et la diffusion des clauses contractuelles à destination des fournisseurs, les feuilles de routes par espèces ou encore les indicateurs de suivis.

- **Les interprofessions et organisations techniques :** le Groupement Mousquetaires est membre de plusieurs organisations interprofessionnelles comme la FCA, la FMB, Perifem et l'Institut du Commerce ainsi que Mobilians (Ex-CNPA via Rody). Ces adhésions lui permettent d'être en veille et anticipation des futurs textes en lien avec la démarche de développement durable mais aussi de partager les expériences de chaque opérateur pour une mise en œuvre plus efficace.

En 2024, le Groupement Mousquetaires a également rejoint la **Fédération du Commerce et de La Distribution (FCD)**.

F. Une démarche de certifications et de labellisation

Que ce soit dans le cadre des activités logistiques ou des activités agroalimentaires, le Groupement est engagé dans des démarches qualité permanentes.

Ces démarches se distinguent également par leur responsabilité sociale et environnementale, dont témoignent les nombreuses certifications obtenues par de très nombreuses entités, de nombreux sites de productions et au travers des démarches de filières sur les matières premières agricoles.

Plusieurs entités et sites du Groupement ont ainsi obtenu les certifications suivantes :

- ISO 9001 pour le management de qualité
- ISO 14001 pour le management environnemental
- ISO 22000 pour la sécurité des denrées alimentaires
- ISO 50001 sur la gestion de l'énergie
- Produit issu d'une filière HVE (Haute Valeur Environnementale)
- Produit Bio
- IFS Food pour la qualité et la sécurité des procédés et des produits
- FSQS : Food Store Quality Standard pour la sécurité alimentaire dans les points de vente

G. Une approche basée sur des référentiels reconnus

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de vigilance, nous nous sommes **appuyés sur plusieurs référentiels existants** :

- **Principes directeurs de l'OCDE** à l'attention des multinationales - 2023
- **Principes directeurs des Nations Unies** relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme - 2011
- **Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises** - 2018

Ce plan de vigilance prend ainsi en compte **l'ensemble des risques** en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et d'environnement tels que définis ci-après :

- **Droits humains et libertés fondamentales** : travail des enfants, travail forcé, droits des travailleurs, harcèlement et discrimination, conditions de travail...
- **Santé et Sécurité des personnes**, notamment accidents, exposition à des substances nocives, risques psychosociaux, risques sanitaires, impact des nouvelles technologies...
- **Environnement** : atteintes à la biodiversité, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, changement climatique, gestion durable des ressources et des déchets...

De notre point de vue, la maltraitance animale est également une problématique importante que nous rattachons aux enjeux éthiques, et que nous abordons sous une dynamique positive dans le cadre d'une démarche de **bientraitance animale**.

4. Focus sur quelques thématiques

A. Développer l'économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle économique basé sur la réduction du gaspillage et la préservation des ressources naturelles.

L'économie circulaire représente pour le Groupement des Mousquetaires bien plus qu'un simple enjeu environnemental : c'est une transformation profonde de notre modèle économique qui vise à découpler croissance et consommation de ressources. Depuis la création de la SILVE en 1995, nous avons progressivement bâti un écosystème circulaire unique en France, intégrant l'ensemble de notre chaîne de valeur.

En 2025, cette vision s'est traduite par des résultats concrets démontrant l'efficacité de notre approche systémique. Nous avons ainsi collecté et valorisé :

- 165 000 tonnes de cartons,
- 6 400 tonnes de films plastiques,
- 144 tonnes de polystyrène,
- 415 tonnes de PET.

En janvier 2022, un pôle économie circulaire a été créé au sein de la Direction Qualité RSE du Groupement. Sa mission est d'aller chercher sur le territoire national des solutions locales, d'accroître l'expertise et la visibilité des actions auprès des points de vente.

Le pôle intervient notamment sur la gestion des matières premières secondaires, le pilotage des actions, le suivi des enjeux réglementaires, la représentation dans les instances et auprès de la société civile ainsi que dans le cadre de formations et d'accompagnements.

Les démarches engagées par le Groupement s'inscrivent également dans le cadre de la loi AGEC (*Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire*) votée en février 2020.

Cette loi vise à accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle vise ainsi à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Souscrire aux principes de l'économie circulaire implique de mettre en œuvre une boucle vertueuse entre production et consommation, en passant par la transformation, le transport et le stockage.

Acteur de chaque maillon de cette boucle, le Groupement réinvente son modèle de production et de distribution afin de préserver l'environnement et les ressources naturelles. C'est une source d'économies et de motivation pour nos collaborateurs. Réduire les emballages, les collecter, les trier et les recycler sont trois leviers clés pour agir.

Notre stratégie est mise en œuvre sur 4 axes :

1. Traiter les sujets successivement, en commençant par les priorités ;
2. Étudier les différents leviers d'action et partir de l'expérience de nos entités pour trouver des solutions communes et des partenaires à l'échelle du Groupement pour massifier les volumes ;
3. Faire simple pour que les écogestes ne compliquent pas la vie des clients et collaborateurs ;
4. Présenter à tous nos acteurs des solutions clé en main, testées et durables pour agir tout au long du cycle de vie.

D'ici 2030, nous nous sommes fixé 3 objectifs :

- 100 % de nos déchets valorisables, collectés et recyclés sur tous nos sites ;
- Intégrer la démarche d'éco-conception des emballages pour toutes nos marques propres, toutes enseignes confondues ;
- Proposer à nos clients des solutions de collecte de leurs déchets sur certaines filières d'économie circulaire.

Le Groupement mène ainsi de **nombreuses actions concrètes en faveur de l'utilisation efficiente des ressources et de l'économie circulaire**, avec des ressources dédiées à leur mise en œuvre.

En 2025, nous avons notamment lancé **l'expérimentation de la consigne verre avec CITEO**.

Les actions visant à réduire l'usage du plastique sont décrites dans la partie suivante.

Les actions sont menées à **différents niveaux de la chaîne de valeur et du cycle de vie du produit**, tant au niveau des activités de production (Agromousquetaires) qu'au niveau des points de vente :

- **Conception circulaire des produits**, dans le cadre d'un programme global de refonte des emballages (#Défi Emballage) lancé en 2019 pour réduire les quantités de matière et améliorer la recyclabilité par exemple dans le cadre du déploiement d'une démarche d'éco-conception incluant 22 ACV (Analyses de Cycle de Vie) réalisées en interne depuis janvier 2023.
- **Développement de l'utilisation de matières recyclées** dans les emballages et dans l'amélioration de **la recyclabilité des produits**.
- **Réduction des déchets et optimisation de leur gestion dans le cadre des actions de la SILVE**, le développement d'une boucle d'économie circulaire des bouteilles PET ou encore dans la mise en place d'une logistique inversée pour la gestion des déchets dans le réseau de distribution.
- **Valorisation des co-produits et des déchets au niveau d'Agromousquetaires avec trois filiales dédiées** : CORNILLÉ Sas, experte dans le traitement des co-produits d'origine bovine en France, la Société Armoricaire de Valorisation Énergétique (SAVE), spécialisée dans le traitement et la valorisation énergétique des déchets organiques ou encore Estener, seule usine en France à transformer des graisses animales non alimentaires en biodiesel.

Lutte contre le gaspillage alimentaire, à travers plusieurs initiatives.

Un plan Anti-Gaspi a été mis en place dès fin 2019 pour réduire les déchets d'inventus dans les enseignes alimentaires Intermarché et Netto.

De nombreuses actions opérationnelles sont déployées en magasins : création de paniers anti-gaspi « Les Moches » vendus à prix réduit pour écouler les fruits et légumes invendus, installation de "corners" anti-gaspi avec des remises de 30 à 50 % sur les produits en date courte...

Depuis leur référencement en mars 2022, nos enseignes Intermarché et Netto ont vendu plus 800 000 paniers de fruits et légumes anti-gaspi dont près de 85 000 paniers de fruits et légumes en 2025.

Un partenariat avec l'application Too Good To Go dès 2019, pour proposer des paniers de produits invendus aux consommateurs via cette plateforme. Depuis le début du partenariat, nos points de vente Intermarché et Netto ont vendu plus de 3 millions de paniers. En 2025, nous comptabilisons plus de 600 magasins actifs sur l'année. L'ensemble de ces magasins ont sauvé près de 759 249 paniers anti-gaspi en 2025.

Dons alimentaires et solidaires, à travers plusieurs initiatives.

Plutôt que de détruire les invendus, les Mousquetaires en font un levier de solidarité.

Cinq conventions nationales ont été signées avec des associations caritatives (Banques Alimentaires, Restos du Cœur, Croix-Rouge, etc.) pour le don de denrées.

Des opérations « produits-partage » menées par les adhérents contribuent à soutenir des causes tout en écoulant des produits. Ces actions nécessitent une organisation logistique (collecte des produits, stockage), la coordination avec les associations et l'allocation de ressources humaines dédiées (référents dons dans les magasins, etc.), montrant l'implication du Groupement dans le réemploi à des fins sociales.

En 2025, nous avons également souhaité organiser une collecte de jouets auprès des collaborateurs du Groupement, en lien avec la filière jouets d'Ecomaison.

L'objectif était clair : faire en sorte que les jouets passent en priorité par des associations, afin d'être redistribués à des enfants avant Noël. La dimension solidaire a été déterminante dans l'adhésion. Plus de 51m3 de jouets ont été collectés dans le cadre de cette opération.

Développement du vrac et du réemploi des emballages, par exemple :

- Remplacement des emballages problématiques. Mise à disposition au rayon fruits et légumes de filets (coton et rPET) réutilisables depuis 2019.
- À titre d'illustration, le vrac occupe actuellement jusqu'à 23 % de la surface de certains magasins (moyenne à 15%).

Réemploi et à la seconde vie des produits non alimentaires, développées dans le cadre de partenariats pour éviter le gaspillage des produits de bricolage et de jardin initiés par les enseignes du pôle Équipement de la Maison (Bricomarché, Bricorama), dans le cadre du développement de l'offre seconde main / reconditionné par exemple :

- Depuis 2021, un partenariat avec le réseau solidaire **ENVIE** permet de récupérer des outils de bricolage/jardinage/électroménager, invendus ou d'occasion, afin de les reconditionner et de leur donner une seconde vie.
 - Des « corners d'occasion » ont été mis en place dans certains magasins pour recueillir des outils de jardinage et de bricolage apportés par les clients, qui seront revendus d'occasion sur place.
 - Un accord avec **Emmaüs** permet de vendre à prix réduit (30 % de la valeur) des stocks d'invendus de bricolage aux personnes défavorisées plutôt que de les jeter.
- **Accompagnement des points de vente** dans leurs démarches qualité et développement durable, par les équipes Qualité RSE des entités avec le soutien de la Direction Qualité RSE du Groupement pour la diffusion et le partage des bonnes pratiques mais aussi dans le cadre de la formation continue des adhérents.

Des guides à destination des points de vente sont rédigés et diffusés depuis 1995. Diffusant les bonnes pratiques, c'est un maillon essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable : ces guides leur donnent du sens et les aident à les concrétiser. À titre d'exemple, on peut citer :

- les « **Guides des déchets** » mis à jour régulièrement afin d'accompagner les points de vente dans la valorisation de l'ensemble de leurs déchets et de ceux de leurs clients.
- Le « **Guide anti-gaspillage et gestion de la démarque** » qui traite notamment de la lutte contre gaspillage alimentaire, des dons de produits, de la valorisation pour l'alimentation animale et des biodéchets.
- Le « **Guide des services** » qui propose de nombreuses solutions en lien avec l'économie circulaire, à mettre en place avec des partenaires, notamment :
 - Panier anti-gaspillage
 - Location de matériel
 - Borne de recyclage de bouteilles en plastique
 - Collecteur contenants consignés
 - Espace de collecte de tri

Des **fiches actions** sont également formalisées et diffusées auprès des points de vente, par exemple pour la création d'espace occasion pour les produits de seconde main (Jouet, textile...).

Plusieurs de ces guides seront mis à jour en 2026.

- **Actions de formation et de sensibilisation** auprès des collaborateurs et des clients
- **En interne**, auprès des collaborateurs, pour mieux intégrer les enjeux de traçabilité et d'approvisionnement responsable, et plus globalement de RSE.

- **Auprès de nos clients**, dans le cadre de campagnes pédagogiques (*étiquetage anti-gaspi sur les produits, affichages en magasin, communications digitales*) destinées à encourager les « écocgestes » des consommateurs.

Outre les solutions disponibles sur le marché et utilisées par une partie de nos points de vente (Phenix, Comerso ou encore Smartway), nous avons développé en 2022 notre propre solution de gestion des dates limites de consommation (DLC), d'alerte et de stickage des dates courtes.

Le Groupement s'est d'abord focalisé sur les déchets générés par ses sites. Aujourd'hui, une boucle 100 % circulaire est opérationnelle pour le carton et le plastique, entre 90 % de ses points de vente et ses unités de production en passant par sa logistique.

B. Réduire l'usage des plastiques

D'un point de vue général, les emballages jouent un rôle important dans la protection des produits et la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment lors du transport et la manipulation des produits.

L'emballage est aussi un élément de communication qui permet d'informer le consommateur conformément aux réglementations applicables, mais aussi d'assurer la traçabilité des produits.

Les emballages plastiques présentent particulièrement de nombreux avantages (*légèreté, résistance, nettoyage facile...*) qui ont conduit à une large utilisation depuis de nombreuses années par la grande distribution. Ils permettent aussi une conservation plus longue des aliments et contribuent à la sécurité alimentaire tout en renforçant l'hygiène.

Pendant longtemps, le plastique a également été utilisé pour concevoir des produits faciles à fabriquer en grandes quantités, notamment en matière d'équipements de la maison (cuisine...), de jouets... Cependant, ces produits comme les emballages peuvent constituer une menace pour l'environnement s'ils sont mal gérés et s'ils ne sont pas intégrés dans un processus de recyclage. Certains objets et emballages en plastique ne sont pas recyclables, peuvent contenir des produits avec des risques pour l'environnement et nécessitent des matières premières en grande quantité.

Nous sommes ainsi bien conscients des impacts négatifs du plastique sur l'environnement et nous savons aussi que c'est une question qui préoccupe nos clients. Nous sommes particulièrement sensibles à ces enjeux depuis de nombreuses années, notamment par le biais des produits que nous fabriquons nous-mêmes dans nos propres usines.

Notre priorité est de bannir le plastique en supprimant autant que possible le plastique à usage unique.

Notre démarche est structurée autour de plusieurs éléments :

- Une **cartographie des risques associés au plastique** avec une combinaison de plusieurs approches
- Des **engagements** tant en interne que dans le cadre de la participation à des initiatives sectorielles
- Des **actions concrètes**

Afin d'identifier les enjeux prioritaires, le Groupement a réalisé une cartographie des risques associés à l'utilisation du plastique.

L'identification des risques a été réalisée à partir d'une analyse documentaire et de réunions de travail en interne.

Dans le cadre d'une approche par la chaîne de valeur et le cycle de vie, nous avons identifié **plusieurs risques associés au plastique**, tant pour l'environnement que pour la santé.

Au-delà des risques environnementaux et sanitaires, le développement de l'utilisation du plastique a indirectement **des conséquences sociales sur les travailleurs et les communautés**.

Il convient tout d'abord de rappeler que la pollution plastique est le résultat d'un **processus en plusieurs étapes** :

- **Pertes ou fuites de plastiques dans l'environnement** qui se produisent sur l'ensemble du cycle de vie.
- **Dispersion des plastiques présents dans l'environnement** sous l'effet des réseaux d'eaux usées ou pluviales (*fibres textiles, microplastiques issus des cosmétiques ou issus de l'abrasion des pneumatiques, déchets plastiques jetés sur la voie publique...*), de l'air et du vent (*fibres textiles, poussières urbaines...*), des retombées atmosphériques, des fleuves et des rivières où commence le processus de fragmentation sous forme de microplastiques, et courants marins.
- **Accumulation des déchets plastiques** dans l'un des quatre compartiments que sont les eaux douces, le sol, l'air et les mers et océans, avec des passages possibles d'un compartiment à un autre.

Au-delà du plastique en tant que tel, le **risque chimique lié à la pollution par les plastiques** est un élément important à prendre en compte. Les déchets plastiques peuvent notamment être sources de contaminants (perturbateurs endocriniens...) par le biais des substances chimiques qu'ils contiennent (plastifiants et additifs en particulier).

- Risques environnementaux

Les impacts du plastique sur l'environnement et sur la biodiversité se situent à plusieurs niveaux, de la production aux multiples utilisations ainsi qu'au recyclage et à la destruction :

- Production de plastiques liés à des **matières premières fossiles** (*pétrole, gaz, charbon...*) ;

- **Libération de substances chimiques et toxiques dans l'atmosphère** ainsi que dans l'eau et les sols lors de l'extraction et le transport de matières premières fossiles (*pétrole, gaz, charbon*) ;
- **Libération d'éléments toxiques et cancérigènes dans l'atmosphère** en raison des additifs pétrochimiques ajoutés aux polymères vierges lors de la transformation des matières premières en plastique ;
- Émission de substances toxiques dans l'environnement proche lors de **l'incinération du plastique** ;
- **Pollution des sols et de l'eau** dans le cadre de l'enfouissement des déchets plastiques avec des particules et des produits chimiques nocifs ;
- **Rejet de particules** dans le cadre du recyclage et de la décomposition des plastiques ;
- **Ingestion de plastiques** par les oiseaux et les animaux marins avec pour conséquence une contamination de tout l'écosystème marin, et indirectement de toute la chaîne alimentaire ;
- **Migration des produits chimiques** contenus dans les emballages vers la nourriture ou la boisson.
- **Contacts** dont enchevêtrements, impliquant l'encerclement, l'étranglement, la capture des animaux marins ;
- **Ingestions** (intentionnelle ou accidentelle, directe ou indirecte) ;
- **Dissémination de pathogènes ou de polluants sur de longues distances.**

Les impacts de la pollution plastique sur l'environnement, en particulier le milieu marin, sont ainsi liés au risque d'étranglement, d'enchevêtrement et d'ingestion, avec des impacts sur la biodiversité.

- Risques sanitaires

Le plastique pose des risques différents pour la santé à chaque étape de son cycle de vie. Ces risques proviennent à la fois de l'exposition aux particules de plastique elles-mêmes et aux substances chimiques qui y sont associées :

- **Accidents industriels** avec des risques de pollution (rejets chimiques...), risques professionnels pour les travailleurs et risques pour les communautés vivant à proximité.
- **Ingestion de microparticules de plastique** et de substances toxiques associées due au dépôt de produits chimiques présents dans le plastique sur les produits alimentaires ou à la contamination des eaux.
- **Inhalation de microparticules de plastique** et de substances toxiques associées due à un contact direct avec le produit plastique (vêtements, emballages, jouets pour enfants, etc.).

Ces risques concernent tous les individus mais les personnes exposées de façon prolongée (travailleurs dans le domaine du plastique, riverains d'usines, consommateurs quotidiens de produits plastiques) ainsi que les publics vulnérables (enfants, nourrissons et femmes enceintes) sont tout particulièrement potentiellement affectés.

Dans le cadre de nos activités, **les zones de risques de situent principalement à deux niveaux** :

- les produits en plastique ;
- les emballages.

S'agissant des emballages plastiques en lien avec nos activités qui constituent l'enjeu majeur en termes quantitatifs, on peut distinguer 5 macro-catégories avec des natures différentes décrites ci-après :

Macro-catégorie	Catégories de produits	Principaux types d'emballages plastiques
Alimentaire – frais	Viande, charcuterie, poisson Produits laitiers Plats préparés (frais, surgelés...) Fruits et légumes	Barquettes Pots Sachets souples
Alimentaire – autres	Lait Eaux plates et gazeuses Boissons gazeuses, jus de fruits Huiles, vinaigres, condiments Épicerie sucrée Épicerie salée	Bouteilles Flacons Sachets souples Pots et barquettes
Non alimentaire	Hygiène/beauté/cosmétique Entretien de la maison Contenants de liquides professionnels Divers (jouets, bricolage, électronique, etc.)	Bouteilles et flacons Pots et tubes Seaux, bidons, fûts Blisters et coques Sachets souples
Caisse	Sacs de caisses	Sacs
Logistique	Emballages secondaires Emballages du e-commerce Emballages de transport rigides Emballages de transport souples	Films de regroupement de lots de produits (bouteilles, canettes, papier hygiénique, etc.) Sachets Palettes, caisses Films de palettisation

Au-delà de la conformité aux réglementations applicables, telles que la directive sur les plastiques à usage unique entrée en vigueur en juillet 2021, et souvent par anticipation, nous sommes **engagés dans le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire**.

Le Groupement est notamment **engagé à réduire, réutiliser et recycler ses emballages plastiques** tout en garantissant la qualité et la sécurité sanitaire des produits, dans le respect des réglementations applicables, tant au niveau de l'information des consommateurs que de l'indispensable traçabilité des produits.

Depuis plus de 25 ans, **les Mousquetaires ont fait de la lutte contre les déchets l'un de leurs combats.**

Précurseurs **avec la création en 1995 de la Société Industrielle de Logistique et de Valorisation des Emballages (Silve)**, ils ont mis en œuvre des solutions pour réduire, recycler et réutiliser. Cela s'est notamment traduit par la récupération et le recyclage des plastiques depuis de très nombreuses années.

En 2025, ce sont plus de 165 000 tonnes de cartons, 6 400 tonnes de films plastiques et 144 tonnes de caisses polystyrènes qui ont été collectées et valorisées dans des filières adaptées.

Plus récemment, les Mousquetaires ont décidé de mettre en place la boucle d'économie circulaire des bouteilles PET en 5 étapes :

1. Les points-de-vente (magasins/grandes surfaces) s'équipent progressivement de machines « RVM » (Reverse Vending Machine). Ces machines doivent permettre de compacter ou transformer en paillette les bouteilles collectées auprès des clients.
2. La matière est conservée dans des big-bags positionnés sur des palettes pour la manutention.
3. Ces palettes sont collectées (en reverse logistique) pour être ensuite rapportées sur l'une de nos bases logistiques.
4. Les big-bags massifiés sont ensuite envoyés en camion complet auprès d'un partenaire référencé pour refaire des préformes pour Agro Mousquetaires.
5. Nos usines de boissons réutilisent ces préformes pour les marques d'eau du Groupement.

La traçabilité est assurée pour les points de vente et sur toute la chaîne, avec une attestation réglementaire remise en fin de cycle.

En 2025, cela nous a permis de collecter plus de 415 tonnes de bouteilles plastiques contre 131 tonnes en 2024.

Concernant les emballages des produits à nos marques, nous avons pour ambition d'optimiser 1 500 références d'ici fin 2025.

Nous avons atteint 1 630 références améliorées (550 en 2023, 780 en 2024 et 300 en 2025). Nous avons réduit les emballages de 280 références, intégré du recyclé dans 473 de nos références et rendu recyclables plus de 851 références. Les autres améliorations concernent le remplacement d'emballages en plastique par des emballages en carton ou encore la suppression de PFAS de nos emballages.

Les Mousquetaires utilisent également la force du Groupement et de ses services centraux pour limiter à la source le plastique jetable dans les produits d'Agromousquetaires, pour créer de nouvelles filières de recyclage ou nouer des partenariats à l'échelle nationale anti-gaspillage alimentaire.

Chez Les Mousquetaires, nous nous efforçons continuellement de réduire la quantité de plastique et d'emballages que nous utilisons, de développer la réutilisation des emballages et de nous assurer que les matériaux que nous utilisons sont faciles à recycler pour nos clients.

En travaillant avec nos fournisseurs, nous avons déjà effectué de nombreux changements pour améliorer nos emballages et réduire notre utilisation de plastique.

Le Groupement impose par ailleurs des clauses environnementales strictes à ses fournisseurs MDD via ses cahiers des charges pour garantir la recyclabilité de ses packagings ou l'absence de certains matériaux.

S'inscrivant totalement dans notre démarche d'économie circulaire, nos actions visant à réduire l'utilisation du plastique se déclinent de différentes manières sur plusieurs sujets :

- Emballages problématiques,
- Emballages inutiles ou évitables,
- Développement de modèle vrac et réemploi,
- Recyclabilité et intégration de matière recyclée,
- Écoconception des produits.

Voici quelques-uns de ces changements illustrés au travers de nombreuses actions menées en 2025 avec des exemples concrets et des résultats quand cela est quantifiable :

- **Pôle DPH**

- 13,6 tonnes de plastiques vierges économisés grâce à un passage d'une boîte rigide à un doypack.
- Réduction de 5g de plastique de nos bidons de lessive liquide permettant d'éviter 1,77 tonne de plastique par an.

- **Pôle Gel / Frais**

- Réduction de l'épaisseur des emballages de légumes surgelés permettant une économie de 18 tonnes de plastiques vierges.
- Réduction de la hauteur et de l'épaisseur de nos barquettes de lardons MDD, avec - 20% de plastique par barquette, permettant d'éviter 26,3 tonnes de plastique par an
- Intégration de recyclé dans des références de charcuterie et des références de volailles permettant une économie de 51 tonnes de plastiques vierges.

- **Pôle liquides :**

- Réduction de poids des bouteilles de la gamme Sirops permettant une économie de 101 tonnes de plastiques vierges et passage vers un sleeve détachable pour les rendre recyclables.
- 30% de rPET dans nos bouteilles de lait MDD depuis 2025.

- **Pôle épicerie :**

- 94 tonnes de plastiques vierges économisées au total.
- 8 références d'aliments pour chiens désormais recyclables grâce à l'éco-conception des emballages.
- Suppression de PFAS dans 3 références.

- Réduction de poids et/ou d'épaisseur des emballages des gammes viennoiseries et panification permettant 30 T de plastiques vierges économisés.
- Intégration de 30% recyclé dans les gammes Assaisonnement/Sauces.

Par ailleurs, nous sommes engagés via la société SILVE, filiale Qualité et RSE du Groupement Mousquetaires auprès de différents éco-organismes en charge des filières de **responsabilité élargie des producteurs (REP)**.

Acteur très impliqué sur ces filières de collecte et de recyclage, la SILVE endosse pour certaines le rôle d'associé ou d'administrateur au sein des éco-organismes comme sur les filières Emballages et papiers, Articles de bricolage et de jardinage, Produits et matériaux de construction et Textiles sanitaires à usage unique. Elle travaille également sur les filières en cours de déploiement notamment les Emballages industriels et commerciaux.

Le Groupement Mousquetaires est concerné par 17 filières REP et réalise 74 déclarations de mises sur le marché par an auprès des éco-organismes pour un montant global de près de 21 millions d'euros, dont trois déclarations sur le réemploi des emballages auprès des éco-organismes ou de l'Ademe.

La Loi AGECL (Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire) promulguée en 2020 a apporté de nouvelles obligations aux Producteurs sur les différentes filières, notamment la rédaction d'un plan de prévention et d'éco-conception sur les emballages et les produits.

Un plan de prévention et d'éco-conception spécifique au Groupement Mousquetaires a ainsi été élaboré sur les produits, il est valable pour une durée de 5 ans. Ce plan passe par une étape incontournable : la sensibilisation de nos services achat, qualité et marketing sur les points clés de ce plan :

- Réduire l'usage de ressources non renouvelables
- Accroître la recyclabilité des produits
- Accroître l'utilisation de matières recyclées

Mais également l'intégration d'exigences internes afin d'inciter nos fournisseurs à aller dans cette démarche.

Enfin, la multiplication des filières REP et la gestion des différentes données à collecter pour répondre à la réglementation nous ont conduit à développer notre propre logiciel de gestion des filières REP : **€COREP**. Cet ERP nous permet de centraliser les données à déclarer à l'article et ainsi alimenter nos 70 déclarations de mises sur le marché.

C. Assurer une gestion durable de la ressource en eau

La gestion durable de la ressource en eau constitue l'un des défis majeurs du 21^{ème} siècle, particulièrement exacerbé par le changement climatique.

Conscient des enjeux et compte tenu de la nature et de l'étendue de ses activités, le Groupement Mousquetaires a décidé de renforcer sa stratégie de gestion durable de l'eau et de l'intégrer à son plan de vigilance.

Notre objectif est de partager notre approche globale pour la période 2025-2030, structurée autour d'une cartographie des risques, d'engagements concrets, d'actions spécifiques et d'un dispositif de suivi robuste, alignés sur les exigences réglementaires et les objectifs du Plan EAU national.

Notre signature officielle de la charte « Éco d'Eau » le 10 décembre 2024 témoigne de notre volonté de nous inscrire dans des démarches collectives et de partager nos bonnes pratiques avec d'autres acteurs économiques. Cette initiative s'inscrit dans notre approche collaborative du développement durable.

L'empreinte hydrique du Groupement Mousquetaires s'étend sur l'ensemble de la chaîne de valeur : depuis nos unités de production qui consomment l'eau pour les processus industriels, le nettoyage et les utilités techniques (Froid, vapeur...), jusqu'aux points de vente qui l'utilisent pour l'entretien, la conservation des produits frais et les services annexes comme les stations de lavage.

En 2025, notre consommation d'eau a été de 10 millions de m3 au niveau du Groupement dont 50% pour les usines.

Le réchauffement climatique accentue considérablement ces enjeux en multipliant les risques physiques auxquels nous sommes exposés.

L'évolution du cycle de l'eau se traduit par une évaporation plus rapide, des précipitations irrégulières et extrêmes, une diminution de la recharge des nappes phréatiques, et une salinisation progressive des terres agricoles.

L'eau constitue un enjeu prioritaire au sein de notre combat « Climat » qui englobe la décarbonation (SBTI), l'eau et la biodiversité, reconnaissant ainsi l'interconnexion de ces enjeux environnementaux.

- **Identification et analyse des principaux risques**

Notre analyse des risques liés à l'eau s'appuie sur une approche systémique qui considère 11 catégories de risques physiques identifiés par les experts climatiques, notamment par South Pole : tempêtes, fortes précipitations, cyclones, vagues de froid, variabilité des températures, sécheresses, inondations, vagues de chaleur, pénuries d'eau, chutes de neige extrêmes et stress thermique.

Notre cartographie des risques a identifié les vulnérabilités spécifiques suivantes pour nos activités, au niveau de la disponibilité et de la qualité de l'eau :

- Augmentation de la demande en eau (croissance démographique, urbanisation, agriculture et industrie)

- Disponibilité réduite due à la surexploitation des ressources souterraines et superficielles
- Pollution des eaux (rejets industriels, agricoles et urbains)
- Salinisation des terres agricoles et des eaux souterraines due à l'élévation du niveau de la mer
- Inégalités dans l'accès à l'eau (infrastructures insuffisantes ou défectueuses)

Nos activités de production sont particulièrement vulnérables aux pénuries d'eau et aux restrictions d'usage qui peuvent compromettre la continuité de nos opérations industrielles. Les 20 sites qui concentrent 80% de notre consommation d'eau constituent des points de vigilance particuliers, notamment nos installations les plus consommatrices comme ANTARTIC, JPA ou Solarys.

L'augmentation de la demande en eau pour l'agriculture, conjuguée à des températures plus élevées et des périodes de sécheresse prolongées, crée un stress hydrique qui menace directement nos filières d'approvisionnement. Cette tension s'intensifie dans un contexte où les conflits géopolitiques peuvent également perturber la gestion transfrontalière des ressources en eau.

L'évolution du cadre législatif, notamment le Plan EAU d'Emmanuel Macron qui fixe un objectif de réduction de 10% des prélèvements d'eau d'ici 2030, nous impose d'adapter rapidement nos pratiques. L'intégration de l'empreinte eau dans l'affichage environnemental dès 2024 renforce cette exigence de transparence et de performance.

La défaillance des réseaux de distribution - avec 20% des réseaux d'eau français considérés comme vulnérables - peut affecter l'approvisionnement de nos points de vente et entraîner des fermetures temporaires, comme l'illustrent plusieurs incidents ayant impacté des points de vente. Les phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux, accentués par les variations hydriques extrêmes, menacent également la stabilité de nos infrastructures immobilières.

- **Vision stratégique, objectifs et gouvernance**

Face à ces défis, nous avons élaboré une stratégie eau ambitieuse structurée autour de plusieurs piliers qui vise à renforcer la résilience de nos entités et de nos activités face aux enjeux hydriques.

Notre vision stratégique repose sur une approche temporelle intégrée : analyse des risques eau à court, moyen et long terme pour identifier les risques physiques auxquels le Groupement est le plus exposé, développement d'une stratégie eau pour une meilleure résilience à 5, 10 et 15 ans, et évaluation continue de nos consommations et fuites actuelles.

Cette démarche s'appuie sur l'analyse des aléas climatiques eux-mêmes, l'étude des variations futures des événements climatiques par rapport à aujourd'hui, et la mise en parallèle de ces aléas avec la localisation et le type d'activités de nos sites.

Le plan de résilience eau 2025-2030, validé et porté par la SLM, s'articule autour de six axes stratégiques interconnectés. Cette approche circulaire reconnaît que chaque action renforce les autres dans une logique d'amélioration continue :

- Analyse et anticipation de la réglementation pour maintenir notre conformité,
- Réduction de la consommation d'eau avec un suivi rigoureux et une gestion proactive des fuites,
- Développement de l'économie circulaire de l'eau par la réutilisation de l'eau grise et le recyclage,
- Gestion des zones à risques et préparation aux crises de pénurie,
- Accompagnement de nos clients dans la maîtrise de leur consommation,
- Valorisation de nos engagements auprès des territoires.

Pour nos activités industrielles, le Plan EAU Agromousquetaires concentre nos efforts sur quatre axes principaux : réduction des consommations, recyclage de l'eau, réutilisation des eaux usées traitées (REUT), et préservation de la biodiversité. Cette approche reconnaît les interconnexions entre la gestion de l'eau et nos autres combats stratégiques, notamment l'économie circulaire et la transition énergétique.

Dans le cadre de notre engagement pour une **agriculture responsable**, nous mettons en œuvre des critères de durabilité incluant la préservation de l'eau dans nos cahiers des charges.

Dans nos bases logistiques, notre Plan de Transformation Logistique (PTL) intègre pleinement les enjeux liés à l'eau :

- Construction de nouvelles bases logistiques selon les standards de Haute Qualité Environnementale (HQE)
- Réalisation d'études d'impact environnemental
- Mise en place de systèmes de récupération et de gestion des eaux pluviales
- Optimisation des systèmes d'arrosage et d'entretien des espaces verts

Nous accompagnons également les **points de vente** dans la réduction des consommations d'eau, par exemple dans le suivi des consommations via la plateforme performance RSE, une gestion proactive des fuites d'eau ou encore une sensibilisation des équipes aux bonnes pratiques dans le cadre de la diffusion de fiches pédagogiques. Ces fiches couvrent notamment la gestion des eaux de pluie avec des modalités opérationnelles précises selon les usages (alimentation, hygiène, nettoyage des sols) et les périodes d'ouverture au public, ainsi que la gestion des eaux pluviales avec les réglementations applicables et les bonnes pratiques de collecte et d'évacuation.

Afin de mieux appréhender les enjeux, nous avons réalisé en 2025 une **enquête eau dans tous les points de vente** qui a permis d'obtenir des premiers indicateurs de consommation par enseigne.

En mars 2025, nous avons également lancé **une campagne de sensibilisation** (« Mes réflex'Eau' quotidien et 'Eau' travail » sur des écogestes, à travers des affiches internes dans toutes les usines d'Agromousquetaires, les bases logistiques, les sièges et les points

de vente. Des comités de pilotage réguliers sont mis en place pour le suivi des actions de chaque entité.

Nous agissons également avec les points de vente pour développer l'économie circulaire de l'eau, avec la mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie ou encore de recyclage des eaux grises lorsque la réglementation le permet.

Nous expérimentons par exemple la réutilisation de l'eau grise et développons des projets de recyclage, à l'image de l'initiative menée avec la société HTS à Saint-Nazaire. Ces projets pilotes nous permettent de tester des solutions innovantes avant leur déploiement à plus grande échelle.

Enfin, nous développons une offre adaptée pour aider **nos clients** à maîtriser leur consommation d'eau, dans le cadre de communication et de sensibilisation dans nos points de vente, par exemple chez Bricomarché : mise en avant de produits économes en eau dans nos catalogues (douchettes, mousseurs, systèmes de récupération d'eau de pluie), développement de solutions d'économie et de récupération d'eau pour les particuliers, fourniture de solutions d'identification des fuites d'eau...

Cette approche s'inscrit parfaitement dans notre combat « Commerçants responsables » en valorisant notre rôle de conseil auprès des consommateurs.

D. Réduire notre empreinte carbone

Comme toute activité, nous contribuons aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et voulons faire face à nos responsabilités, conscients de l'urgence à engager des actions.

Les Mousquetaires ont lancé dès 2014 leur stratégie pour économiser de l'énergie et acheter plus d'énergie verte.

Depuis des années, nous avons ainsi mis en œuvre des plans d'action qui contribuent à réduire notre empreinte carbone.

Pour réduire rapidement nos émissions, nous avons décidé de nous focaliser en priorité sur nos impacts directs.

Dans le cadre d'une **démarche continue de progrès concrets**, toutes les entités se sont mobilisées et les premières feuilles de route bas-carbone ont été élaborées en intégrant la poursuite des actions déjà engagées.

Puisque la limitation du coût, tout comme la réduction de la consommation d'énergie resteront des problématiques majeures des prochaines années, nous combattons pour devenir plus économe et plus autonome.

En lien avec cette problématique, nous avons lancé notre « **Stratégie Mousquetaires Bas Carbone** » pour relever le défi du changement climatique.

En 2023, nous nous sommes ainsi engagés sur cinq actions prioritaires, à mener pour toutes nos entités d'appui et nos points de vente :

- **Limitier l'utilisation des gaz frigorifiques** à haut potentiel d'émission de gaz à effet de serre, à tous les niveaux de la chaîne, de la fabrication aux points de vente,
- **Réduire la consommation de carburants fossiles**, en optimisant, par exemple, les distances parcourues pour les livraisons,
- **Améliorer le cahier des charges des produits à marques propres** en développant des gammes de produits plus responsables (bio, protéines végétales, origine France, produits et emballages recyclés et recyclables, etc.),
- **Réduire les consommations d'électricité** de tous nos bâtiments et disposer d'un mix énergétique plus vertueux,
- **Sensibiliser et embarquer l'ensemble des adhérents et des collaborateurs** dans cette démarche en créant l'Académie climat des Mousquetaires.

Plusieurs leviers de décarbonation sont identifiés avec de nombreuses actions déjà menées

- **Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les consommations sur l'ensemble des sites des structures amont du Groupement** (sièges, entrepôts logistiques, usines) avec un accompagnement des magasins dans cette démarche.

Dans la pratique, cela passe par de nombreux investissements et écogestes pour éliminer le gaspillage d'énergie. Par exemple, l'éclairage LED, la gestion technique centralisée des bâtiments (*pilotage optimisé du chauffage, de la ventilation et de la climatisation*), ainsi que l'isolation thermique des entrepôts, font partie des mesures déployées pour optimiser la consommation.

Grâce à ces actions, plusieurs sites atteignent d'excellentes performances énergétiques : la nouvelle base logistique Garancières II inaugurée en 2023 a même obtenu la certification HQE (*Haute Qualité Environnementale*) en intégrant 3 110 m² de panneaux solaires et un système de gestion centralisée de l'énergie, ce qui lui assure un haut niveau de performance énergétique et environ 60 % d'économies d'énergie sur site.

- **Transition vers des énergies renouvelables pour alimenter nos activités.**

Le Groupement a engagé d'importants contrats d'achats directs d'électricité verte (Power Purchase Agreements) afin de verdir son approvisionnement électrique sur le long terme. Ainsi, en avril 2023, Les Mousquetaires ont signé avec Engie un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable portant sur 340 GWh sur 20 ans, dédiés à l'alimentation de leurs usines de production agroalimentaire ; cette électricité sera produite par la centrale solaire d'Engie Ygos 2 (Landes), d'une capacité de 13 MWc (Mégawatt-crête).

De même, le Groupement a conclu en 2023 un partenariat avec Kallista Energy, opérateur d'énergies renouvelables, concrétisé par la signature de contrats d'achat d'électricité éolienne via sa filiale Bonacieux Énergies.

Ces accords engagent Les Mousquetaires sur 20 ans à acheter l'électricité produite par trois parcs éoliens en France (modernisés en 2024 pour en améliorer l'efficacité), représentant une production d'environ 100 GWh par an. Il s'agit d'une première incursion du Groupement dans l'éolien, après s'être concentré sur le solaire, et d'une étape décisive vers la durabilité de son mix énergétique. En sécurisant ainsi un approvisionnement de long terme en énergie verte (solaire et éolienne), le Groupement réduit son exposition aux énergies fossiles et à la volatilité des prix de l'électricité tout en diminuant fortement son empreinte carbone.

Parallèlement à ces achats externes, Les Mousquetaires développent la **production d'énergie renouvelable en propre sur leurs sites** mais aussi en accompagnant les points de vente. De nombreux bâtiments ont été équipés ou en cours d'équipement en panneaux photovoltaïques en toiture ou sur ombrières de parkings (environ 400 installations), afin de produire localement de l'électricité verte autoconsommée et pour nos clients du confort (pluie, neige, fortes chaleurs) et baisse de la facture énergétique, en complément 2000 bornes de recharges devraient être installés d'ici 2028. Le froid est aussi un enjeu, après une 1^{ère} étape avec la fermeture des armoires froid dans nos points de vente depuis 2017, une 2^{ème} étape est la mise aux normes avec des nouveaux fluides comme le CO2 d'ici 2030 de tous nos installations froid (meubles et centrales). Sur nos entrepôts aussi, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur 4 sites ITM LAI ainsi que 238 bornes de recharge VL réparties sur 15 bases ITM LAI.

Cette autoconsommation solaire contribue à la fois à la décarbonation et à l'autonomie énergétique des sites. L'ensemble de ces initiatives fait partie intégrante de la transition énergétique du Groupement, qui vise un mix électrique durable et aligné sur ses objectifs climat.

- **En tant que logisticien**, le Groupement Mousquetaires agit sur l'ensemble de sa chaîne de transport pour réduire l'empreinte carbone des flux logistiques. Maîtrisant sa propre logistique, le Groupement a mis en place différentes mesures efficaces à chaque étape du transport.

D'abord, l'optimisation des trajets permet de **réduire les distances parcourues** et donc la consommation de carburant : l'utilisation d'outils de planification des tournées, combinée à une limitation de la vitesse maximale des poids-lourds à 82 km/h, a permis d'optimiser les kilomètres parcourus pour les livraisons tout en économisant du carburant.

Ensuite, une attention particulière est portée au comportement de conduite : 100 % des chauffeurs sont formés ou en cours de formation à l'écoconduite, afin d'adopter une conduite souple et économe en énergie (freinages anticipés, limitation des accélérations brutales, etc.). Ces actions, appuyées par le suivi des consommations, améliorent notablement l'efficacité énergétique du transport de marchandises.

Par ailleurs, Les Mousquetaires investissent dans des technologies de transport plus propres pour remplacer progressivement le diesel classique.

En lien avec sa stratégie de décarbonation, la logistique du Groupement agit sur différents leviers et notamment la révision de son mix énergétique pour sa flotte en interne et externe.

Les actions portent sur :

- **L'électrification de son parc** avec l'acquisition de nouveau porteur et tracteur électrique à fin 2025.
 - **L'utilisation de biocarburants** : Le Groupement tire parti de son intégration verticale en valorisant des carburants alternatifs issus de ses propres filières : son usine Estener fournit aux transporteurs du Groupement un biocarburant pur de nouvelle génération, le B100 HX, 100 % renouvelable et produit à partir d'huiles de friture usagées et autres résidus non alimentaires. Ce biocarburant présente un profil carbone très avantageux avec un facteur d'émission 3 fois inférieur au gasoil (1,22 kgCO₂e/litre pour le B100 contre 3,27 kgCO₂e/litre pour le gasoil).
 - **Sortir progressivement du GNL** d'ici 2029/2030 au profit de l'électrique et du B100.
 - **L'utilisation du « biberonnage »** pour nos semis à quai, c'est-à-dire faire fonctionner les groupes froids à l'électrique et non au GNR. Cette pratique diminue nos émissions carbone ainsi que les nuisances sonores.
- La **valorisation des déchets** s'inscrit également au cœur de la stratégie de décarbonation du Groupement, en lien avec son engagement historique dans l'économie circulaire. L'idée est de transformer les résidus et coproduits de ses activités en nouvelles ressources utiles, évitant ainsi des émissions tout en économisant des matières vierges.

Au sein d'Agromousquetaires, une filière opérationnelle dédiée - la filière Valorisation - gère le traitement de divers déchets organiques et coproduits d'abattage pour les convertir en énergie ou en nouveaux produits. Le projet Estener évoqué précédemment en est un exemple emblématique.

Un autre exemple de valorisation est fourni par la société SAVE (*Société Armoricaïne de Valorisation Énergétique*), implantée depuis 2002 à Cornillé (Bretagne). SAVE est spécialisée dans la valorisation énergétiques des boues de stations d'épuration (collectives et industrielles) et déchets organiques : environ 55 000 tonnes de boues sont incinérées chaque année dans son unité, et la chaleur produite est récupérée sous forme de vapeur 10 Bar.

Au lieu d'être perdue, cette énergie est réutilisée localement : SAVE génère ainsi 46 GWh de vapeur par an, une énergie 100 % renouvelable et de récupération, qui alimente en grande partie le site industriel voisin (l'usine Cornillé SAS) à hauteur de 70 % de ses besoins énergétiques thermiques. Cette solution territoriale permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre en substituant une chaleur d'origine fossile par une chaleur de récupération décarbonée.

Cette stratégie de décarbonation, déjà déployée sur de nombreux axes, va encore monter en puissance dans les années à venir.

La stratégie carbone de Mousquetaires se déploie désormais en **3 piliers** : la prise en main d'un outil dédié au pilotage carbone, la réalisation du bilan carbone 2023 sur toutes les entités Mousquetaires, et la réalisation d'une feuille de route de décarbonation.

En 2023, le bilan carbone du Groupement s'établit à **54,5 MtCo²** réparti comme suit selon les catégories du GHG Protocol :

- 2 % sur le Scope 1
- 1 % sur le Scope 2
- 97 % sur le Scope 3

Le bilan 2025 est en cours de calcul.

La production et l'utilisation des marchandises représentent la très grande majorité des émissions à 46 MtCo², principalement au niveau de Sca Pétrole, de l'Alimentaire et d'Agromousquetaires.

Le plan de transition climatique 2026-2050 du Groupement, en cours de finalisation, a été présenté au SBTi en octobre 2025 pour validation. Il définira une feuille de route détaillée pour atteindre les cibles de 2030 et 2035, en renforçant les actions sur les secteurs les plus émetteurs identifiés (*notamment la filière logistique et les sites de production agroalimentaires*).

Toutes les entités sont impliquées dans la démarche. Au-delà des actions déjà engagées, des ateliers sectoriels sont organisés pour identifier d'autres leviers d'action permettant d'atteindre nos objectifs de décarbonation.

E. Assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs

Au sein du Groupement Mousquetaires, la santé et la sécurité de nos collaborateurs constituent une priorité absolue. Notre engagement s'inscrit dans notre conviction profonde qu'il n'y a pas de performance économique durable sans performance sociale.

Porter une attention constante aux collaborateurs est ainsi l'un de nos 3 piliers fondamentaux. Les collaborateurs doivent se sentir bien dans leur environnement de travail, avoir de réelles opportunités d'évolution, partager les valeurs du Groupement.

C'est pourquoi nous avons fait de la **santé-sécurité au travail** l'un de nos 7 combats prioritaires, intégré dans notre démarche plus large d'évolution du travail qui recouvre qualité de vie au travail, attractivité et fidélisation.

Notre approche est de construire un socle commun d'exigences en santé-sécurité et en Qualité de Vie / Conditions de Travail dans le cadre d'un projet transverse tous métiers, toutes enseignes.

Une démarche de cartographie des risques a permis d'identifier 6 enjeux prioritaires :

- Les risques routiers
- La manutention et la pénibilité au travail
- Les chutes de hauteur
- Les effondrements et les chutes d'objets
- L'environnement de travail, notamment le bruit et la température
- Les risques liés aux installations techniques et de stockage (incendie et explosion)

Avec plus de 300 métiers dans la distribution, l'industrie agroalimentaire et la logistique, nous devons nous adapter aux spécificités et aux potentiels risques de chaque activité.

Dans nos unités de production :

- Les risques liés aux machines et équipements industriels
- L'exposition au bruit et aux températures extrêmes
- Les risques chimiques et biologiques
- Les manutentions de charges lourdes

Dans nos bases logistiques :

- Les risques routiers
- Les chutes de hauteur lors des opérations de stockage
- Les risques liés à la conduite d'engins
- La pénibilité liée au bruit, à la température et aux postures de travail

Dans les services d'appui :

- Les troubles musculosquelettiques liés au travail sur écran et aux postures sédentaires prolongées
- Les risques psychosociaux (stress, charge mentale, équilibre vie professionnelle/vie personnelle)
- Les risques liés aux déplacements professionnels
- La fatigue visuelle et les troubles liés à l'usage intensif du numérique
- Les risques émergents liés au télétravail et aux nouvelles organisations du travail

Nous accompagnons également **les adhérents et les points de vente** dans la gestion des risques santé et sécurité pour leurs collaborateurs :

- Les troubles musculosquelettiques (TMS) liés aux gestes répétitifs et à la manutention
- Les risques de chutes et glissades
- Les coupures lors de la manipulation de produits
- Les risques psychosociaux liés à la relation client

Notre ambition est claire : garantir la santé et la sécurité de tous nos collaborateurs. Cette vision s'appuie sur nos engagements formalisés dans notre démarche développement durable.

Nos objectifs à horizon 2030 :

- Développer un plan d'action structuré autour de la prévention des TMS, des risques psychosociaux et de la pénibilité au travail
- Améliorer les conditions et la qualité de vie au travail de nos collaborateurs

- Attirer, fidéliser et engager les collaborateurs en développant leurs compétences et en leur proposant des opportunités d'évolution

Cette stratégie repose sur **quatre piliers fondamentaux** :

- Une **culture sécurité partagée** : Nous développons une culture où chaque collaborateur, quel que soit son niveau hiérarchique, se sent responsable de sa sécurité et de celle de ses collègues.
- La **formation comme levier de prévention** : La formation est au cœur de notre dispositif, avec des parcours adaptés à chaque métier et à chaque niveau de risque.
- **L'innovation au service du bien-être** : Nous investissons dans des équipements et des technologies qui réduisent la pénibilité et améliorent les conditions de travail.
- **Un pilotage rigoureux de la performance** : Des indicateurs précis nous permettent de mesurer nos progrès et d'ajuster nos actions en continu.

Pour atteindre nos objectifs, nous menons de très nombreuses actions, par exemple :

- **Le déploiement de Lootibox Sécurité+**

Le Groupement poursuit le déploiement de la solution **Lootibox Sécurité+**, dédiée à la gestion des contrôles réglementaires en points de vente et au registre de sécurité dématérialisé. Cet outil digital permet de centraliser, structurer et piloter l'ensemble des vérifications et formations obligatoires en matière de santé, sécurité et conformité, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise des risques opérationnels et réglementaires.

À date, **86 % des points de vente sont équipés d'une licence**, traduisant une adoption largement engagée au sein du réseau. Par ailleurs, le **taux d'utilisation est en progression constante**, porté par une mobilisation conjointe des équipes Métiers, de la Direction Qualité RSE (DQRSE) et de Secoia, qui accompagnent activement les adhérents dans la prise en main et l'intégration de la solution dans leurs pratiques quotidiennes. Ce dispositif constitue un levier structurant pour homogénéiser les pratiques, améliorer la traçabilité des contrôles et renforcer la conformité globale du Groupement.

- **La démarche Santé Sécurité Agromousquetaires**

Depuis 2015, tous les sites d'Agromousquetaires font de la sécurité leur priorité en déployant la démarche santé sécurité qui vise le zéro accident. Notre nouvelle politique 2026-2028 comprend 3 axes :

Axe 1 - Sécurité des personnes

- Le risque machine : améliorer l'intégration de ce risque en conception, réaliser un inventaire du parc machine existant, les contrôler et mettre en place des plans d'actions et traiter les observations associées.
- La maîtrise des risques : améliorer la remontée et l'analyse de l'ensemble de nos événements.

- La conformité : s'assurer de la conformité réglementaire de nos équipements (Visite Générale Périodique) et suivre les actions, s'assurer de la conformité de nos standards internes et en déployer des nouveaux.

Axe 2 - Démarche Santé

Le déploiement du référentiel : s'approprier le référentiel Santé et définir un plan d'actions associé, réaliser des diagnostics en lien avec les situations à risque TMS/MP/RPS, analyser les postes, les transformer pour améliorer les conditions de travail et réaliser une autoévaluation de la démarche.

Axe 3 - Protection des biens : incendie et intrusion

- La maîtrise du risque incendie : maintenir la dynamique des visites de prévention avec nos assureurs et traiter les recommandations associées.
- La sûreté de nos sites : analyser et maîtriser le risque d'intrusion.

Plus de **13 000 visites de sécurité préventives (VSPI)** et 28 audits ont été réalisés, et près de 600 collaborateurs ont été formés aux thématiques santé et sécurité en 2025.

• L'innovation dans nos bases logistiques

Nos bases logistiques mécanisent et automatisent la préparation et se dotent d'outils d'aide au filmage et de nouvelles technologies afin d'améliorer les conditions de travail. En lien avec le Plan de Transformation Logistique (PTL), nous développons de nouveaux outils et process technologiques au sein de nos nouvelles bases.

A fin 2025, nous comptons au sein de notre logistique :

- 5 sites dont l'activité de préparation des produits secs est 100% automatisée (PMS - Donzère - SQF - Avion - Erbrée),
- 3 sites dont l'activité de préparation des boissons/liquides est robotisée (*Neulliac, Angoulême, Montbartier*),
- une majorité de nos sites mécanisés pour la préparation des produits frais.

Depuis fin 2023, **trois outils sont également mis à disposition des adhérents** :

- Un autodiagnostic afin d'évaluer objectivement leurs pratiques de QVCT (*en matière de santé et sécurité, d'aménagement des espaces, de RH et de management*)
- Un carnet réunissant des fiches de bonnes pratiques, des conseils et des indicateurs à suivre
- Un baromètre pour mesurer la satisfaction des collaborateurs du point de vente et l'impact des actions mises en place

Cette démarche est déjà déployée au sein des Métiers Alimentaires et Équipement de la Maison. Son déploiement pour Rody est prévu en 2026.

Notre démarche santé-sécurité s'appuie sur une démarche collaborative associant de nombreuses fonctions et entités, notamment :

- La **Direction Qualité RSE (DQRSE)** qui pilote le déploiement de la démarche SST (réglementaire) avec les outils, la formation et le contrôle externe ;
- La **DRH Groupe et les RH Métiers** qui déploient la démarche QVCT axée sur la marque employeur, la fidélisation et l'attractivité ;
- Des **équipes Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE)** présentes dans nos bases logistiques ;
- Des **points de vente engagés** dans une démarche de formation ou d'accompagnement par un intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP).

F. Assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap

Pour Les Mousquetaires, l'inclusion des personnes en situation de handicap constitue un engagement sociétal au long cours, résumé par la signature de la campagne employeur du Groupement : « **Au sein du Groupement Mousquetaires, seules vos compétences font la différence** ». Notre démarche repose sur la compréhension des différences, la sensibilisation et la pédagogie.

Cette démarche s'inscrit dans une histoire longue amorcée dès 1992 avec la création de l'Action des Mousquetaires pour l'Inclusion du Handicap (AMIH), association engagée auprès des chefs d'entreprise indépendants pour faire progresser la place des personnes en situation de handicap dans les points de vente.

En 2022, à l'occasion de ses trente ans, l'AMIH a signé une convention cadre triennale avec l'AGEFIPH et le Groupement a lancé la même année **Handi'Mousquetaires**, programme d'inclusion porté par les fonctions d'appui, dont le slogan est « **Tous ensemble pour l'inclusion de tous !** ».

Un cadre structuré, deux périmètres coordonnés et une gouvernance dédiée

Le dispositif opérationnel s'appuie sur l'accord de groupe Les Mousquetaires 2024-2026 pour l'emploi des personnes en situation de handicap, signé en mars 2024 par les cinq organisations syndicales représentatives, qui a succédé au premier accord 2021-2023. Cet accord est doté d'un budget prévisionnel de 850 000 € par an.

La politique d'inclusion couvre **deux périmètres complémentaires** :

- Le **périmètre fonctions d'appui** - environ 25 000 collaborateurs répartis dans les filiales, dont 1 320 collaborateurs en situation de handicap - qui relève directement de l'accord de groupe ;
- Le **périmètre points de vente (indépendants)** - environ 3 100 chefs d'entreprise, dont 34 % sont assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) - qui relève de l'AMIH et de la convention AGEFIPH.

La marque « Tous Mousquetaires », déployée depuis 2021, unifie la communication inclusive à destination des deux périmètres, portée par un nouveau symbole visuel Handi'Mousquetaires diffusé sur l'ensemble des supports.

La gouvernance est assurée par une **équipe centrale Handi'Mousquetaires** de quatre collaborateurs sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines Groupe, appuyée par un réseau de **près de 20 référents déployés dans les principales entités** du Groupement : Référents Handicap Pôle (RHP), tiers de confiance pour l'inclusion et le maintien dans l'emploi, et Référents Recruteurs Handicap Pôle (RRHP), animateurs des actions de recrutement inclusif, avec un temps dédié garanti de trois jours par mois minimum.

Le pilotage de l'accord est assuré par un **Comité de pilotage** réuni au minimum trimestriellement, associant Handi'Mousquetaires, deux représentants par organisation syndicale signataire et les référents de pôle.

Un dispositif structuré autour de cinq plans opérationnels

L'accord 2024-2026 structure la politique groupe autour de **cinq plans complémentaires** : embauche, maintien dans l'emploi, formation, sensibilisation et communication, développement de partenariat avec le secteur du travail protégé et adapté (STPA).

- Sur le **volet emploi**, les entités s'engagent à développer une politique volontariste de recrutement de personnes en situation de handicap. Les offres d'emploi sont systématiquement diffusées sur huit sites de recrutement spécialisés en complément des canaux internes. Handi'Mousquetaires coordonne les partenariats avec Cap Emploi, l'AGEFIPH, les agences d'intérim spécialisées et Handiwork (*en expérimentation sur les points de vente*).

L'accord fixe un objectif de progression du taux d'emploi pour atteindre puis dépasser durablement le taux légal de 6 %, ainsi qu'un objectif de 180 recrutements de personnes en situation de handicap sur la période 2024-2026 (*CDI, CDD, alternance, intérim, stages et PMSMP*). Cette démarche a valu au Groupement le macaron « Employeur Handi-Engagé » décerné par France Travail.

- Sur le volet **maintien dans l'emploi** - qui concerne 85 % des situations de handicap survenant au cours de la vie active - l'accord permet de mobiliser **trois types d'aménagement** : techniques (*adaptation matérielle du poste avec financement du reste à charge*), organisationnels (temps partiel thérapeutique, télétravail handicap, horaires aménagés) et humains (interprète LSF, tutorat, accompagnement personnalisé par le RHP et l'Assistante sociale).

Handi'Mousquetaires favorise également l'émergence des reconnaissances RQTH en interne, en levant les freins et en accompagnant chaque démarche individuelle. Pour les situations les plus complexes, Handi'Mousquetaires finance des dispositifs spécifiques dans la limite de 3 000 € HT par an et par collaborateur. Un **Guide du maintien en emploi** rédigé en 2025 présente l'ensemble des acteurs, dispositifs médicaux, dispositifs de reprise et dispositifs financiers mobilisables.

Sur ce volet maintien, l'**accessibilité** fait l'objet d'une démarche en quatre étapes (audit, rapport, restitution et plan d'actions, travaux) portant sur les bâtiments, les locaux et les équipements pour les différents types de handicap, complétée par un volet **accessibilité numérique** (*application dédiée en phase de test sur deux points de vente*).

- Sur le **volet formation**, Handi'Mousquetaires déploie un dispositif de formation à destination de l'ensemble des collaborateurs afin de faciliter l'accueil, l'intégration, l'évolution de carrière et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap, ainsi que des sessions dédiées aux référents et aux acteurs du recrutement.
- Sur le **volet sensibilisation et communication**, la démarche vise à faire connaître les six familles de handicap représentées par le symbole du Groupement (*moteur, psychique, mental, visuel, auditif, maladies invalidantes*), sachant que 80 % des handicaps sont non-visibles et que seulement 2 % des personnes concernées utilisent un fauteuil roulant.

En 2025, de très nombreuses actions ont été menées, partout en France, dans des contextes variés, notamment à l'occasion :

- Du Village des solutions RSE ou de la journée des familles au Parc de Tréville,
- Des sensibilisations auprès des équipes des entités,
- D'un Job Dating avec Agromousquetaires à Vitré,
- Du DuoDay (accueil une journée ou une demi-journée d'une personne en situation de handicap pour lui faire découvrir nos métiers
- D'Inclusiv'Day ou encore de
- De la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)

Le **Roadshow Handi'Mousquetaires de 2024** (du 18 au 22 novembre 2024, à l'occasion de la SEEPH) constitue un repère emblématique : cinq jours, quatre équipes, près de cinquante sites parcourus partout en France.

À l'occasion de la SEEPH 2023, le Groupement avait également déployé en Eure-et-Loir une opération de street marketing originale, transformant les places de parking PMR d'un Bricomarché et de deux bases logistiques en supports d'offres d'emploi, avec l'objectif simultané de sensibiliser le grand public et d'encourager les candidatures de personnes en situation de handicap.

- Sur le **volet STPA**, Handi'Mousquetaires veille à ce que le recours au secteur du travail protégé et adapté soit mentionné dans chaque nouvel appel d'offres, dans le cadre des achats responsables suivis par la Direction Qualité RSE. Le Groupement exploite par ailleurs, depuis 2013, sa propre entreprise adaptée - les Manufactures du Château à Nogent-le-Rotrou - spécialisée dans la production de petit outillage, qui emploie plus de 67 % de collaborateurs en situation de handicap.

Indicateurs de suivi

Le suivi de la politique d'inclusion s'appuie sur plusieurs indicateurs consolidés. Le taux d'emploi consolidé des personnes en situation de handicap sur le périmètre fonctions d'appui du Groupement (hors bénéficiaires de l'obligation d'emploi externes) est de 6,60 % en 2025.

L'engagement du Groupement, formalisé en premier lieu dans le champ du handicap, irrigue progressivement les autres dimensions de la diversité : intergénérationnel, égalité entre les femmes et les hommes, insertion des publics éloignés de l'emploi...

5. Notre plan de vigilance pour les activités logistiques

A. Identification des risques et enjeux clés pour les activités logistiques

Cette analyse vise à identifier les **risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et d'environnement**, avec les **conséquences ou les impacts les plus graves**, pouvant résulter directement de nos activités logistiques ou du fait des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels le Groupement entretient une relation commerciale établie.

Notre approche a été de **croiser et de recouper plusieurs sources d'information** afin d'identifier l'ensemble des **risques potentiels dans le cadre de nos activités**, tant au sein du Groupement que vis-à-vis de nos parties prenantes externes.

L'identification des risques est réalisée de manière transversale, associant aussi souvent que possible des représentants de la fonction Achats et des opérationnels. **Une évaluation a été réalisée conjointement des représentants de différentes fonctions** afin d'identifier les risques avec les enjeux les plus importants pour les activités logistiques du Groupement, avec des plans d'actions à mettre en place en interne et des actions à mener vis-à-vis/en relation avec les fournisseurs et sous-traitants.

Il convient cependant de noter que **les principales missions confiées par le Groupement à des prestataires extérieurs sont également menées en interne**. Cela concerne notamment le recours à l'intérim pour renforcer les équipes, l'utilisation de transporteurs pour l'amont ou pour l'aval ainsi que des prestations externalisées de gestion de plateformes logistiques.

En conséquence, la **plupart des risques identifiés sont communs entre les activités internes et les prestations externes**. Dans une démarche volontariste, positive et engagée, les appellations retenues pour les risques s'inscrivent dans **l'identification de « risques et enjeux »**.

Plusieurs risques identifiés sont également en interaction ou en relation, notamment au niveau des conséquences pour les personnes et l'environnement. Cette analyse des risques est **revue régulièrement, annuellement ou en fonction de l'évolution du contexte interne et externe**.

Dans le cadre de cette démarche, nous nous sommes également **appuyés sur plusieurs référentiels spécifiques aux secteurs d'activités** :

- **Référentiel RSE en logistique** - Ministère de la transition écologique et solidaire - Octobre 2018
- INRS - **Guide pour l'évaluation des risques professionnels - Transport routier de marchandises** - Mai 2022

Notre démarche de cartographie des risques a conduit à identifier **32 risques** dont la criticité a été évaluée pour chacune des activités concernées et pour lesquels les principaux tiers impactés et/ou concernés ont été identifiés.

Catégorie	Risques et enjeux
Environnementaux	Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES)
	Consommation d'énergie
	Pollution de l'air
	Pollution locale
	Gestion des eaux
	Économie circulaire et gestion des déchets
	Atteinte à la biodiversité
Droits Humains	Atteinte à la santé des populations
	Impacts sur les communautés
	Migrants et traite des êtres humains
	Travail forcé ou dissimulé
	Conditions de travail
	Qualité de vie au travail
	Développement du capital humain
	Liberté d'association et négociation collective
	Discrimination
	Sécurité privée
Santé et sécurité des collaborateurs	Risques routiers
	Manutentions manuelles et pénibilité du travail
	Chutes de hauteur
	Accidents de plain-pied
	Risques liés aux manutentions mécaniques
	Effondrements et chutes d'objets
	Environnement de travail
	Risques sanitaires
	Risques liés aux équipements de travail et aux véhicules
	Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets
	Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion)
	Sûreté, violence et agression
	Risques psychosociaux (RPS)
	Addictions, sommeil et alimentation
	Corruption

Chacun de ces 32 risques fait l'objet d'une définition précise dans le cadre d'un **référentiel formalisé** et d'une évaluation.

S'agissant des Droits Humains et de l'environnement, le Groupement a identifié **6 enjeux prioritaires** sur lesquels se focalisent les plans d'actions visant à atténuer les risques :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Consommation d'énergie ;
- Pollution de l'air ;
- Conditions de travail ;
- Développement du capital humain ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal.

S'agissant des **risques professionnels en termes de santé et de Sécurité**, le Groupement a identifié 6 enjeux prioritaires :

- Risques routiers ;
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail ;
- Chutes de hauteur ;
- Effondrements et chutes d'objets ;
- Environnement de travail, notamment Bruit et température ;
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (incendie et explosion).

Vis-à-vis des transporteurs avec lesquels le Groupement est en relation, 5 enjeux ont été identifiés :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Consommation d'énergie ;
- Conditions de travail ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal ;
- Risques routiers.

Vis-à-vis des prestataires logistiques avec lesquels le Groupement est en relation, 10 enjeux ont été identifiés :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Consommation d'énergie ;
- Pollution de l'air ;
- Conditions de travail ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal ;
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail ;
- Chutes de hauteur ;
- Effondrements et chutes d'objets ;
- Environnement de travail, notamment Bruit et température ;
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion).

Vis-à-vis des intérimaires travaillant pour le compte du Groupement, 7 enjeux ont été identifiés :

- Conditions de travail ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal ;
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail ;
- Chutes de hauteur ;
- Effondrements et chutes d'objets ;
- Environnement de travail, notamment Bruit et température ;

- Travail forcé ou dissimulé.

Vis-à-vis des communautés et des populations situées à proximité des sites logistiques du Groupement, 5 enjeux ont été identifiés :

- Pollutions locales ;
- Gestion des eaux ;
- Santé des populations ;
- Impact sur les communautés ;
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (incendie et explosion).

B. Procédures d'évaluation des fournisseurs logistique

Le Groupement a également mis en place des **process et des procédures d'évaluation des fournisseurs** et sous-traitants intervenant dans ses activités :

- Transporteurs ;
- Opérateurs logistiques ;
- Agences d'intérim ;
- Prestataires de maintenance ;
- Commissionnaires de transport.

Ces procédures d'évaluation se traduisent par **plusieurs démarches et outils** :

- Cahiers des charges ;
- Contrat cadre national commun à tous les prestataires ;
- Centralisation des échanges au niveau de la direction pour les opérateurs avec un maillage national ;
- Relation locale entre la Direction Transport et les tractionnaires dans le cadre du contrat défini ;
- Audits ;
- Indicateurs de suivi.

Dans le cadre de la sélection des prestataires et du suivi de la relation sont notamment réalisées les **diligences suivantes** :

- Les conditions d'assurance du transport ;
- Le rappel des règles de réalisation d'une opération de transport ;
- La capacité du transporteur à gérer une température dirigée ;
- La qualité et le genre du matériel mis à la route ;
- Les qualifications du personnel de conduite ;
- Les conditions d'utilisation des remorques ITM LAI.

Une **attention particulière est également portée aux protocoles de sécurité Point de vente et à l'usage des PTI** (Protection - Sécurité Travailleur Isolé).

C. Mesures d'atténuation des risques logistiques

D'un point de vue général, le dispositif mis en place par le Groupement pour prévenir et atténuer les effets des risques d'atteintes grave à l'environnement, aux droits humains et à la santé / sécurité des collaborateurs repose sur **plusieurs éléments** :

- Une stratégie ;
- Des principes ;
- Des accords d'entreprises ;
- Des politiques et des procédures ;
- Des moyens ;
- Une organisation et des responsabilités.

La plupart des sites logistiques exploités par le Groupement sont soumis à autorisations dans le cadre de réglementations en matière d'environnement et de sécurité, ce qui inscrit le Groupement dans une **démarche permanente d'identification et d'atténuation des risques au niveau de chaque site, sous le contrôle des autorités.**

La **Direction Qualité RSE** apporte son expertise et accompagne les entités logistiques dans la mise en place des actions appropriées en matière de RSE.

En termes d'organisation opérationnelle, un **responsable Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE)** est présent dans l'ensemble des établissements avec une équipe et un rattachement au directeur d'établissement.

Il veille notamment à la mise en œuvre effective du **Référentiel Santé et Sécurité au Travail** et du **Référentiel Environnement/Energie**.

Depuis les années 1990, le Groupement teste les améliorations possibles sur chaque paramètre de la chaîne logistique et investit pour les déployer afin de **limiter l'empreinte des camions entre ses entrepôts.**

- **Optimiser les transports**, via la limitation de la vitesse à 82 km/h et l'utilisation d'un outil d'optimisation des tournées permettant d'optimiser les distances.
- **Consommer moins**, grâce à la formation des chauffeurs à l'écoconduite avec un objectif de 100% des chauffeurs formés.
- **La révision de son mix énergétique** pour sa flotte. Pour diminuer son impact carbone, le groupement investit dans le biocarburant B100 et l'électrique au profit du GNL et Gasoil.
- Pour ses points de vente dans Paris intra-muros et la petite couronne, le Groupement s'est doté d'une **flotte de camions fonctionnant au biogaz, équipés de groupes frigorifiques électriques, aux standards les plus élevés de normes antibruit**. Nous nous équipons aussi de **porteurs électriques**.
- Implantée au Havre (76), notre unité de production Estener fournit aux bases logistiques un **biocarburant nouvelle génération et 100 % renouvelable** : le B100HX. Sa composition en huiles de friture usagées, impropres à la consommation, lui confère un profil carbone très avantageux.
- Mise en place du **rechapage et recreusage des pneumatiques** de notre flotte.

Le rechapage est un processus visant à prolonger la durée de vie des pneumatiques usés en remplaçant leurs bandes de roulement, tout en conservant la structure interne (la carcasse). Cela permet d'économiser 70% de matières premières par rapport à un pneu neuf.

Le recreusage est un processus visant à diminuer la consommation de carburant et améliorer la longévité kilométrique, en enlevant de la gomme, dans le matelas de gomme existant, afin de redonner de la profondeur de sculpture au pneu. Cela permet des gains de longévité, des économies de carburant, et une meilleure adhérence.

Le Groupement **accompagne les transporteurs partenaires dans l'achat de camions au gaz naturel**, les incitant ainsi à partager son engagement en faveur de l'environnement.

Toutes les bases logistiques développées dans le cadre du Plan de Transformation Logistique (PTL) sont construites selon les principes du standard de **Haute Qualité Environnementale (HQE)**.

La démarche ISO 50001 est initiée pour atteindre 100 % des sites de ITM LAI en 2027. Cette norme de management de l'énergie atteste de la qualité de l'organisation mise en place par ces entités pour gérer efficacement l'énergie et faire face au réchauffement climatique.

Conformément à l'article R125-5 du Code de l'Environnement, des études d'impact publiques sont par ailleurs réalisées pour tous les nouveaux sites ou transformation de sites existants, par des prestataires indépendants.

Les dossiers d'autorisations et les études d'impacts font l'objet d'une analyse et d'un contrôle de nombreuses autorités : préfet, Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), DDT, DREAL...

L'attention aux collaborateurs est l'un des 3 piliers de la stratégie des Mousquetaires.

Dans ce cadre, de **nombreuses actions sont menées pour le développement du capital humain, la qualité de vie au travail, les conditions de travail, et la lutte contre les discriminations.**

La démarche engagée par le Groupement depuis de nombreuses années se traduit annuellement par des **orientations stratégiques en matière de ressources humaines** qui sont partagées avec les Organisations Syndicales dans le cadre des Comités Économiques et Sociaux (CESC et CSEE).

D'un point de vue pratique, cela se traduit par la **signature de nombreux accords d'entreprise ainsi que des bases et des outils de travail modernisés.**

S'agissant des intérimaires, il convient de noter qu'ils bénéficient du même parcours d'intégration et de formation que les collaborateurs, notamment en matière de santé et de sécurité.

Le tableau ci-après **résume les principales actions et mesures d'atténuation des risques** mises en œuvre par le Groupement pour les 3 catégories d'enjeux, en distinguant ce qui a été mis en place par ITM LAI et par ITM LEMI :

Catégorie	Principales mesures d'atténuation
Environnementaux	ITM LAI - Mise en place d'un système de Management de l'énergie (SME) dans toutes les bases : Certification ISO 50001 (Management de l'énergie) de tous les sites. - Flotte de camions fonctionnant aux biocarburants ou l'électrique. - Révision du mix énergétique avec un développement de l'autoconsommation via l'installation de panneaux photovoltaïques. - Plan « Économie circulaire » depuis la production d'énergie jusqu'au traitement des déchets. - Développement des nouvelles bases dans le cadre du Plan de Transformation Logistique selon le standard Haute Qualité Environnementale (HQE). - Strict respect des normes ICPE sous le contrôle des autorités. - Études d'impact réalisées pour tous les nouveaux sites ou transformation de sites existants, par des prestataires indépendants. ITM LEMI - Plan « Efficacité énergétique » déployé sur l'ensemble des sites - L'installation de panneaux photovoltaïques ou d'arbre sur les parkings des bases - Développement des nouvelles bases dans le cadre du Plan de Transformation Logistique selon le standard Haute Qualité Environnementale (HQE) - Mise en place d'un système de Management de l'énergie (SME) dans toutes les bases. - Strict respect des normes ICPE sous le contrôle des autorités - Études d'impact réalisées pour tous les nouveaux sites ou transformation de sites existants, par des prestataires indépendants
Droits Humains	ITM LAI - Accord relatif à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail au sein d'ITM LAI - Accord relatif au développement de l'employabilité des salariés d'ITM LAI par la formation professionnelle - Accord relatif à l'emploi des personnes en situation de Handicap (accord groupe) - Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes - Accord d'intéressement collectif avec des critères sur la sécurité, hygiène sécurité et le social - Enquêtes régulières auprès des collaborateurs (baromètre engagement, éditions 2022 et à venir en 2026) - Campagne de sensibilisation sur les risques psychosociaux - Accord relatif au droit syndical - Politique de revitalisation des territoires impactés par les restructurations

	ITM LEMI - Accord relatif à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail - Accord relatif au développement de l'employabilité des salariés par la formation professionnelle - Accord sur l'accompagnement des fin de carrières - Accord relatif à l'emploi des personnes en situation de Handicap - Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes - Contrat de Génération puis plan d'actions - Accord d'intéressement avec des critères sur la sécurité et le social - Enquêtes régulières auprès des collaborateurs - Étude comparée sur les rémunérations - Campagne de sensibilisation sur les risques psychosociaux - Déploiement de modules de formations en présentiel - Accord relatif au droit syndical
Santé-sécurité	ITM LAI - Plan d'actions relatif à la prévention des risques professionnels - Politique sur les enjeux de santé et de sécurité au travail avec une démarche engagée de sécurité interne - Référentiel de certification concernant l'hygiène, la propreté et la sécurité ITM LEMI - Accord de prévention sur la pénibilité - Programme de lutte contre les troubles musculosquelettiques (TMS pro) - Importante politique de formation sur les enjeux de santé et de sécurité au travail - Référentiel de certification concernant l'hygiène, la propreté et la sécurité - Équipements de protection adaptés

6. Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement

A. Une approche structurée autour de notre démarche d'achats responsables

Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement s'inscrit dans le cadre de notre **démarche « Achats Responsables »**. Il s'agit de prendre en compte les **enjeux sociaux et environnementaux liés à la fabrication des produits commercialisés**.

L'ensemble des produits à marques propres commercialisés en France sont couverts par notre démarche « achats responsables ». Ils représentent 80% des volumes de produits à marques propres vendus par le Groupement. Les indicateurs publiés ci-après sont uniquement calculés sur la base des volumes vendus en France.

Le Groupement exerce également une vigilance sur les produits à nos marques spécifiques à la Belgique, à la Pologne et au Portugal : les équipes pays mettent en œuvre progressivement une démarche achats responsables cohérente avec celle qui est présente en France (suivi des alertes communes, diffusion de certaines chartes filières durables, engagements bien-être animal etc.) et se conforment aux réglementations européennes (ex : règlement déforestation de l'UE) ; cependant, la collecte de données chiffrées sur les produits vendus dans les trois autres pays n'est pas encore réalisée sur tous les chantiers achats responsables (ils sont déjà disponibles sur le chantier bien-être animal, voir le [rapport](#) dédié).

Dans un premier temps, le Groupement évalue ses fournisseurs et prestataires dans le cadre de son adhésion au **référentiel d'évaluation RSE Ecovadis**.¹

Niveau de reconnaissance de l'évaluation Ecovadis :

Résultat de l'évaluation	Niveau de conformité	Mesures post-évaluation
Entre 45 et 100	Conforme	Plan d'action correctif et réévaluation sous 24 mois.
Entre 0 et 44	Non-conforme	Plan d'action correctif et réévaluation sous 12 mois.

Puis, en ce qui concerne les filières à risques, les chantiers achats responsables se structurent autour de **5 axes principaux** :

- Garantir l'absence de **déforestation et de conversion d'écosystèmes** à haute valeur de conservation ou à hauts stocks de carbone
- Lutter contre la **surpêche** et améliorer les systèmes d'**aquaculture**
- Assurer un **bien-être animal** pour tous les animaux
- Faire respecter les **droits humains**
- Offre **carnée qualitative** et **végétalisation**

¹ [Des solutions RSE exploitables, fiables et mondiales | EcoVadis](#)

Ces cinq axes ont été identifiés depuis plusieurs années comme présentant le plus de risques et d'impacts pour le Groupement, pour les raisons suivantes :

- Les sollicitations de la société civile (ONG, associations de consommateurs etc.) portent majoritairement sur ces 5 axes*,
- Ces 5 axes couvrent toutes les typologies de produits vendus (*viande, poisson, végétal, non-alimentaire*),
- L'extraction des matières premières dans l'agriculture, l'élevage et la pêche représente l'impact environnemental le plus élevé d'après les données nationales (ex : INSEE, 53% des émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation sont liées aux pratiques agricoles en élevage et culture, hors tracteurs²). En particulier, le méthane lié aux élevages bovins a un impact significatif sur le changement climatique.

D'autres enjeux de durabilité sont également pris en compte dans certaines filières spécifiques (par exemple : les enjeux de l'eau dans la filière avocat).

* Entre 2015 et 2025, **des alertes de parties prenantes** (ONG, Associations de consommateurs etc.), **des alertes médias, des décisions juridiques, et des initiatives d'entreprises qui portaient sur les chaînes d'approvisionnement des produits vendus**, nous ont aidé à identifier les axes prioritaires pour renforcer notre démarche d'achats Responsables du Groupement. Ci-dessous, la répartition de ces alertes :

Thématique	Total	%
DEFORESTATION	46	33%
DROITS HUMAINS	52	37%
MER	15	11%
BIEN ETRE ANIMAL	17	12%
VEGETALISATION DE L'OFFRE	3	2%
IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	4	3%
RESSOURCES EN EAU	4	3%
AUTRES	1	1%
	141	100%

Les cinq premières lignes font ainsi l'objet de chantiers achats responsables dédiés. La question des impacts du changement climatique et des ressources en eaux est principalement prise en compte dans les politiques carbone du Groupement.

La démarche Achats Responsables s'est développée autour de **plusieurs travaux**, dont certains déjà évoqués dans le cadre de la présentation de notre démarche en matière de développement durable.

² [Empreinte carbone de l'alimentation – Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires | Insee](#)

- **Cartographie des risques et priorisation des filières** : La cartographie permet de prioriser les travaux sur les matières premières les plus sensibles. Pour identifier les familles de produits et/ou de matières premières à risque, le Groupement s'appuie depuis 2024 sur l'outil AFNOR Risk qui permet de définir les risques associés aux matières premières et origines. La cartographie des risques RSE liés aux achats, développée par l'AFNOR, est conçue comme un outil d'aide à la décision permettant d'identifier et de prioriser les risques RSE dans les chaînes d'approvisionnement. Cet outil évalue ainsi les risques sociaux et environnementaux liés aux matières premières en prenant en compte les spécificités des chaînes d'approvisionnement du Groupement (*Fournisseurs, volumes et origines des matières premières*).

L'approche s'articule autour de **13 critères** répartis en 3 grandes familles :

- **Loyauté des pratiques et éthique (3 critères)**
 - Droit de propriété et brevets
 - Fraude et corruption
 - Protection des données personnelles
- **Environnement (5 critères)**
 - Appauvrissement des ressources naturelles
 - Atteinte à la biodiversité
 - Changement climatique et gaz à effet de serre
 - Déchets et gestion de fin de vie
 - Pollutions (eau, air, sol)
- **Droits de l'Homme et conditions sociales (5 critères)**
 - Conditions de travail et liberté syndicale
 - Discriminations
 - Santé et sécurité au travail
 - Travail des enfants
 - Travail forcé et esclavage moderne

Chaque segment d'achat est évalué selon les 13 critères RSE, avec une notation de 1 à 4 (faible à très fort). Cette évaluation est réalisée par des experts AFNOR sur la base de leur expertise sectorielle et de sources documentées.

Pour chaque critère RSE, une note pays est attribuée en utilisant des indicateurs internationaux reconnus (*Banque Mondiale, OIT, Transparency International...*) ce qui permet de contextualiser géographiquement les risques.

Le système calcule ensuite :

- Une **note RSE** (moyenne des 13 critères RSE)
- Un **risque brut** intégrant les conséquences potentielles
- Un **risque net** après application des recommandations

La méthodologie intègre des **coefficients correcteurs** en fonction de la **complexité de la chaîne d'approvisionnement** et de **l'intensité de la main d'œuvre**.

Pour chaque risque identifié, l'outil évalue :

- **4 types de conséquences** : financières, juridiques, organisationnelles, et d'atteinte à la réputation

- **La probabilité d'occurrence** du risque
- **La criticité** (produit de la gravité par la probabilité)

L'outil propose également des recommandations structurées en 4 domaines d'action :

- Clauses contractuelles
- Dispositifs et décisions internes
- Exigences dans le cahier des charges
- Relations et connaissances fournisseurs

L'application de ces recommandations permet de réduire le risque brut pour obtenir le risque net.

- **État des lieux, engagements & contractualisations** : L'analyse des approvisionnements du Groupement permet d'identifier les produits et les fournisseurs concernés puis de formaliser des procédures et des documents contractuels tels que les chartes Filières Durables.

Avec **des engagements selon les problématiques spécifiques** de chaque filière, les chartes Filières Durables sont développées dans le cadre d'un **dialogue avec les parties prenantes** avec **plusieurs objectifs** : assurer notre devoir de vigilance, s'engager pour la durabilité des filières, définir les critères de durabilité, engager nos fournisseurs. Les **équipes internes sont formées à chacune des chartes Filières Durables correspondant à leur périmètre**.

Plusieurs filières identifiées à risques ont déjà fait l'objet d'une démarche formalisée :

- Productions végétales : avocat, huile de palme, cacao, soja, café, tomates, bois, charbon de bois, caoutchouc ;
- Mer : 10 espèces (thon, cabillaud, colin, crevette, sardine, saumon, thon rouge, espadon, requin, truite) ;
- Bien-être animal : poulet, poules pondeuses, filière bovine, vaches laitières, porc, lapin
 - Les critères de bien-être animal liés à l'aquaculture sont incorporés directement dans les démarches formalisées sur la mer.

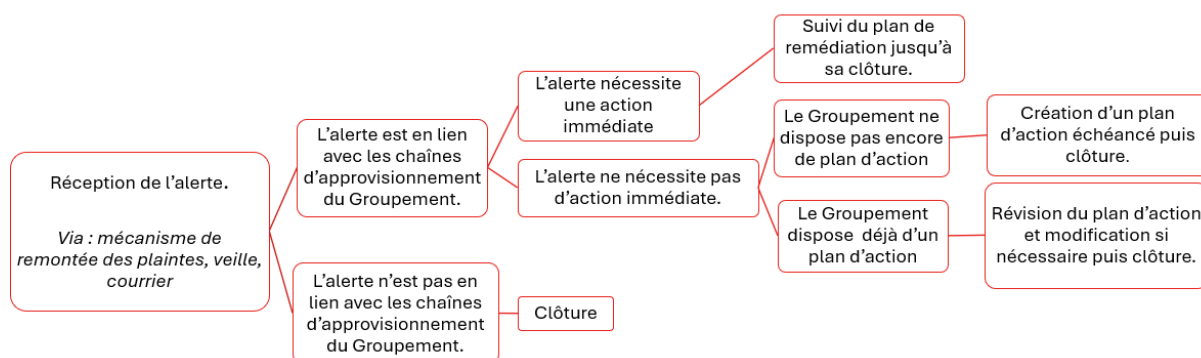
Fondé sur des référentiels sociaux et environnementaux reconnus (*Certifications Fairtrade, Rainforest Alliance, PEFC, FSC, Agriculture Biologique, ASC, MSC, Amfori BSCI, SA 8000³, Amfori BEPI⁴ et sur les normes telles que ISO 26000*) ainsi que sur les critères définis par les parties prenantes externes, les **plans de vigilance des filières** sont remis à jour régulièrement au regard des risques sociaux et environnementaux qui apparaissent. Par exemple sur les chartes filières durables déjà diffusées, **19% ont été retravaillées en 2025**.

³ SA8000 : norme qui veille à s'assurer que les salariés aient un poste de travail sûr et sain, et que l'entreprise soit capable de prendre toute mesure préventive et adéquate pour éviter tout risque, accident ou situation pouvant nuire à leur santé physique. Elle s'appuie sur les normes de l'Organisation Internationale du Travail.

⁴ Amfori BEPI : l'Amfori BEPI (Business Environmental Performance Initiative) a pour objectif d'améliorer la performance environnementale au sein des chaînes d'approvisionnement.

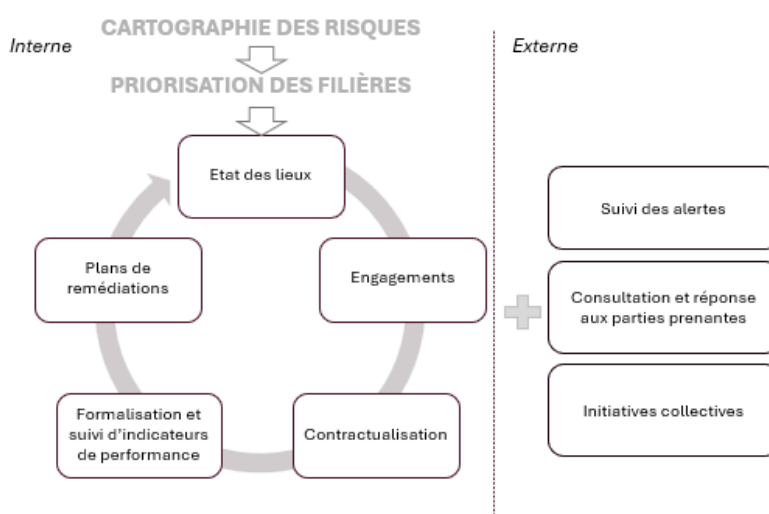
- **Évaluation, indicateurs de performance et suivi des plans de remédiation** : L'évaluation des approvisionnements ainsi que les cartographies des filières font l'objet de suivi dans le cadre d'indicateurs avec mise en place d'actions correctives si nécessaire. La bonne application des chartes peut faire l'objet d'audits organisés par la Direction Qualité RSE.
- **Signalements externes** : Le Groupement suit les alertes et assure un reporting régulier. En 2025, le Groupement a ainsi suivi **19 alertes achats responsables** (11 d'ONG, 1 Média, 2 de dispositifs de remontée des plaintes et 5 de dispositifs de contrôles). Par ailleurs, le Groupement a répondu à **9 enquêtes et reporting parties prenantes** : IFCD (cacao), RSPO (palme), Coffee watch, BBFAW – Egg Track – Chicken Track (bien-être animal), Anima (bien-être animal), Mighty Earth (méthane), Questionmark (végétalisation de l'offre).

La gestion des alertes suit l'arbre de décision suivant :



D'un point de vue pratique, le dialogue avec les parties prenantes de chaque filière est organisé dans le cadre de groupes de travail associant des partenaires externes, avec une coordination dans le cadre du **Comité de pilotage « Achats Responsables »**.

En synthèse, l'identification et le suivi des filières à risques suit le processus suivant :



Indicateurs de suivi globaux achats responsables :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de chartes achats responsables créées ou mises à jour	7 chartes créées, 1 charte retravaillée	7 chartes retravaillées	5 chartes créées, 7 chartes retravaillées	2 chartes créées, 1 charte retravaillée	1 charte créée, 3 chartes retravaillées
Nombre d'alertes reçues et traitées	3	7	17	12	19
Nombre d'enquêtes ou reportings parties prenantes auxquelles le Groupement a répondu	-	2	7	7	9
Nombre de cartographies réalisées	1	2	10	5	6
Nombre de personnes formées aux enjeux filières durables	33	19	114	140	165
Nb de personnes formées à la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation importée (cumul)	-	-	55	81	123

B. Garantir l'absence de déforestation et de conversion d'écosystèmes à haute valeur de conservation ou à hauts stocks de carbone

L'analyse géographique met en évidence les **principaux fronts de déforestation et de conversion des écosystèmes**⁵, et le Groupement a identifié les **risques associés** :

Matière première	Principaux fronts de déforestation
Soja & bœuf	Cerrado, Gran Chaco, Amazonie
Huile de palme	Indonésie, Malaisie, Bornéo
Cacao	Côte d'Ivoire, Ghana, Cameroun
Café	Brésil, Colombie, Indonésie, Vietnam, Éthiopie
Bois & Charbon de bois	Bassin du Congo, Afrique orientale
Caoutchouc	Bassin du Congo, Indonésie, Malaisie

Au regard de ces différents risques, le Groupement a pris des engagements et mis en œuvre des plans d'actions afin d'évaluer et améliorer son impact sur l'environnement et sur la société.

Dans le cadre de la mise en application du **règlement déforestation de l'Union Européenne (RDUE)** publié le 9 juin 2023, le Groupement Mousquetaires a réalisé les actions suivantes :

⁵ [WWF - Rapport forets-vivantes.pdf](#)

- L'état des lieux de l'ensemble des produits soumis à cette nouvelle réglementation,
- La formalisation ou mise à jour des documents contractuels à destination des fournisseurs (**chartes filières durables, lettre d'engagement RDUE**),
- La **formation des équipes internes** (achats, qualité, informatiques) à cette nouvelle réglementation,
- **L'évaluation des plans de diligence raisonnée** des fournisseurs. Le Groupement Mousquetaires a organisé tout au long de l'année 2023, 2024 et 2025 des rendez-vous fournisseurs afin d'évaluer leur niveau de conformité et faire part de ses exigences. L'évaluation des plans de diligence raisonnée a été prise en compte dès les appels d'offres.
- **La création d'une grille d'audit RDUE** avec l'aide d'un prestataire d'audit externe, afin d'évaluer la bonne conformité des fournisseurs au RDUE.
- La mise en place d'un **projet informatique** englobant l'ensemble des entités concernées par le RDUE, afin de recevoir et conserver l'ensemble des numéros de déclaration RDUE des fournisseurs opérateurs.



Sur le soja dans l'alimentation animale, le bœuf et le cuir, le Groupement a pris les engagements suivants pour 2025 :

Le Groupement Mousquetaires a cartographié les risques sociaux et environnementaux associés à ces 3 filières, et a pris des engagements correspondants à chacun de ces risques.

Risques environnementaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Perte de biodiversité (destruction des habitats naturels, impact des monocultures, zoonoses et pandémies, extinction d'espèces)	- Interdiction du bœuf et du cuir origine Amérique Latine. - Traçabilité du soja, du bœuf et du cuir jusqu'à la parcelle. - 100% du soja et du bœuf non issu de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2008 pour l'Amazonie et 2020 pour les autres écosystèmes.
Détérioration et appauvrissement des sols, glissements de terrain, coulées de boue, avalanches, inondations	
Pollution des eaux, perturbation des nappes phréatiques, des cours d'eau et du cycle de l'eau	
Suppression des puits de carbone	
Incendies et émissions de gaz à effets de serre	
Impact du changement climatique sur les cultures	

Risques sociaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Non-respect des communautés locales, expropriation et violence	- Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP) - Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.
Non-respect des droits humains, travail des enfants et travail forcé	
Non-conformité des conditions de travail (liberté d'association, harcèlement, remontée des plaintes, procédures disciplinaires abusives, horaires, rémunérations, santé/ sécurité)	

Le soja étant la première cause de déforestation importée, nous avons **identifié le soja comme étant un sujet RSE prioritaire**. Le Groupement évalue régulièrement son empreinte soja et effectue via sa filiale Agromousquetaires une cartographie de ses approvisionnements en soja afin de remonter jusqu'aux fabricants d'aliment et aux premiers importateurs.

Le Groupement étudie également la possibilité de réduire les portions de soja dans l'alimentation animale et de s'approvisionner en soja français. Enfin, les fabricants d'aliments identifiés dans nos filières sont interrogés sur leurs politiques d'approvisionnements en soja.

Dispositifs de contrôle reconnus : [Méthodologie ZDC](#) développée par Earthworm, certifications Proterra et RTRS au niveau ségrégué.



Le Groupement suit des indicateurs précis liés à ses différents engagements :

Engagements du Groupement à 2025	Indicateurs de suivi
100% du soja et du bœuf non issu de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2008 pour l'Amazonie et 2020 pour les autres écosystèmes.	% Signature de la charte soja - Empreinte soja % de soja validé ZDC
Traçabilité du soja, du bœuf et du cuir jusqu'à la parcelle	% Signature de la charte soja
Interdiction du bœuf et du cuir origine Amérique Latine.	NB de produits contenant du bœuf ou du cuir origine Amérique Latine
Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP)	% Signature de la charte soja
Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.	% Signature de la charte soja

Indicateurs de suivi priorisés, calculés sur les produits contenant au moins 50% de viande, poisson d'élevage, lait ; ainsi que les œufs coquille :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2025
% de fournisseurs ayant signé un engagement sur le soja	54% (Périmètre Volaille et œufs)	33% (Périmètre volaille, œufs, porc, bœuf et produits laitiers)	33% (Périmètre volaille, œufs, porc, bœuf et produits laitiers)	33% (Périmètre volaille, œufs, porc, bœuf et produits laitiers)	43% (Périmètre volaille, œufs, porc, bœuf et produits laitiers)	+	100%
Empreinte soja	111 314,2 T (volumes 2020, périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts nature, beurre, crème)	112 191 T (périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts, beurre, crème, fromages)	109 617 T (périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts, beurre, crème, fromages)	112 888 T (périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts, beurre, crème, fromages)	En cours d'actualisation	=	NA
% de volumes de soja importés en France et analysés selon la méthodologie ZDC	-	8% (2021-2022)	10% (2022-2023)	24% (2023-2024)	30% (2024-2025)	+	100%
% de soja vérifié zéro déforestation conversion	-	-	5%	5%	En cours d'actualisation	=	100%

% de volumes de soja dans l'alimentation aquacole des saumons, certifié zéro-déforestation	-	100%	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%
--	---	------	------	------	------	------------------	------

Initiatives collectives : Le Groupement contribue depuis 2020 à des actions de sensibilisation, de transformation et de suivi coordonnées par Earthworm, aux côtés de WWF et Duralim. Un manifeste a été signé avec d'autres distributeurs pour engager toute la filière jusqu'aux trader-importateurs dans une démarche de traçabilité et d'exclusion des zones touchées par la déforestation.



Sur l'huile de palme, le Groupement a pris les engagements suivants pour 2025 :

Le Groupement Mousquetaires a cartographié les risques sociaux et environnementaux associés à cette filière, et a pris des engagements correspondants à chacun de ces risques.

Risques environnementaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Perte de biodiversité (destruction des habitats naturels, impact des monocultures, zoonoses et pandémies, extinction d'espèces)	- Traçabilité de l'huile de palme jusqu'à la parcelle - 100% de l'huile de palme non issue de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2005 pour les forêts primaires et 2018 pour les autres écosystèmes. - Préservation de la tourbière - Meilleures pratiques de gestion : pas de brûlage, garantir une durabilité des cultures via la diminution des pesticides - 100% de l'huile de palme certifiée RSPO a minima au niveau ségrégré
Détérioration et appauvrissement des sols, glissements de terrain, coulées de boue, avalanches, inondations	
Pollution des eaux, perturbation des nappes phréatiques, des cours d'eau et du cycle de l'eau	
Suppression des puits de carbone	
Incendies et émissions de gaz à effets de serre	
Impact du changement climatique sur les cultures	

Risques sociaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Non-respect des communautés locales, expropriation et violence	- Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP)
Non-respect des droits humains, travail des enfants et travail forcé	
Non-conformité des conditions de travail (liberté d'association, harcèlement, remontée des plaintes, procédures disciplinaires abusives, horaires, rémunérations, santé/ sécurité)	- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.
Pauvreté	
	- Soutien aux petits producteurs - D'ici 2030 : assurer un revenu décent aux producteurs, un droit humain fondamental

Initiée en 2010, l'action du Groupement a permis de tracer 81 % des volumes jusqu'aux moulins publiés par les premiers importateurs. Il suit les alertes gouvernementales et médiatiques liées aux plantations de palmiers à huile, aux moulins et aux importateurs.

En 2023, le Groupement est devenu membre de la [Roundtable on Sustainable Palm Oil](#) (RSPO) afin de contribuer aux filières d'huile de palme durable. Depuis 2024, le Groupement publie son empreinte annuelle d'huile de palme et évalue régulièrement les niveaux de certification RSPO associés sur le périmètre alimentaire et DPH.

Dispositif de contrôle reconnu : Certification RSPO au niveau Ségrégré ou Identité Préservée.



Le Groupement suit des indicateurs précis liés à ses différents engagements :

Engagements du Groupement à 2025	Indicateurs de suivi
Traçabilité de l'huile de palme jusqu'à la parcelle 100% de l'huile de palme non issue de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2005 pour les forêts primaires et 2018 pour les autres écosystèmes.	% Signature de la charte palme - Empreinte huile de palme % de palme traçable jusqu'au premier importateur % de palme certifiée RSPO et RSPO SG
Préservation de la tourbière Meilleures pratiques de gestion : pas de brûlage, garantir une durabilité des cultures via la diminution des pesticides	% Signature de la charte palme % de palme certifiée RSPO et RSPO SG
100% de l'huile de palme certifiée RSPO a minima au niveau ségrégré	% de palme certifiée RSPO et RSPO SG
Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP)	% Signature de la charte palme % de palme certifiée RSPO et RSPO SG
Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.	% Signature de la charte palme % de palme certifiée RSPO et RSPO SG
Soutien aux petits producteurs	% Signature de la charte palme - Part d'huile de palme achetée via la certification RSPO « Smallholders »
D'ici 2030 : assurer un revenu décent aux producteurs, un droit humain fondamental	% Signature de la charte palme

Indicateurs de suivi priorisés, calculés sur tous les produits contenant de l'huile de palme :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2025
% de fournisseurs ayant signé la charte huile de palme	53%	66%	50%	50%	84%	+	100%
Empreinte huile de palme	4 772 tonnes (Volumes 2018)	5 514 tonnes	7 783 tonnes	7 365 tonnes	6 701 tonnes	-	NA
Part de volumes d'huile de palme traçable jusqu'au 1er importateur	-	81%	-	88%	93%	+	100%
% de volumes d'huile de palme et palmiste contenant de l'huile de palme certifiée RSPO (hors dérivés)	78%	98%	96%	99%	100%	Objectif atteint	100%
% de volume d'huile de palme MDD contenant de l'huile de palme certifiée RSPO SG ou IP (hors dérivés)	54% (Périmètre Alimentaire)	87% (Périmètre Alimentaire)	87%	70%	96%	+	100%

En outre, le tableau ci-après indique le pourcentage d'huile de palme, palmiste et dérivés en fonction du niveau de certification RSPO en 2025 :

	IP/SG	MB	B&C	Non-certifiée
Huile de Palme	98%	2%	0%	0%
Huile de Palmiste	70%	29%	0%	1%
Dérivés d'huile de palme	6%	29%	1%	64%

IP : Identité préservée / SG : Ségrégué / MB : Bilan de masse / B&C : Book and claim (crédits)

Initiatives collectives : Avec Earthworm, le Groupement suit les alertes et analyse les politiques des importateurs ainsi que la mise en œuvre d'actions correctives. Le Groupement contribue également via cette initiative, au financement du projet de conservation de la forêt fluviale de Lesan du Fond de Conservation pour la Forêt (FCF) en Indonésie.



Sur le cacao et le café, le Groupement a pris les engagements suivants pour 2025 :

Le Groupement Mousquetaires a cartographié les risques sociaux et environnementaux associés à ces deux filières, et a pris des engagements correspondants à chacun de ces risques.

Risques environnementaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Perte de biodiversité (destruction des habitats naturels, impact des monocultures, zoonoses et pandémies, extinction d'espèces)	- Traçabilité du cacao et du café jusqu'à la parcelle, - 100% du cacao et du café non issus de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2020, - 100% du cacao et du café certifié et/ou ayant fait l'objet de contrôles de diligence raisonnée, - Garantir une durabilité des cultures via l'agroforesterie et la diminution des pesticides
Détérioration et appauvrissement des sols, glissements de terrain, coulées de boue, avalanches, inondations	
Pollution des eaux, perturbation des nappes phréatiques, des cours d'eau et du cycle de l'eau	
Suppression des puits de carbone	
Incendies et émissions de gaz à effets de serre	
Impact du changement climatique sur les cultures	

Risques sociaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Non-respect des droits humains, travail des enfants et travail forcé	- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.
Non-conformité des conditions de travail (liberté d'association, harcèlement, remontée des plaintes, procédures disciplinaires abusives, horaires, rémunérations, santé/ sécurité)	
Pauvreté	- Soutenir des conditions de vie décentes pour les communautés locales - D'ici 2030 : assurer un revenu décent aux producteurs, un droit humain fondamental

Le Groupement soutient le commerce équitable depuis 2005 et entretient un partenariat avec l'organisme de commerce équitable Fairtrade dans l'objectif de certifier progressivement ses produits à marque propre. En 2023, le Groupement a participé au premier reporting IFCD en communiquant les volumes de cacao couverts par des certifications et/ ou des programmes de durabilité ; ainsi que la part des volumes traçables.

Dispositifs de contrôle reconnus : Fairtrade et Rainforest Alliance.



Le Groupement suit des indicateurs précis liés à ses différents engagements :

Engagements du Groupement à 2025	Indicateurs de suivi
Traçabilité du cacao et du café jusqu'à la parcelle, 100% du cacao et du café non issus de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2020,	% Signature des chartes cacao et café - Empreinte cacao et café % de cacao traçable au pays d'origine et à la coopérative % de cacao certifié Fairtrade, Rainforest ou couvert par un programme d'entreprise
Garantir une durabilité des cultures via l'agroforesterie et la diminution des pesticides	% Signature des chartes cacao et café % de cacao certifié Fairtrade, Rainforest ou couvert par un programme d'entreprise
100% du cacao et du café certifié ou ayant fait l'objet de contrôles de diligence raisonnée,	% de cacao certifié Fairtrade, Rainforest ou couvert par un programme d'entreprise
Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.	% Signature des chartes cacao et café % de cacao certifié Fairtrade, Rainforest ou couvert par un programme d'entreprise
Soutenir des conditions de vie décentes pour les communautés locales	% de café, tablettes de chocolat et pâtes à tartiner certifiées Fairtrade
D'ici 2030 : assurer un revenu décent aux producteurs, un droit humain fondamental	

Indicateurs de suivi priorisés, calculés sur la base des produits soumis au RDUE :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2025
% de fournisseurs ayant signé la charte cacao	20%	40%	40%	37%	100%	Objectif atteint	100%
% de fournisseurs ayant signé la charte café	-	-	-	50%	100%	Objectif atteint	100%
Empreinte cacao (Equivalents fèves de cacao)	-	3 282 tonnes	3 588 tonnes	4 352 tonnes	4 055 tonnes	-	NA
% de volumes de Cacao traçables au pays d'origine	-	99%	99%	99%	94%	-	100%
% de volumes de Cacao traçables à la coopérative	-	0%	89%	63%	77%	+	100%
% de volumes de Cacao certifiés Fairtrade, Rainforest et/ couverts	-	88%	93%	91%	70%	-	100%

par un programme de durabilité							
% de tablettes de chocolat certifiées Fairtrade	15%	19%	22%	32%	12%	-	NA
% de pâtes à tartiner certifiées Fairtrade	0%	70%	87%	87%	87%	=	NA
Empreinte Café	-	-	-	-	9 717 tonnes	NA	NA
% de café brut certifié Fairtrade ou Rainforest	-	24%	34%	34%	34%	=	NA

Initiatives collectives : le Groupement suit les groupes de travail de l'Initiative Française pour un Cacao Durable (IFCD) et participe à la mise en place d'indicateurs de suivi liés aux volumes de produits commercialisés. Le Groupement contribue également via cette initiative, au financement du projet terrain de la réserve naturelle Mabi-Yaya de Nitidae, en Côte d'Ivoire.



Sur le bois, le charbon et le caoutchouc naturel, le Groupement a pris les engagements suivants pour fin 2025 :

Le Groupement Mousquetaires a cartographié les risques sociaux et environnementaux associés à ces trois filières, et a pris des engagements correspondants à chacun de ces risques.

Risques environnementaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Perte de biodiversité (destruction des habitats naturels, impact des monocultures, zoonoses et pandémies, extinction d'espèces)	- 100% du bois, charbon et caoutchouc certifié PEFC ou FSC ; recyclé ou origine France, - Absence d'essences de bois à risques, absence de bois ou caoutchouc naturel provenant de récoltes sur tourbe 100% du bois et du caoutchouc naturel non issus de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2020, - Traçabilité du bois, charbon et caoutchouc naturel jusqu'à la parcelle - Suivi des solutions d'adaptation au changement climatique (ex : plantation de nouvelles essences de bois mieux adaptées)
Détérioration et appauvrissement des sols, glissements de terrain, coulées de boue, avalanches, inondations	
Pollution des eaux, perturbation des nappes phréatiques, des cours d'eau et du cycle de l'eau	
Suppression des puits de carbone	
Incendies et émissions de gaz à effets de serre	
Impact du changement climatique sur les cultures	

Risques sociaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Non-respect des communautés locales, expropriation et violence	- Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP), - Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.
Non-respect des droits humains, travail des enfants et travail forcé	
Non-conformité des conditions de travail (liberté d'association, harcèlement, remontée des plaintes, procédures disciplinaires abusives, horaires, rémunérations, santé/ sécurité)	

Les équipes achats des enseignes utilisent une matrice de gestion des risques liés au bois développée par Earthworm, qui définit les risques associés au produit acheté en fonction de l'essence de bois, du pays d'origine et du niveau de certification. Le charbon de bois est origine France ou Namibie. Lorsque le charbon provient de Namibie, il est importé directement par notre bureau d'import. Le Groupement dispose de la traçabilité complète du charbon jusqu'aux usines et aux fermes. En Namibie, le Groupement mandate des audits sociaux au niveau des usines et des fermes et suit la mise en œuvre des plans d'actions associés.

Le Groupement suit des indicateurs précis liés à ses différents engagements :

Engagements du Groupement à 2025	Indicateurs de suivi
100% du bois et du caoutchouc naturel non issus de la déforestation-conversion d'écosystèmes à Haute valeur de conservation ou Haut stock de carbone après 2020, Traçabilité du bois, charbon et caoutchouc naturel jusqu'à la parcelle	% Signature de la charte bois, charbon, caoutchouc % de produits bois, charbon, caoutchouc certifiés FSC, PEFC, recyclés ou origine France
100% du bois, charbon et caoutchouc certifié PEFC ou FSC ; recyclé ou origine France,	% de produits bois, charbon, caoutchouc certifiés FSC, PEFC, recyclés ou origine France
Absence d'essences de bois à risques, absence de bois ou caoutchouc naturel provenant de récoltes sur tourbe	% Signature de la charte bois, charbon, caoutchouc - Part d'essences de bois à risques dans nos approvisionnements
Respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP),	% Signature de la charte bois, charbon, caoutchouc % de produits bois, charbon, caoutchouc certifiés FSC, PEFC, recyclés ou origine France
Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.	% Signature de la charte bois, charbon, caoutchouc % de produits bois, charbon, caoutchouc certifiés FSC, PEFC, recyclés ou origine France

Dispositifs de contrôle reconnus : FSC et PEFC sur les enjeux environnementaux, Earthworm et Amfori sur les enjeux sociaux.



Indicateurs de suivi priorités, calculés sur la base de tous les produits contenant du bois :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2025
% de produits MDD et MN contenant du bois ou des dérivés du bois certifiés FSC ou PEFC, origine France ou recyclé (Enseignes Bricolage)	70%	78%	91%	98%	94%	-	100%
% de produits contenant du bois ou des dérivés du bois certifiés FSC ou PEFC (Intermarché Netto Droguerie Hygiène Parfumerie)	-	89% (Essuie-tout, Papier toilette, mouchoirs)	89% (Même périmètre)	89% (Même périmètre)	98% (Même périmètre + papier cuisson)	+	100%
% de charbon de bois certifié FSC ou PEFC ou origine France	-	100%	100%	100%	100%	=	100%

C. Lutter contre la surpêche et améliorer les systèmes d'aquaculture

Une forte pression de pêche à partir des années 1950 a conduit à une surexploitation des ressources halieutiques. D'après le rapport 2026 de la FAO « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture », **37,6 % des stocks étaient surexploités en 2023** (contre 35,5 % en 2021), sachant qu'il existe d'importantes disparités entre les principales zones de pêche de la FAO ayant fait l'objet d'un suivi.

Si l'on prend en compte les niveaux de production des 10 espèces marines dont les quantités débarquées étaient les plus importantes (*21 % de la production mondiale*) en 2023, on constate que 73,6 % de leurs stocks (en nombre de stocks) ou 76,5 % (en volume de débarquements) étaient exploités à un niveau biologiquement durable. De même, 91,3 % des stocks de thonidés évalués ont été exploités à un niveau biologiquement durable. La FAO remarque que ces exemples témoignent des effets positifs d'une gestion efficace des pêches.

Les **3 principaux risques de la pêche et de l'aquaculture** sont :

- Dégradation des écosystèmes
- Impact sur le bien-être des animaux
- Conditions sociales liées au travail maritime

Armateur de pêche fraîche en France, Agromousquetaires est particulièrement sensibilisé aux impacts liés à la surpêche et à l'aquaculture intensive.

Le pôle Mer d'Agromousquetaires est engagé pour une pêche fraîche durable et met à jour chaque année ses engagements avec trois objectifs :

- Promouvoir une offre responsable et diversifiée de poissons dont les populations sont en bonne santé et pêchées par des navires français, dont il garantit la sécurité des équipages ;
- Encadrer ses achats par des chartes d'approvisionnement espèces sensibles ;
- Améliorer la sélectivité de ses engins de pêches et maîtriser les déchets plastiques en mer comme à terre.

En 2022, Agromousquetaires a engagé son plan « **Engagés pour une pêche durable** » pour répondre aux attentes de la société civile en matière de gestion de l'écosystème marin en préservant l'emploi et la pérennité de la filière.

Dans le cadre de ce plan, les marins de notre flotte travaillent dans le respect de l'écosystème dans lequel ils évoluent. Les actions concernent notamment :

- Le respect d'une taille minimum de capture pour éviter la pêche de poissons juvéniles ;
- La fermeture de zones pendant la période de reproduction de certaines espèces ;
- La conservation à bord des déchets non organiques ;
- La lutte contre la pêche illégale.

Le plan passe également par l'évaluation des réserves halieutiques et par une transformation de la filière pour améliorer les techniques de pêche et mieux cibler les espèces abondantes. Agromousquetaires est désengagée de la pêche au-delà de 800 m de profondeur depuis 2015.

En matière de pêche durable, les modalités de notre démarche d'achat responsable sont également adaptées à chaque matière première, avec **des chantiers priorités sur les 3 matières premières les plus consommées et les plus sensibles d'après les alertes parties prenantes : le thon⁶, le saumon⁷ et la crevette⁸.**



Sur le thon, le Groupement a identifié les risques, pris des engagements et mis en place des indicateurs de suivi liés aux risques les plus élevés :

Risques environnementaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Perte de biodiversité (surexploitation des ressources, extinction d'espèces)	- Absence de thon provenant de zones surpêchées, surexploitées ou effondrées, à savoir l'interdiction de l'albacore origine Océan Indien et du germon de Méditerranée, - Favoriser les approvisionnements auprès de stocks sous stratégies de capture, et pour les autres stocks, encourager l'adoption de stratégies de capture - Privilégier les techniques de pêche telles que la pêche à la ligne, à la canne ou encore à la senne sur banc libre, pour remplacer progressivement l'utilisation des méthodes de pêche les plus impactantes (senne sous DCP), - Limiter les prises de thon juvéniles, - Encourager la consommation des poissons non ciblés à bord ou sur le marché local
Destruction des habitats naturels, pêche fantôme, pêche accessoire	- Utilisation de 100% de DCP strictement non-maillants à 2025, et l'utilisation de 100% de DCP biodégradables à 2030, - Récupérer les DCP lorsqu'ils entrent dans les zones à fort risque d'échouage et encourager la récupération des DCP sans balise hors des zones de pêche, - Interdire les filets maillants dérivant à grande capacité, - Encourager les bonnes pratiques pour éviter et atténuer les prises accessoires et les relâcher, notamment concernant les squalidés, les raies, et les mammifères (tortues et oiseaux marins). - Interdiction de pêcher sous des bancs de dauphins et autres mammifères marins
« Shark finning »	- Interdire le shark finning et exiger la mise en place de politiques d'ailerons de requins naturellement attachés sans exception,
Pêche illégale	- 100% du thon traçable jusqu'aux navires de pêche - Interdire les transbordements en mer - Interdire le rejet en mer de poissons morts - Demander 100% d'observation scientifique à bord et à quai pour les grandes pêches et la pêche hauturière - Refuser de s'approvisionner auprès de bateaux inscrits sur une liste noire officielle : listes INN des ORGP ou liste noire des Pays ne luttant pas contre la pêche INN publiée par la Commission Européenne - Surveillance des données AIS des navires via Global Fishing Watch
Déchets en mer	- Limiter le rejet de déchets en mer
Impact du changement climatique sur les thons	- Suivi des évolutions des déplacements géographiques des thons et des solutions d'adaptation recommandées par les scientifiques.

⁶ Alertes régulières de l'ONG Bloom : [Nos Campagnes - BLOOM Association](#) ; et médias : [The dark truth behind supermarket tuna](#)

⁷ Alertes [Fishing the Feed • Changing Markets](#) ; [Pinkbombs](#)

⁸ [Shrimp Welfare Ranking](#)

Risques sociaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Mise en danger des observateurs en mer	- Renforcer la sécurité des observateurs en encourageant les ORGP à mettre en œuvre des réformes en matière de sécurité des observateurs.
Non-respect des droits humains et travail forcé	- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.
Non-conformité des conditions de travail (liberté d'association, harcèlement, remontée des plaintes, procédures disciplinaires abusives, horaires, rémunérations, santé/ sécurité)	- Encourager la ratification des traités internationaux par les États pavillonnaires et notamment la convention OIT 188 sur le travail dans la pêche, l'Accord du Cap sur la sécurité des navires de pêche (CTA) et l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA). - Interdiction des pavillons à risques sociaux forts, dont la liste noire TUPA - Encourager les flottes à entrer dans un programme de certification avec des exigences sociales comme les certifications Fair Trade, RFVS, AENOR ou encore Friend of the sea

Le Groupement réalise tous les ans une cartographie des approvisionnements. Les fournisseurs sont interrogés entre autres sur l'origine des conserveries, les bateaux de pêche, les zones de pêche, les espèces pêchées, les volumes de thon certifiés MSC, les techniques de pêche utilisées et les politiques sociales à bord des navires. En fonction des résultats le Groupement suit la mise en place de plans d'actions correctifs. Enfin, le Groupement s'investit au sein des organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) via des déclarations pour la mise en place de quotas de pêche.

Dispositifs de contrôle reconnus : MSC sur les enjeux environnementaux, Fairtrade, RFVS, Friend of the sea sur les enjeux sociaux.



Le Groupement Mousquetaires a pris des engagements spécifiques sur la filière thon ; ces engagements sont identifiés par l'ajout de la mention « **On s'engage sur le thon** », et fait référence aux points suivants :



- **100% du thon traçable** jusqu'aux navires de pêche,
- **Étiquetage** des zones et techniques de pêche,
- **Absence de thon provenant de zones surpêchées, surexploitées ou effondrées** (interdiction de l'albacore origine océan Indien, et du germon de Méditerranée)
- **Encadrement des techniques de pêche à chaque appel d'offre**, dans l'objectif de les diversifier (intégration de la cannes & lignes, et de la senne sur banc libre) : cela est fait sur l'ensemble du portefeuille produits à marque propres y compris les premiers prix ; ce n'est pas lié à une référence de thon spécifique de l'assortiment (voir tableau d'indicateurs ci-après),
- **Encourager les bonnes pratiques pour éviter et atténuer les prises accessoires et les relâcher**, notamment concernant les squalidés, les raies, et les mammifères (tortues et oiseaux marins),
- Interdiction de s'approvisionner auprès de **pavillons & navires** à risques INN et sociaux forts.
- **Audits sociaux obligatoires des usines à risques** (situées hors : UE, Norvège, Suisse, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon) avec un résultat minimum de A, B ou C.
- Garantir **100% observateurs humains ou électroniques sur les senneurs industriels**.

Le Groupement suit des indicateurs précis liés à ses différents engagements :

Engagements du Groupement à 2025	Indicateurs de suivi
Absence de thon provenant de zones surpêchées, surexploitées ou effondrées, à savoir l'interdiction de l'albacore origine Océan Indien et du germon de Méditerranée	• % Signature de la charte thon • % de thon provenant d'une zone surpêchée ou surexploitée
Favoriser les approvisionnements auprès de stocks sous stratégies de capture, et pour les autres stocks, encourager l'adoption de stratégies de capture	
Encourager la consommation des poissons non ciblés à bord ou sur le marché local	
Limiter les prises de thon juvéniles,	
Privilégier les techniques de pêche telles que la pêche à la ligne, à la canne ou encore à la senne sur banc libre, pour remplacer progressivement l'utilisation des méthodes de pêche les plus impactantes (senne sous DCP),	• % Signature de la charte thon • % de thon pêché sous DCP, banc libre et canne & ligne
Utilisation de 100% de DCP strictement non-maillants à 2025, et l'utilisation de 100% de DCP biodégradables à 2030	
Récupérer les DCP lorsqu'ils entrent dans les zones à fort risque d'échouage et encourager la récupération des DCP sans balise hors des zones de pêche	• % Signature de la charte thon • % de navires inscrits sur une liste ORGP officielle
Interdire les filets maillants dérivant à grande capacité,	
Encourager les bonnes pratiques pour éviter et atténuer les prises accessoires et les relâcher, notamment concernant les squalidés, les raies, et les mammifères (tortues et oiseaux marins).	
Interdiction de pêcher sous des bancs de dauphins et autres mammifères marins	
Interdire le shark finning et exiger la mise en place de politiques d'ailerons de requins naturellement attachés sans exception	
100% du thon traçable jusqu'aux navires de pêche	
Interdire le rejet en mer de poissons morts	
Demander 100% d'observation scientifique à bord et à quai pour les grandes pêches et la pêche hauturière	
Refuser de s'approvisionner auprès de bateaux inscrits sur une liste noire officielle : listes INN des ORGP ou liste noire des Pays ne luttant pas contre la pêche INN publiée par la Commission Européenne	• % de navires industriels couverts par un observateur humain ou électronique
Surveillance des données AIS des navires via Global Fishing Watch	• % de navires présents sur une liste INN officielle
Limiter le rejet de déchets en mer	• % de navires dont les déplacements sont analysés via Global Fishing Watch
Suivi des évolutions des déplacements géographiques des thons et des solutions d'adaptation recommandées par les scientifiques.	• % Signature de la charte thon
Renforcer la sécurité des observateurs en encourageant les ORGP à mettre en œuvre des réformes en matière de sécurité des observateurs	• NA
Encourager la ratification des traités internationaux par les États pavillonnaires et notamment la convention OIT 188 sur le travail dans la pêche, l'Accord du Cap sur la sécurité des navires de pêche (CTA) et l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA).	
Interdiction des pavillons à risques sociaux forts, dont la liste noire TUPA	• % Signature de la charte thon
	• % de navires présents sur la liste noire TUPA

Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.	• % Signature de la charte thon • % de navires qui disposent d'une certification sociale
Encourager les flottes à entrer dans un programme de certification avec des exigences sociales comme les certifications Fair Trade, RFVS, AENOR ou encore Friend of the sea	

Indicateurs de suivi priorisés, calculés sur la base des produits finis contenant au moins 50% de thon :

Descriptif	2021	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2025
% de fournisseurs ayant signé la charte thon	100%	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%
Thon issu de zones surpêchées ou surexploitées	0%	0%	En cours de réactualisation	En cours de réactualisation	Objectif atteint	0%
% de volumes de thon albacore issu de pêche à la senne sous DCP	34%	48%	En cours de réactualisation	En cours de réactualisation	=	40%
% de volumes de thon listao issu de pêche à la senne sous DCP	89%	93%	En cours de réactualisation	En cours de réactualisation	=	80%
% de volumes de thon listao issu de pêche à la canne & ligne	5%	7%	En cours de réactualisation	En cours de réactualisation	=	NA
% d'usines avec un audit social valide (A, B ou C)	-	-	-	100%	Objectif atteint	100%

Initiatives collectives : Le Groupement adhère au Global Tuna Alliance (GTA) et réalise des **cartographies de ses chaînes d'approvisionnement de thon**, dont les données sont ensuite analysées par le GTA et Global Fishing Watch. En **2025**, le Groupement participe aussi à un **groupe de travail Amfori sur les enjeux sociaux dans la pêche**, qui a permis de créer une grille d'évaluation des risques sociaux sur la base des indicateurs sociaux internationaux et d'informations sur les techniques de pêche (traçabilité des transbordements, durée en mer, nationalité des pavillons etc.) en collaboration avec les fournisseurs.



Sur la crevette, le Groupement a identifié les risques, pris des engagements et mis en place des indicateurs de suivi liés aux risques les plus élevés :

A noter que les crevettes d'élevage, par rapport aux crevettes sauvages, représentent la majorité des volumes vendus et font donc l'objet d'un plan d'action plus détaillé et soutenu.

Risques environnementaux, sociaux et de bien-être animal identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Crevette sauvage	
Perte de biodiversité (surexploitation des ressources, extinction d'espèces)	- Absence de crevettes provenant de zones surpêchées, surexploitées ou effondrées
Destruction des habitats naturels, pêche accessoire, pêche fantôme	- Favoriser la mise en place des bonnes pratiques de pêche basées sur les recommandations de la FAO pour les chaluts en zones tropicales - Pour les filets maillants, s'engager à récupérer tous les filets afin d'éviter la pêche fantôme.
« Shark finning »	- Interdire le shark finning et exiger la mise en place de politiques d'ailerons de requins naturellement attachés sans exception
Pêche illégale	- 100% de la crevette traçable jusqu'aux navires de pêche - Interdire le rejet en mer de poissons morts - Refuser de s'approvisionner auprès de bateaux inscrits sur une liste noire officielle : listes INN des ORGP ou liste noire des Pays ne luttant pas contre la pêche INN publiée par la Commission Européenne - Favoriser, dans la mesure du possible, et en accord avec les programmes nationaux existants, l'accueil d'observateurs à bord
Déchets en mer	- Mettre en place un plan de réduction des déchets en suivant les prescriptions de l'annexe V MARPOL
Mise en danger des observateurs en mer	- Renforcer la sécurité des observateurs en encourageant les ORGP à mettre en œuvre des réformes en matière de sécurité des observateurs.
Non-respect des droits humains et travail forcé Non-conformité des conditions de travail (normes OIT)	- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité. - Interdiction des origines à risques forts
Crevette d'élevage	
Destruction des habitats naturels et des mangroves, dégradation des écosystèmes avoisinants via l'expansion des fermes d'élevage	- 100% de la crevette traçable jusqu'aux fermes - Interdire la déforestation et la dégradation de la forêt naturelle ou des zones de mangroves autour des fermes.
Pollution des eaux et des terres côtières, déchets	- Limiter la pollution organique et chimique
Salinisation des terres agricoles et des eaux souterraines	- Minimiser le phénomène de salinisation des terres et des eaux souterraines
Perte de biodiversité (surexploitation des ressources) : Pêche minotière pour l'alimentation des crevettes	- Progresser vers un FFDR inférieur à 1 - D'ici à 2030, tous les ingrédients d'origine marine devront être certifiés MSC, Marin Trust ou issus d'un FIP robuste
Déforestation liée aux plantations de soja destinées à l'alimentation des crevettes	- D'ici à 2030, s'assurer que le soja entrant dans la composition des aliments aquacoles ne soit pas issu de la déforestation
Conflits sociaux avec d'autres utilisateurs des ressources	- Restreindre les farines et huiles de poisson provenant d'Afrique de l'Ouest à 5% d'inclusion maximum dans la formulation de l'aliment
Non-respect des droits humains et travail forcé Non-conformité des conditions de travail (normes OIT)	- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité. - Interdiction des origines à risques forts
Épédonculation	- Interdiction de l'épédonculation des crevettes

Abattage non-respectueux du bien-être animal	- Atteindre 100% de crevettes ayant bénéficié de l'étourdissement électrique d'ici 2030, si les études scientifiques s'avèrent concluantes.
--	---

Dispositifs de contrôle reconnus : MSC sur les enjeux environnementaux de la pêche, Fairtrade, RFVS, Friend of the sea sur les enjeux sociaux de la pêche, ASC, Global Gap, Best Aquaculture Practices et Mister Goodfish sur l'aquaculture.



Le Groupement suit des indicateurs précis liés à ses différents engagements :

Engagements du Groupement à 2025	Indicateurs de suivi
Crevette sauvage	
100% de la crevette traçable jusqu’aux navires de pêche	• % Signature de la charte crevette • % de crevettes sauvages non-issues de zones de pêche surpêchées/surexploitées • % de crevettes sauvages certifiées MSC
Absence de crevettes provenant de zones surpêchées, surexploitées ou effondrées	
Favoriser la mise en place des bonnes pratiques de pêche basées sur les recommandations de la FAO pour les chaluts en zones tropicales	
Pour les filets maillants, s’engager à récupérer tous les filets afin d’éviter la pêche fantôme.	
Interdire le shark finning et exiger la mise en place de politiques d’ailerons de requins naturellement attachés sans exception	
Interdire le rejet en mer de poissons morts	
Refuser de s’approvisionner auprès de bateaux inscrits sur une liste noire officielle : listes INN des ORGP ou liste noire des Pays ne luttant pas contre la pêche INN publiée par la Commission Européenne	
Favoriser, dans la mesure du possible, et en accord avec les programmes nationaux existants, l’accueil d’observateurs à bord	
Renforcer la sécurité des observateurs en encourageant les ORGP à mettre en œuvre des réformes en matière de sécurité des observateurs.	
Respect des droits des travailleurs (normes de l’OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.	
Mettre en place un plan de réduction des déchets en suivant les prescriptions de l’annexe V MARPOL	
Crevette d’élevage	
100% de la crevette traçable jusqu’aux fermes aquacoles	• % Signature de la charte crevette • % de crevettes issues de fermes labellisées Mister Goodfish ou faisant l’objet d’un plan d’action • % de références de crevettes brutes certifiées Bio, ASC ou issues d’une filière responsable Label Rouge.
Interdire la déforestation et la dégradation de la forêt naturelle ou des zones de mangroves autour des fermes.	
Limiter la pollution organique et chimique	
Minimiser le phénomène de salinisation des terres et des eaux souterraines	• % Signature de la charte crevette • FFDR moyen
Progresser vers un FFDR inférieur à 1	
D’ici à 2030, tous les ingrédients d’origine marine devront être certifiés MSC, Marin Trust ou issus d’un FIP robuste	• % Signature de la charte crevette • % Ingrédients marins certifiés MSC, Marin Trust ou issus d’un FIP robuste

D'ici à 2030, s'assurer que le soja entrant dans la composition des aliments aquacoles ne soit pas issu de la déforestation	% Signature de la charte crevette % soja certifié ségrégué
Restreindre les farines et huiles de poisson provenant d'Afrique de l'Ouest à 5% d'inclusion maximum dans la formulation de l'aliment	% Signature de la charte crevette % Ingrédients marins origine Afrique de l'Ouest
Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.	% Signature de la charte crevette
Interdiction des origines à risques forts	
Interdiction de l'épédonculation des crevettes	
Atteindre 100% de crevettes ayant bénéficié de l'étourdissement électrique d'ici 2030, si les études scientifiques s'avèrent concluantes.	% Signature de la charte crevette % de crevettes non-épédonculées % Signature de la charte crevette % de crevettes étourdies

Indicateurs de suivi priorités, calculés sur la base des produits finis contenant au moins 50% de crevette :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2030
% de fournisseurs ayant signé la charte crevette	90%	90%	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%
% de volumes de crevettes issues de fermes labellisées Mister Goodfish ou faisant l'objet d'un plan d'action (Hors banc marée)	71% (Sur les crevettes origine Équateur)	84% (Sur les crevettes origine Équateur)	52% (Sur les crevettes origine LATAM)	63% (Sur les crevettes origine LATAM)	43% (Sur toutes les crevettes d'élevage)	=	100%
% de références de crevettes brutes certifiées Bio, ASC, MSC ou issues d'une filière responsable Label Rouge. (Hors banc marée)	75%	75%	64%	63%	65%	=	NA

Initiatives collectives : Avec Earthworm, le Groupement soutient la réalisation de cartographies et de visites de fermes et d'usines de crevettes dans les pays d'Amérique Latine dans le cadre de sa participation au groupe de travail Crevette de l'ONG Earthworm Foundation. L'objectif est d'impulser de nouvelles pratiques d'élevage via la mutualisation des efforts avec les autres distributeurs et la mise en place de plans de progrès en collaboration avec les différents acteurs de la filière.




Sur le saumon et la truite, le Groupement a identifié les risques, pris des engagements et mis en place des indicateurs de suivi :

A noter que le saumon d'élevage, par rapport au saumon sauvage, représente la majorité des volumes vendus et fait donc l'objet d'un plan d'action plus détaillé et soutenu. Le Groupement ne vend que des truites d'élevage.

Risques environnementaux, sociaux et de bien-être animal identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Saumon sauvage	
Perte de biodiversité (surexploitation des ressources, extinction d'espèces)	- Sauf si le saumon est certifié MSC : - o Salmo salar en zone FAO 27 (Atlantique Nord Est) et dans la mer Baltique ; - o Saumon Pacifique (Oncorhynchus spp. , Oncorhynchus nerka, O. kisutch, O. gorbuscha, O. tshawytscha, O. keta) pour la zone FAO 61 Russie. - Privilégier les approvisionnements en provenance des stocks de Saumon Pacifique (Oncorhynchus kisutch, O. gorbuscha, O. tshawytscha, O. keta, O. nerka) en bonne santé de la zone FAO 67 (Pacifique Nord-Ouest, Alaska et Canada).
Destruction des habitats naturels, pêche accessoire, pêche fantôme	- Favoriser la mise en place des bonnes pratiques de pêche basées sur les recommandations de la FAO pour les chaluts en zones tropicales - Pour les filets maillants, s'engager à récupérer tous les filets afin d'éviter la pêche fantôme.
« Shark finning »	- Interdire le shark finning et exiger la mise en place de politiques d'ailerons de requins naturellement attachés sans exception
Pêche illégale	- 100% du saumon traçable jusqu'aux navires de pêche - Interdire le rejet en mer de poissons morts - Refuser de s'approvisionner auprès de bateaux inscrits sur une liste noire officielle : listes INN des ORGP ou liste noire des Pays ne luttant pas contre la pêche INN publiée par la Commission Européenne - Favoriser, dans la mesure du possible, et en accord avec les programmes nationaux existants, l'accueil d'observateurs à bord
Déchets en mer	- Mettre en place un plan de réduction des déchets en suivant les prescriptions de l'annexe V MARPOL
Impact du changement climatique sur les saumons	- Suivi des solutions d'adaptation mises en place dans les pays producteurs et de la gestion des poux de mer
Mise en danger des observateurs en mer	- Renforcer la sécurité des observateurs en encourageant les ORGP à mettre en œuvre des réformes en matière de sécurité des observateurs.
Non-respect des droits humains et travail forcé Non-conformité des conditions de travail (normes OIT)	- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité. - Interdiction des origines à risques forts
Saumon et truite d'élevage	
Destruction des habitats naturels et dégradation des écosystèmes avoisinants	- 100% de saumon et truite traçable jusqu'aux fermes - Prévention des échappées
Pollution des eaux et des terres côtières, déchets	- Limiter la pollution organique et chimique
Perte de biodiversité (surexploitation des ressources) : Pêche minotière pour l'alimentation aquacole	- Progresser vers un FFDR inférieur à 1 - D'ici à 2030, tous les ingrédients d'origine marine devront être certifiés MSC, Marin Trust ou issus d'un FIP robuste
Déforestation liée aux plantations de soja destinées à l'alimentation aquacole	- D'ici à 2030, s'assurer que le soja entrant dans la composition des aliments aquacoles ne soit pas issu de la déforestation

Conflits sociaux avec d'autres utilisateurs des ressources	- Restreindre les farines et huiles de poisson provenant d'Afrique de l'Ouest à 5% d'inclusion maximum dans la formulation de l'aliment
Non-respect des droits humains et travail forcé Non-conformité des conditions de travail (normes OIT)	- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité. - Interdiction des origines à risques forts
Non-respect du bien-être animal	- Suivre les indicateurs de bien-être animal : taux de mortalité, indicateurs physiques et comportementaux, manipulations, densité, transport, abattage. - Pour le saumon - Limiter et gérer la concentration moyenne en poux de mer - Pour le saumon - Interdire l'utilisation de poissons nettoyeurs
Abattage non-respectueux du bien-être animal	- Atteindre 100% de saumon et truite étourdis avant abattage

Dispositifs de contrôle reconnus : MSC sur les enjeux environnementaux de la pêche, Fairtrade, RFVS, Friend of the sea sur les enjeux sociaux de la pêche, ASC, Global Gap, Best Aquaculture Practices sur l'aquaculture.



Le Groupement suit des indicateurs précis liés à ses différents engagements :

Engagements du Groupement à 2025	Indicateurs de suivi
Saumon sauvage	
100% de saumon traçable jusqu'aux navires de pêche	• % Signature de la charte saumon • % de saumon sauvage non-issu de zones de pêche surpêchées/ surexploitées • % de saumon sauvage certifié MSC
Sauf si le saumon est certifié MSC :	
▪ <i>Salmo salar</i> en zone FAO 27 (Atlantique Nord Est) et dans la mer Baltique ; ▪ <i>Saumon Pacifique</i> (<i>Oncorhynchus</i> spp. , <i>Oncorhynchus nerka</i>, <i>O. kisutch</i>, <i>O. gorbuscha</i>, <i>O. tshawytscha</i>, <i>O. keta</i>) pour la zone FAO 61 Russie.	
Privilégier les approvisionnements en provenance des stocks de <i>Saumon Pacifique</i> (<i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>O. gorbuscha</i> , <i>O. tshawytscha</i> , <i>O. keta</i> , <i>O. nerka</i>) en bonne santé de la zone FAO 67 (Pacifique Nord-Ouest, Alaska et Canada).	
Favoriser la mise en place des bonnes pratiques de pêche basées sur les recommandations de la FAO pour les chaluts en zones tropicales	
Pour les filets maillants, s'engager à récupérer tous les filets afin d'éviter la pêche fantôme.	
Interdire le shark finning et exiger la mise en place de politiques d'ailerons de requins naturellement attachés sans exception	
Interdire le rejet en mer de poissons morts	
Refuser de s'approvisionner auprès de bateaux inscrits sur une liste noire officielle : listes INN des ORGP ou liste noire des Pays ne luttant pas contre la pêche INN publiée par la Commission Européenne	

Favoriser, dans la mesure du possible, et en accord avec les programmes nationaux existants, l'accueil d'observateurs à bord	
Renforcer la sécurité des observateurs en encourageant les ORGP à mettre en œuvre des réformes en matière de sécurité des observateurs.	
Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.	
Mettre en place un plan de réduction des déchets en suivant les prescriptions de l'annexe V MARPOL	
Saumon et truite d'élevage	
100% de saumon et truite traçables jusqu'aux fermes aquacoles	% Signature des chartes saumon et truite
Interdire la déforestation et la dégradation de la forêt naturelle ou des zones de mangroves autour des fermes.	% de saumons et truites certifiés Bio ou ASC
Limiter la pollution organique et chimique	
Minimiser le phénomène de salinisation des terres et des eaux souterraines	
Progresser vers un FFDR inférieur à 1	% Signature des chartes saumon et truite - FFDR moyen
D'ici à 2030, tous les ingrédients d'origine marine devront être certifiés MSC, Marin Trust ou issus d'un FIP robuste	% Signature des chartes saumon et truite % Ingrédients marins certifiés MSC, Marin Trust ou issus d'un FIP robuste
D'ici à 2030, s'assurer que le soja entrant dans la composition des aliments aquacoles ne soit pas issu de la déforestation	% Signature des chartes saumon et truite % soja certifié ségrégué
Restreindre les farines et huiles de poisson provenant d'Afrique de l'Ouest à 5% d'inclusion maximum dans la formulation de l'aliment	% Signature des chartes saumon et truite % Ingrédients marins origine Afrique de l'Ouest
Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité.	% Signature des chartes saumon et truite
Interdiction des origines à risques forts	
Suivre les indicateurs de bien-être animal : taux de mortalité, indicateurs physiques et comportementaux, manipulations, densité, transport, abattage.	% Signature des chartes saumon et truite - Suivi des taux de mortalité
Pour le saumon - Limiter et gérer la concentration moyenne en poux de mer Pour le saumon - Interdire l'utilisation de poissons nettoyeurs	% Signature de la charte saumon - Suivi de la concentration moyenne en poux de mer % de saumons issus d'élevages exempts de poissons nettoyeurs
Atteindre 100% de saumons et truites étourdis avant abattage	% Signature de la charte crevette % de saumons et truites étourdis avant abattage

Indicateurs de suivi priorités, calculés sur la base de produits contenant au moins 50% de saumon ou de truite :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2030
% de fournisseurs ayant signé la charte saumon	50%	69%	75%	92%	100%	Objectif atteint	100%
% de fournisseurs ayant signé la charte truite	-	-	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%
% de références de saumon brut certifié Bio, ASC, MSC ou Label Rouge. (Hors banc marée)	35%	41%	33%	34%	51%	+	100%
% de références de truite brute certifiée Bio ou ASC (Hors banc marée)	38%	31%	31%	21%	20%	=	NA
FFDR (Forage Fish Dependency Ratio) soit taux de dépendance aux pêcheries minotières - farine dans l'alimentation des saumons d'élevage	-	-	0,54	-	En cours de réactualisation	Objectif atteint	<1
FFDR (Forage Fish Dependency Ratio) soit taux de dépendance aux pêcheries minotières - huiles dans l'alimentation des saumons d'élevage	-	-	1,58	-	En cours de réactualisation	=	<1
% des farines et huiles de poissons fourrages certifiées MSC, Marin Trust, FIP chez les saumons d'élevage	-	-	95,7 %	-	En cours de réactualisation	NA	100%
% des ingrédients marins provenant d'Afrique de l'Ouest chez les saumons d'élevage	-	-	2,4%	-	En cours de réactualisation	Objectif atteint	<5%

Initiatives collectives : Dans le cadre de la participation du Groupement au groupe de travail Aquafeed de l'ONG Earthworm Foundation, des cartographies filières sont régulièrement organisées. Les éleveurs et producteurs sont interrogés sur leurs pratiques d'élevage, le bien être assuré aux animaux ainsi que sur l'alimentation des poissons d'élevage. Les questions portent sur la densité des bassins, la durée de croissance en eau de mer, la qualité de l'eau, l'utilisation d'antibiotiques, le taux de mortalité, les traitements utilisés contre les maladies et parasites, la composition des rations, l'origine des aliments, les certifications associées et l'utilisation éventuelle de protéines alternatives. En 2022, le Groupement s'est fixé dans le cadre de ce groupe de travail des objectifs en faveur d'une alimentation aquacole plus durable : diminuer la dépendance aux pêcheries minotières, améliorer la durabilité des pêcheries minotières et assurer la durabilité du soja. Par ailleurs, le Groupement participe à




l'initiative CARE Salmon, ayant pour objectif de définir les critères bien-être animal du saumon

Sur le cabillaud, le colin, la sardine, le thon rouge, l'espadon et le requin, le Groupement a identifié les risques, pris des engagements et mis en place des indicateurs de suivi :

Risques environnementaux et sociaux identifiés	Engagements du Groupement à 2025
Cabillaud, Colin, Sardine, thon rouge, espadon, requin	
Perte de biodiversité (surexploitation des ressources, extinction d'espèces)	- Ne pas acheter des poissons provenant de zones surpêchées ou surexploitées.
Destruction des habitats naturels, pêche accessoire, pêche fantôme	- Favoriser la mise en place des bonnes pratiques de pêche basées sur les recommandations de la FAO pour les chaluts en zones tropicales. Pour les filets maillants, s'engager à récupérer tous les filets afin d'éviter la pêche fantôme.
« Shark finning »	- Interdire le shark finning et exiger la mise en place de politiques d'ailerons de requins naturellement attachés sans exception
Pêche illégale	- 100% du saumon traçable jusqu'aux navires de pêche - Interdire le rejet en mer de poissons morts - Refuser de s'approvisionner auprès de bateaux inscrits sur une liste noire officielle : listes INN des ORGP ou liste noire des Pays ne luttant pas contre la pêche INN publiée par la Commission Européenne - Favoriser, dans la mesure du possible, et en accord avec les programmes nationaux existants, l'accueil d'observateurs à bord
Déchets en mer	- Mettre en place un plan de réduction des déchets en suivant les prescriptions de l'annexe V MARPOL
Mise en danger des observateurs en mer	- Renforcer la sécurité des observateurs en encourageant les ORGP à mettre en œuvre des réformes en matière de sécurité des observateurs.
Non-respect des droits humains et travail forcé Non-conformité des conditions de travail (normes OIT)	- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité. - Interdiction des origines à risques forts
Déchets en mer	- Mettre en place un plan de réduction des déchets en suivant les prescriptions de l'annexe V MARPOL
Mise en danger des observateurs en mer	- Renforcer la sécurité des observateurs en encourageant les ORGP à mettre en œuvre des réformes en matière de sécurité des observateurs.
Non-respect des droits humains et travail forcé Non-conformité des conditions de travail (normes OIT)	- Respect des droits des travailleurs (normes de l'OIT), ainsi que de leur santé et sécurité. - Interdiction des origines à risques forts

- Afin de suivre la mise en œuvre de ces engagements, le Groupement suit la part de chartes signées par les fournisseurs, collecte et étiquette les zones de pêche et refuse de s'approvisionner en poisson issus de zones surpêchées ou surexploitées.

Dispositifs de contrôle reconnus : MSC sur les enjeux environnementaux de la pêche, Fairtrade, RFVS, Friend of the sea sur les enjeux sociaux de la pêche.



Indicateurs de suivi :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2025
% de fournisseurs ayant signé la charte cabillaud	25%	25%	57%	62%	100%	Objectif atteint	100%
% de fournisseurs ayant signé la charte colin	64%	64%	89%	91%	100%	Objectif atteint	100%
% de fournisseurs ayant signé la charte sardine	67%	67%	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%
% de fournisseurs ayant signé la charte thon rouge	-	-	58%	100%	100%	Objectif atteint	100%
% de fournisseurs ayant signé la charte espadon	-	-	80%	100%	100%	Objectif atteint	100%
% de fournisseurs ayant signé la charte requin	-	-	67%	67%	67%	=	100%

En ce qui concerne le **maquereau**, tous les stocks de maquereaux de l'Atlantique Nord-Est (*Scomber scombrus*) étant surexploités, le sujet fait l'objet d'examen réguliers en lien avec nos fournisseurs, afin d'évaluer les options possibles à court et moyen terme d'alternative à cette espèce.

En 2025, 7 références sur 17 sont passées en maquereau blanc soit environ 68% de volumes en tonnes. Les 32% autres étaient en cours d'investigation pour un passage en maquereau blanc.

Initiatives collectives : En 2025, le Groupement participe à un **groupe de travail Amfori sur les enjeux sociaux dans la pêche**, qui a permis de créer une grille d'évaluation des risques sociaux sur la base des indicateurs sociaux internationaux et d'informations sur les techniques de pêche (traçabilité des transbordements, durée en mer, nationalité des pavillons etc.) en collaboration avec les fournisseurs.


D. Assurer un bien-être animal pour tous les animaux

Convaincus que le respect des animaux et de ceux qui les élèvent est l'un des piliers d'une offre alimentaire responsable, les Mousquetaires ont fait des cinq libertés fondamentales des animaux le socle de leur démarche bien-être animal.

Pour chaque filière - bœuf, porc, lait, volaille, œufs – nous adaptons les cahiers des charges aux différents enjeux : accès au plein air, mutilations, densité au m², nourriture, durée du transport, conditions d'abattage. Nous progressons par étape avec des tests avant généralisation. Voici les risques qui ont été identifiés sur chacune des filières :

Risques bien-être animal identifiés		Engagements du Groupement
Poules pondeuses		
Élevage de poules pondeuses en cage		- Garantir 100% d'œufs issus de poules élevées hors cage
Mutilations : époinçage du bec et débécquage		- Encourager la fin de l'époinçage du bec et du débécquage
Absence d'accès au plein air		- Encourager l'installation de jardins d'hiver - Commercialiser des produits Bio et Label Rouge
Poulet de chair		
Critères du Better Chicken Commitment	Élevage de poulet de chair en cage et systèmes multi-étages	- Ne pas s'approvisionner en poulet de chair élevé en cage
	Pas d'accès à la lumière naturelle, mauvaise qualité de l'air	- Assurer un accès à la lumière naturelle - Assurer une bonne qualité de l'air
	Absence d'enrichissement du milieu	- Encourager l'enrichissement du milieu
	Densité élevée	- Tendre vers une densité limitée à 30kg/m2
	Souche à croissance rapide	- Tendre vers des souches à croissance intermédiaire ou lente
	Accrochage des poulets vivants à l'abattoir	- Tendre vers un étourdissement sous atmosphère contrôlée ou électronarcose avant abattage sans accrochage des poulets vivants
Absence d'accès au plein air		- Encourager l'installation de jardins d'hiver - Commercialiser des produits Bio et Label Rouge
Durées de transports élevées jusqu'à l'abattoir		- Tendre vers une durée de transport inférieure à 4h
Absence d'étourdissement avant abattage		- Garantir 100% d'étourdissement avant abattage
Lapin		
Élevage de lapins en cage		- Tendre vers un élevage en enclos
Pas d'accès à la lumière naturelle		- Assurer un accès à la lumière naturelle
Pas d'enrichissement du milieu		- Encourager l'enrichissement du milieu
Densité élevée		- Tendre vers une surface minimale de 800cm2 par lapin
Durées de transports élevées jusqu'à l'abattoir		- Tendre vers une durée de transport inférieure à 4h
Absence d'étourdissement avant abattage		- Garantir 100% d'étourdissement avant abattage
Dinde et Canard		
Pas d'accès à la lumière naturelle, mauvaise qualité de l'air		- Assurer un accès à la lumière naturelle - Assurer une bonne qualité de l'air
Mutilations : époinçage du bec et dégriffage		- Encourager la fin de l'époinçage du bec et du dégriffage
Absence d'enrichissement du milieu		- Encourager l'enrichissement du milieu
Densité élevée		- Tendre vers une densité limitée à 36-40kg/m2 pour les dindes et 25kg/m2 pour les canards
Souche à croissance rapide		- Tendre vers des souches à croissance intermédiaire ou lente
Durées de transports élevées jusqu'à l'abattoir		- Tendre vers une durée de transport inférieure à 4h
Absence d'étourdissement avant abattage		- Garantir 100% d'étourdissement avant abattage
Accrochage des dindes vivantes à l'abattoir		- Tendre vers un étourdissement sous atmosphère contrôlée avant abattage sans accrochage des dindes vivantes

Porc	
Cases de gestation et de mises bas des truies	- Tendre progressivement vers une maternité liberté
Mutilations : castration, caudectomie et meulage des dents	- Arrêt progressif de la castration des porcs - Respect de la réglementation sur la pratique de caudectomie
Absence d'enrichissement du milieu	- Encourager l'enrichissement du milieu
Absence d'accès au plein air	- Étude d'élevages avec accès extérieur (ex : ferme Ker Angel) - Commercialiser des produits Bio
Durées de transports élevées jusqu'à l'abattoir	- Tendre vers une durée de transport inférieure à 8h
Absence d'étourdissement avant abattage	- Garantir 100% d'étourdissement avant abattage
Bœufs et veaux	
Absence de pâturage	- Encourager le pâturage
Mutilations : écornage ou ébourgeonnage	- Tendre vers l'arrêt de l'écornage et de l'ébourgeonnage, prise en compte de la douleur obligatoire
Enrichissement du milieu, en particulier pour les veaux de boucherie	- Encourager l'enrichissement du milieu
Durées de transports élevées jusqu'à l'abattoir	- Tendre vers une durée de transport inférieure à 8h
Absence d'étourdissement avant abattage	- Garantir 100% d'étourdissement avant abattage
Vaches laitières	
Absence de pâturage	- Encourager le pâturage
Vaches en stabulation entravée	- Tendre vers l'arrêt des vaches à l'attache
Durées de transports élevées jusqu'à l'abattoir	- Tendre vers une durée de transport inférieure à 8h

À titre d'exemples :

Volaille

- Nos poulets de chair label rouge et bio à la marque Volaé sont étiquetés avec l'étiquette bien-être animal ABEA⁹ ;
- Le Groupement formalise avec le CIWF et Welfarm des chartes petites espèces dinde, canard, lapin ;
- En 2024, le Groupement Mousquetaires s'est engagé à atteindre 100% de lapins passés en élevage en enclos d'ici fin-2029. Le lapin élevé hors-cage dans de grands enclos, pour 100 % de la viande fraîche à marque propre d'ici 2029. Le Groupement Mousquetaires a reçu une Mention d'Honneur aux Lapins d'Or pour cet engagement à transitionner vers des systèmes d'élevage où les lapins à l'engraissement bénéficient d'espace pour bondir ou se mettre debout, peuvent accéder à des terriers et plateformes, ainsi qu'à des substrats à ronger.

⁹ [Étiquette Bien-Être Animal – Étiquetage informatif sur le bien-être animal](#)

Grandes espèces

- Notre lait pâturé provient de vaches qui pâturent 150 jours minimum, l'un des critères de la charte « Bien-être animal et pâturage » rédigée avec les producteurs de lait en contrat avec nos laiteries.

Une **description exhaustive de la démarche de bientraitance animale du Groupement** est publiée chaque année depuis 2020 sur le site Mousquetaires.com dans le cadre du BBFAW du CIWF. Une nouvelle version a été publiée en septembre 2025 ainsi qu'un résumé en 2 pages de la démarche en octobre 2025.

Dispositifs de contrôle reconnus :

Association Étiquette Bien-être animal. Agriculture
Biologique
Label Rouge (volailles)



Indicateurs de suivi priorités (l'exhaustivité des indicateurs suivis peut être retrouvée dans notre [rapport bien-être animal](#)) et calculés sur la base de produits finis contenant au moins 50% de viande ou de lait ; ou 2% d'œufs :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2025
Poules pondeuses							
% d'œufs coquille issus d'élevage hors cage	-	76%	82%	85%	100%	Objectif atteint	100%
% d'ovoproduits issus d'élevage hors cage	-	39%	29%	41%	59%	+	100%
Poulet de chair							
% de poulets bénéficiant d'enrichissement du milieu	-	-	31%	37%	En cours de réactualisation	+	100%
% de poulets bénéficiant de lumière naturelle	-	-	32%	37%	En cours de réactualisation	+	100%
% de références de poulet brut BIO étiquetés AEBCA	85%	85%	85%	100%	100%	Objectif atteint	100%
% de références de poulet brut Label Rouge étiquetés AEBCA	92%	100%	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%
Porc							
% de porcs non-castrés	-	-	43%	83%	En cours de réactualisation	+	100%
% de porcs transportés en moins de 8h	-	-	87%	85%	En cours de réactualisation	-	100%
% de porcs étourdis avant abattage	100%	100%	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%
Bœufs & veaux							
% de bœufs transportés en moins de 8h	-	-	86%	90%	En cours de réactualisation	+	100%
% de bœufs étourdis avant abattage	100%	100%	100%	100%	100%	Objectif atteint	100%
Vaches laitières							

% de vaches qui ne sont pas en stabulation entravée	-	-	44%	80%	En cours de réactualisation	+	100%
% de vaches qui pâturent au moins 120 jours/ an	-	-	43%	70%	En cours de réactualisation	+	100%

Initiatives collectives : Car l'engagement de tous est important, le Groupement développe également l'information des consommateurs. Membre et administrateur de [l'Association Étiquette Bien-Être Animal](#) (AEBEA), le Groupement applique ainsi les référentiels d'étiquetage finalisés.



En 2023, le Groupement a participé à l'élaboration du référentiel ABEA poules pondeuses. En 2025, le Groupement participe à l'élaboration du référentiel ABEA vaches laitières.

E. Faire respecter les droits humains.

Les Mousquetaires ont des activités d'import de produits finis à marques propres via leur bureau d'import ITM Import pour les enseignes Intermarché et Netto et un partenariat avec le bureau d'import A.R.E.N.A. pour les Intermarché et Netto ainsi que les enseignes de Bricolage du Groupement. En outre, le Groupement entretient une relation commerciale avec des fournisseurs importateurs.

Les produits importés sont majoritairement non-alimentaires : équipements de la maison, linge de maison, sous-vêtements, arts de la table, papeterie, jouets, charbon de bois, bricolage, construction, électronique, mobilier et équipements de jardin.

La part de l'alimentaire est principalement constituée de produits de la mer et d'épicerie exotique (lait de coco, ananas, etc.).

→ **Les produits importés peuvent être associés à des risques sociaux accrus** : non-respect des normes de l'OIT en termes de conditions de travail, non-respect des droits humains (travail forcé, travail des enfants, discrimination, absence de liberté d'association etc.), ainsi que le financement indirect de conflits internationaux.

En 2025, le Groupement a établi une liste de **couples matières premières et origines interdites** ; ainsi qu'une **liste globale de pays interdits**. Ces listes sont établies sur la base de classements internationaux et des alertes détectées dans ces pays¹⁰.

Voici les couples matières premières et origines interdites :

- **Toute viande** : origine de pays membres du Mercosur interdite
- **Miel** (en tant que produit fini) : origine Asie interdite

¹⁰ WGI Banque mondiale ; AMFORI ESG Risk Compass

- **Ingrédients primaires dans les produits alimentaires, dont la culture n'est pas majoritairement originaire de Chine** : Origine Chine interdite

Voici les statuts de risques pays attribués et les garanties sociales demandées :

- Pays à risques faibles (ex : origine UE) : pas d'audit social nécessaire
- Pays à risques moyens (ex : Maroc, Turquie) : audit social BSCI obligatoire
- Pays à risques élevés (ex : Afghanistan, Corée du Nord) : approvisionnements interdits

Concernant les pays à risques moyens :

Via son adhésion à l'initiative AMFORI BSCI, **le Groupement s'engage à faire auditer par des tierces parties (cabinets d'inspections) les usines fabricant ses produits à marque propre et à suivre l'avancement des plans de remédiation des usines.**

Le Groupement diffuse à l'ensemble de ses fournisseurs imports le **code de conduite AMFORI** reprenant les principes à respecter : système de gestion sociale, implication et protection des travailleurs, droit à la liberté d'association et à la négociation collective, absence de discrimination, violence ou harcèlement, rémunération juste, heures de travail décentes, santé et sécurité au travail, absence de travail d'enfants, protection spéciale des jeunes travailleurs, pas d'emploi précaire, pas de travail forcé, d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, protection de l'environnement, comportement éthique dans le cadre d'activités commerciales.

Depuis 2023, le Groupement a renforcé son système de gestion des audits sociaux :

- Passage des audits en mode inopiné,
- Attribution d'un statut de risque par pays,
- Formalisation d'un arbre de décision,
- Rédaction d'une procédure en cas d'alerte Zéro Tolérance.

Via le système AMFORI et leur partenariat avec des initiatives **dans le cadre du programme « Worker's voice »**, **le Groupement reçoit et suit les alertes remontées directement par des employés des usines de produits finis.**

Dispositifs de contrôle reconnus :

AMFORI BSCI et AMFORI BEPI



Indicateurs de suivi priorisés, calculés sur le nombre d'usines de produits finis situées dans un pays à risques moyens :

Descriptif	2021	2022	2023	2024	2025	Avancement	Objectif 2030
Nombre d'usines à risques (import direct)	612	488	391	354	408	+	NA
Nombre d'usines à risques (importateurs)	-	-	284	286	292	+	NA
Nombre d'audits sociaux réalisés sur le parc d'usines à risques (import direct)	406	250	271	233	298	+	NA

Nombre d'audits sociaux réalisés sur le parc d'usines à risques (<i>importateurs</i>)	-	-	106	109	145	+	NA
% d'usines à risques auditées socialement (<i>import direct</i>)	94%	81%	87%	82%	92%	+	100%
% d'usines à risques auditées socialement (<i>importateurs</i>)	-	-	65%	65%	77%	+	100%
% d'usines notées A, B ou C (<i>import direct</i>)	95%	96%	99%	93%	99%	+	100%
% d'usines notées A, B ou C (<i>importateurs</i>)	-	-	90%	90%	99%	+	100%
Nombre d'usines à risques non-conformes (notées D) (<i>Import direct</i>)	26	11	4	5	3	-	0
Nombre d'usines à risques non-conformes (notées D) (<i>Importateurs</i>)	-	-	3	3	3	=	0
Nombre d'usines à risques ayant partagé leur plan de remédiation social	-	-	3	68 (11%)	92 (13%)	+	100%
Nombre d'usines à risques auditées via un référentiel environnemental	-	-	3	25	44	+	NA
Nombre d'usines à risques auditées via un référentiel environnemental, avec un résultat de A, B ou C	-	-	-	25 (100%)	44 (100%)	=	NA

Initiatives collectives : Le Groupement participe aux groupes de travail AMFORI sur le référentiel d'audit social BSCI, les enjeux liés aux conditions de travail dans le secteur de la mer ainsi que les enjeux de travail forcé.



F. Offre carnée qualitative et végétalisation

Afin de s'adapter aux **nouveaux modes de consommation** et de **lutter contre le changement climatique**, le Groupement travaille sur deux axes complémentaires en parallèle :

- **Une offre de produits carnés plus qualitative**, en travaillant sur la diminution de son impact sur l'environnement et l'amélioration du bien-être animal,
- **Une offre de produits végétalisée** (végétarienne ou végétal), afin de s'adapter aux nouveaux modes de consommation et de lutter contre le réchauffement climatique tout en continuant de proposer des produits plus qualitatifs (critères : Nutriscore, ultra-transformation).

Une offre de produits carnés plus qualitative et la diminution de son impact sur l'environnement

- Le Groupement s'engage à fournir des produits carnés qualitatifs et de plus en plus respectueux du bien-être animal. Ainsi, le Groupement propose des produits issus de l'Agriculture Biologique, des produits labels rouges et une large gamme de produits contenant du lait issu de vaches ayant pâturé au moins 150 jours.

- Notamment via sa gamme de produits « Merci ! », sa marque « Terroir » et l'ensemble des produits issus d'AOC et d'AOP, le Groupement soutient et valorise la souveraineté alimentaire française. En outre, le Groupement s'est interdit de s'approvisionner en viande issue des pays du Mercosur.
- En décembre 2023, le Groupement a lancé **Agrimousquetaires**, association fiscalisée à but non lucratif. Elle agit aux côtés de nos partenaires agricoles dans une démarche collective, pour soutenir l'ensemble des filières dans la transition agricole et accompagner le renouvellement générationnel. Sa mission : aider les jeunes agriculteurs à reprendre des exploitations, œuvrer pour la pérennisation des filières françaises, garantissant ainsi un approvisionnement local, transparent et de qualité pour les consommateurs. Les agriculteurs sont également accompagnés sur le diagnostic carbone et la réduction de leur dépendance énergétique. Le dispositif Agrimousquetaires a été déployé sur la filière Lait et des projets de déploiement sur d'autres filières sont en cours. Ainsi, le Groupement est engagé dans des activités qui visent à réduire les émissions de méthane liées aux élevages bovins. Aujourd'hui c'est plus de 160 exploitations accompagnées, avec plus de 35 jeunes éleveurs partenaires aidés, plus de 400 jours de remplacement pour assurer des congés et plus de 50 acquisitions d'équipements.



Une offre de produits végétalisée

Afin de s'adapter aux nouveaux modes de consommation et de réduire son impact sur le changement climatique, le Groupement développe une offre de produits végétalisée. En effet, le Groupement reconnaît que la diminution de la consommation de viande et de produits laitiers est un moyen de réduire son empreinte carbone.

- Le Groupement a développé une large gamme de produits végétalisés (boissons végétales, produits à base de lait de coco, substituts à la viande etc.), qui portent la marque « VEGETAL » avec un cahier des charges spécifique (label V-Label, qualité nutritionnelle et limitation de l'usage de colorants et arômes artificiels) et sort régulièrement des produits innovants pour s'adapter aux tendances de consommation ; ces produits sont également visibles sur le drive dans la catégorie « Alimentation alternative » puis « Végétal et Végétarien »,
- Le Groupement participe régulièrement à la campagne de communication consommateurs VEGANUARY, un levier pour démocratiser une alimentation végétale créative et gourmande,

Le Groupement suit la part de produits contenant des protéines d'origines végétales et animales, en suivant les méthodologies¹¹ recommandées par les parties prenantes.



L'objectif est d'augmenter les volumes de vente en produits végétaux chaque année et, à horizon 2030, d'augmenter le nombre de références d'alternatives végétales en marques propres, en le faisant passer à 70 références, avec une priorité donnée aux rayons frais laitier et frais non laitiers, et avec une double implantation en magasin à la fois dans le rayon conventionnel et dans le pôle végétal pour maximiser la visibilité par les clients.

Le nombre de produits végétaux a augmenté de 14 % entre 2023 et 2024. 11 164 tonnes de références végétales (substitués uniquement) ont été vendues en 2022. En 2023, les ventes ont progressé de 14%, avec 12 713 tonnes de références végétales vendues (substitués uniquement). **En 2024, les ventes ont aussi progressé de 14% pour atteindre 14 527 tonnes.**

En 2024, le ratio de protéines animales vs. végétales (hors produits mixtes) était de 61% (animal) vs. 39% (végétal).

G. Encourager une agriculture responsable

Les pratiques agricoles conditionnent l'avenir de l'environnement, de l'alimentation et de la santé humaine.

Avec l'ambition de devenir l'acteur référent en matière de pratiques de production et de modes d'alimentation responsables, les Mousquetaires accompagnent la transformation du modèle agroalimentaire via la valorisation de l'agriculture biologique et un soutien actif à l'agroécologie. Avec des résultats déjà concrets pour les consommateurs.

À titre d'exemple, l'enseigne Intermarché s'est attachée depuis plusieurs années à faire progresser la part des produits Biologiques dans ses assortiments. Néanmoins du fait des différentes crises et périodes d'inflation, les produits Biologiques ont vu leurs ventes réduire en 2024. Toutefois la croissance du chiffre d'affaires bio est repartie à la hausse en 2025.

Face à ces changements de consommation l'offre a été adaptée et s'est recentrée. Ainsi en début 2026 l'enseigne comptait 3 225 références Biologiques.

¹¹ [The Protein Tracker](#)

La part de marché d'Intermarché sur les produits Biologiques a quant à elle connu une forte progression depuis fin 2018 avec un passage de 16,3% à 16,7 % entre 2024 et 2025.

Agromousquetaires a également contribué à l'émergence en France de la première filière « **Haute Valeur Environnementale** » (**HVE**) pour le blé, seule certification reconnue par l'État pour l'agroécologie, également développé dans la vigne. Ce mode de production responsable prend en compte les ressources et les équilibres naturels, limite l'utilisation d'intrants, et privilégie les pratiques qui protègent la biodiversité.

Depuis 2018, trois unités de production d'Agromousquetaires, 5 coopératives et plusieurs minoteries ont mis en place un partenariat tripartite pour développer une filière de blé HVE destinée à la production de farine pour la panification.

De façon plus globale, s'agissant du HVE, en 2025, 142 références étaient certifiées HVE sur l'ensemble du portefeuille MDD : principalement dans les vins, jus, pain et pâtes.

De plus, selon les marchés, le label HVE est combiné avec d'autres labels ou certifications : en particulier avec le ZRP (zéro résidu de pesticide), VER (Verger éco- responsable) ou CRC.

7. Dispositif d'alerte

Conformément aux exigences de la loi, le Groupement a mis en place un **dispositif d'alerte permettant de recueillir des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques**.

Ce dispositif a été mis en place en application de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 » et de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 dite « Devoir de vigilance », ainsi que de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection du lanceur d'alerte. Le dispositif est accessible via un **formulaire en ligne sur le site internet du Groupement** :

<https://www.mousquetaires.com/conformite-ethique/>

Ce dispositif accessible à tout tiers permet notamment de signaler toute « *atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités d'une des Entités Les Mousquetaires ou de ses sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.* »

Tout collaborateur interne de l'entité, mandataire social de l'entité, personne dont la relation de travail s'est terminée, personne qui s'est portée candidate à un emploi, actionnaire, associé, titulaire de droits de vote au sein de l'assemblée générale de l'entité, membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, collaborateur extérieur et occasionnel (notamment travailleur temporaire, stagiaire ou prestataire de service), cocontractant de l'entité et ses sous-traitants, qui obtient des informations dans le cadre de ses activités professionnelles, peut avoir recours à la présente procédure d'alerte pour signaler un fait relevant du domaine de l'alerte tel que défini dans le formulaire de signalement.

Les personnes mentionnées ci-dessus qui n'ont pas obtenu des informations dans le cadre de leurs activités professionnelles ainsi que toute autre personne peuvent également avoir recours à la présente procédure d'alerte pour signaler un fait relevant du domaine de l'alerte tel que défini dans le formulaire, dont elles ont eu personnellement connaissance.

Pour pouvoir recourir à la procédure d'alerte et bénéficier de la protection qui y est attachée, l'auteur du signalement doit en outre :

- Être une personne physique,
- S'inscrire dans une démarche sans contrepartie financière directe et de bonne foi, c'est-à-dire (i) ne pas chercher un avantage ou un profit quelconque, et notamment financier, pour lui-même ou l'un de ses proches, et (ii) ne pas chercher à nuire, notamment en faisant état d'informations trompeuses ou en portant délibérément de fausses accusations. Une alerte qui n'aurait pas été émise de bonne foi ou sans contrepartie financière directe exposerait son auteur à une sanction disciplinaire ainsi que des poursuites judiciaires.

En revanche, l'utilisation de bonne foi du dispositif n'expose son auteur à aucune sanction disciplinaire, quand bien même les faits s'avéreraient par la suite inexacts ou ne donneraient lieu à aucune suite.

Le signalement est traité de manière à préserver la confidentialité des informations concernant l'auteur du signalement et ce n'est qu'à titre très exceptionnel lorsqu'il concerne des faits graves et relatés de façon suffisamment détaillée qu'un signalement anonyme pourrait être traité, après avoir fait l'objet d'un examen préalable de recevabilité par le Référent Éthique afin de décider de l'opportunité de son traitement.

Tout signalement est transmis au Directeur Éthique & Conformité du Groupement, Référent Éthique, qui assure un traitement des alertes en relation avec les responsables concernés, notamment le Directeur Qualité RSE ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupement. Les données transmises sont traitées en toute confidentialité dans le strict respect des réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

8. Évaluation et suivi

Nos actions font l'objet d'un suivi à plusieurs niveaux.

S'agissant des enjeux environnementaux, l'ensemble des sites exploités par le Groupement pour les activités logistiques et agroalimentaires font l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités, notamment dans le cadre du suivi des autorisations ICPE.

S'agissant des risques et des enjeux concernant les collaborateurs de l'entreprise, un suivi est assuré conformément à la loi dans le cadre **des Comités Économiques et Sociaux** ainsi que des Commissions dédiées.

Chaque accord d'entreprise fait par ailleurs l'objet d'un bilan d'évaluation de la mise en œuvre qui constitue également un outil de pilotage et de suivi des actions mises en œuvre, partagé avec les organisations syndicales.

L'ensemble des initiatives font l'objet d'un suivi avec l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment les ONG et les experts.

Le **suivi des relations avec les prestataires** est assuré dans le cadre de réunions au niveau national et le cas échéant au niveau des sites concernés.

Le pilotage des sujets pour les activités logistiques est réalisé dans le cadre de la démarche QHSE intégrant notamment les audits de certifications de service et le pilotage de la norme ISO 50001 (Management de l'énergie) ou encore la démarche SMBC (Stratégie Mousquetaires Bas Carbone).

L'audit de certification reprend l'ensemble des points de contrôle sécurité sur le métier transport avec une vérification de la remise contre émarginement au patron tractionnaire du Guide conducteur et du protocole de sécurité base.

La **Direction Qualité RSE** assure la consolidation des indicateurs RSE pour l'ensemble des entités du Groupement. **Le rapport de développement durable contient également plusieurs indicateurs** en lien avec les enjeux et les risques identifiés.